



Accusé de réception en préfecture : 062-226200012-20250224-lmc1513279-DE-1-1

Date de télétransmission : 06/03/2025

Date de réception préfecture : 06/03/2025

Publication électronique le : 6 mars 2025

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 24 FÉVRIER 2025

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Ludovic PAJOT

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Ludovic PAJOT, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Steeve BRIOIS, M. René HOCQ.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT.

**ADOPTION DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2024-2027 DE
PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION PLAN-SÉQUENCE ET DE LA
CONVENTION PLURIANNUELLE 2025-2027 DE PARTENARIAT AVEC
L'ASSOCIATION DE PRÉFIGURATION DE LA FONDATION DE LA CHARTREUSE
DE NEUVILLE**

(N°2025-23)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1111-4 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2022-84 du Conseil départemental en date du 25/03/2024 « Aide au fonctionnement et au projet (arts de la scène, musique, danse, arts visuels, patrimoine, lecture publique et partenaires du SDEPA) et soutien à la création et au développement de l'activité en spectacle vivant et musique » ;

Vu la délibération n°2022-484 du Conseil départemental en date du 21/11/2022 « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais – pacte des réussites citoyennes « » ;

Vu le Règlement Intérieur du Conseil départemental du Pas-de-Calais et notamment ses articles 18, 20 et 29 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 3^{ème} commission « Éducation, culture, sport et citoyenneté » rendu lors de sa réunion en date du 03/02/2025 ;

Madame Blandine DRAIN et Monsieur Bruno COUSEIN, intéressés à l'affaire, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention pluriannuelle 2024-2027 de partenariat, avec l'association Plan séquence, la Région Hauts-de-France et la Ville d'Arras, dans les termes du projet joint en annexe 1 à la présente délibération.

Article 2 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention pluriannuelle 2025-2027 de partenariat, avec l'association de préfiguration de la fondation de la Chartreuse de Neuville, l'État, la Région Hauts-de-France, la Communauté d'agglomération des 2 baies en Montreuillois et la commune de Neuville-sous-Montreuil, dans les termes du projet joint en annexe 2 à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 42 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 2 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais)
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 24 février 2025

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

C O N V E N T I O N P L U R I A N N U E L L E D ' O B J E C T I F S

ASSOCIATION PLAN-SEQUENCE

Années 2024/2027

Vu le régime d'aide exempté n°SA.111666, relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2024-2026, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014, modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017, 2020/972 du 2 juillet 2020 et 2023/1315 du 23 juin 2023 publié au JOUE du 30 juin 2023,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2021.01288 du Conseil régional du 2 juillet 2021 relative à la délégation d'attributions du Conseil régional à son Président,

Vu l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,

Vu la délibération n°2023.01252 du Conseil régional du 5 octobre 2023 adoptant le règlement budgétaire et financier,

Vu la délibération n°2017.0049 du Conseil régional du 2 février 2017 relative à l'adoption des orientations de la nouvelle politique culturelle régionale ;

Vu la délibération n°2023.00993 du Conseil régional du 22 juin 2023 relative aux orientations de la politique culturelle : un nouvel élan pour la politique culturelle régionale, sa déclinaison en axes d'intervention et l'identification de ses priorités en matière d'équité et de transition écologique ;

Vu la délibération n°2023.01210 du Conseil régional du 22 juin 2023 relative aux modalités d'application de la nouvelle politique culturelle régionale en faveur du secteur artistique, culturel et patrimonial professionnel et des habitants et leur espace de vie

Vu la délibération n°2022.01210 du Conseil régional du 23 juin 2022 adoptant la Feuille de route 2022/2027 Rev3, transformons les Hauts-de-France,

Entre

La Région Hauts-de-France, dont le siège est situé au 151 boulevard du Président Hoover - 59555 Lille cedex, représentée par son Président, Monsieur Xavier BERTRAND, autorisé par délibération n° 2024.XXXX de la commission permanente du 10 octobre 2024, ci-après désignée sous le terme « la Région »,

Le Département du Pas-de-Calais, dont le siège social est situé en l'Hôtel du Département, rue Ferdinand Buisson - 62018 Arras cedex 9, représenté par son Président, Monsieur Jean Claude LEROY, autorisé par délibération n° xx de la commission permanente du Conseil Départemental du xx, ci-après désigné sous le terme « le Département »

La Ville d'Arras dont le siège social est situé 6 place Guy Mollet - BP 70913 - 62022 Arras cedex représentée par son Maire, Monsieur Frédéric Leturque autorisé par délibération n°2024 - xxx du Conseil Municipal du 7 octobre 2024, ci-après désigné sous le terme « Ville d'Arras »

Et d'autre part,

L'association « PLAN-SEQUENCE » régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 dont le siège social est situé 3 rue Emile Legrelle 62000 Arras, représentée par son Président, Sébastien DOCO dûment mandaté, N° SIRET **41446972600031**, ci-après désignée sous le terme « la Structure »

PREAMBULE

Considérant que la Région Hauts-de-France se positionne en faveur des arts et de la culture avec une volonté forte et revendiquée de se concevoir comme une **région inventive**, accélérateur de développement culturel, **créative**, catalyseur des filières et des projets artistiques, **équilibrée**, au service du développement culturel des territoires, **participative**, en agissant au plus près des habitants et notamment des jeunes ;

Considérant que la politique culturelle de la Région Hauts-de-France s'articule autour de 3 orientations fondatrices : **terre de dialogue**, avec les acteurs culturels et publics de son territoire, **une terre de créativité**, comptant sur l'extraordinaire vitalité des acteurs artistiques, culturels et patrimoniaux, **une terre de rayonnement**, faisant le pari de la culture comme vecteur de développement humain mais aussi comme facteur d'attractivité du territoire

Considérant que la Région Hauts-de-France inscrit son action autour de **deux axes d'intervention**, l'attention au secteur artistique, culturel et patrimonial professionnel et l'attention aux habitants dans leur espace de vie, pour répondre à la nécessité de maintenir une diversité d'acteurs et de toucher les publics les plus nombreux par des actions et projets de proximité ;

Considérant l'engagement de la Région Hauts-de-France dans un nouvel élan culturel en prise avec les enjeux sociétaux et se déclinant autour de **deux priorités** : le **principe d'équité**, vis-à-vis des filières artistique et culturelle et d'égalité femme-homme, des territoires et des habitants et **la transition écologique** ;

Considérant que la Région Hauts-de-France estime que l'association « Plan-Séquence » est une association reconnue et structurante et qui, pour les quatre prochaines années, s'attachera, au regard de son projet artistique et culturel, à :

- Appliquer le principe d'équité vis-à-vis des filières artistiques et culturelles et d'égalité Femme/Homme
- Appliquer le principe d'équité vis-à-vis des territoires en région : la prise en compte de la grande diversité des territoires de la région
- Appliquer le principe d'équité vis-à-vis des habitants : la volonté de faciliter l'accès des habitants aux ressources culturelles
- S'inscrire dans la transition écologique : l'impulsion et l'accompagnement de dynamiques vertueuses face aux enjeux climatiques et environnementaux
- Porter une attention au secteur artistique, culturel et patrimonial professionnel
- Porter une attention aux habitants dans leur espace de vie

Considérant que le Département du Pas-de-Calais réaffirme à travers son pacte des réussites citoyennes, une ambition forte de coopération, de co-construction des politiques publiques et de complémentarité avec ses partenaires. De par ses compétences, il accompagne chaque individu, entend favoriser l'épanouissement de chacun et créer les conditions d'une citoyenneté active. Rendre accessible la culture est ainsi au cœur des préoccupations du département tant ces pratiques sont fondamentales pour découvrir des horizons qui peuvent parfois être éloignés du quotidien. Chaque personne a ainsi le droit de participer à la vie culturelle, de vivre et d'exprimer sa culture et ses références, dans le respect des autres droits fondamentaux. C'est pourquoi le département s'engage en faveur d'une politique culturelle populaire, qui reconnaît à chacun la volonté et la capacité de progresser et de s'émanciper, à tous les âges de la vie. Il veille à enrichir les expériences de chacun tout en facilitant la mobilisation des citoyens autour de projets participatifs visant à faire « avec » et pas seulement « pour ». Bien au-delà du divertissement, la participation à la vie culturelle contribue pleinement à la construction des personnes et à leur émancipation. Dès lors, il importe de faire en sorte que la culture ne soit pas simplement accessible à chacun, mais aussi un espace de partage.

Considérant que la politique culturelle du Département du Pas-de-Calais s'articule autour de 3 orientations fondatrices

- développer un projet artistique et culturel ambitieux axé autour de la production, de la diffusion, de l'action culturelle notamment de proximité et des enseignements artistiques. Le département sera attentif à l'accompagnement (production, accueil en résidence, diffusion...) des équipes artistiques ou compagnies régionales ;
- favoriser la présence artistique sur le territoire afin de développer des projets d'actions culturelles et artistiques accordant une place active aux participants, ainsi que des temps de diffusion de proximité ciblant un large public. Ces projets seront concertés et développés en partenariat avec les acteurs des territoires ;
- au regard de son schéma départemental des enseignements et pratiques artistiques en amateur, le département sera attentif à tous les partenariats et liens avec les structures d'enseignements artistiques.

Considérant que la Ville d'Arras a conscience du rôle prééminent de la culture dans le développement et la cohésion de son territoire, la Ville a souhaité se doter d'un outil lui offrant une vision à long terme de sa politique culturelle. C'est ainsi qu'est né en 2013 le Projet Culturel de la Ville d'Arras. Résultat d'un travail de concertation et co-production mené durant plusieurs mois avec l'ensemble des acteurs culturels arrageois, ce projet fut réaffirmé en 2016 au travers de six enjeux prioritaires pour la Ville d'Arras. Le projet culturel municipal constitue ainsi une matière vivante et évolutive. C'est dans cette dynamique que le projet culturel est actuellement en cours de réécriture.

Considérant que la politique culturelle de la Ville d'Arras s'articule aujourd'hui autour de 6 enjeux :

- Rendre accessible et inciter la rencontre de tous les publics avec la diversité culturelle du territoire
- Accompagner la création artistique et faciliter l'émergence de talents
- Encourager la démocratisation culturelle en positionnant la culture comme un des piliers du projet éducatif de territoire
- Affirmer le patrimoine comme l'ADN de la ville et en structurer la politique
- Partager le dynamisme de notre politique et des équipements culturels au service des publics et de l'attractivité du territoire
- Conforter la richesse événementielle et festive, vecteur de rayonnement du territoire et de vivre ensemble

Considérant que la Région Hauts-de-France, le Département du Pas-de-Calais et La Ville d'Arras veilleront, au regard du projet artistique et culturel de l'association Plan-Séquence, au développement des objectifs croisés suivants :

- la diversité culturelle
- l'accessibilité des publics
- le rayonnement du territoire du régional à l'international
- l'égalité professionnelle Homme/Femme
- la transition écologique

Considérant que le projet artistique et culturel ci-après présenté par la Structure participe en tout ou partie de ces politiques ;

Considérant le projet artistique et culturel initié et conçu par la Structure, conforme à son objet statutaire, figurant en annexe ;

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet d'établir le cadre contractuel entre l'association Plan-Séquence, la Région Hauts-de-France, le Département du Pas-de-Calais et la Ville d'Arras pour la mise en œuvre du projet artistique et culturel de la Structure et de définir les modalités de son évaluation au travers des objectifs concrets.

Par la présente convention, la Structure s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet artistique et culturel conforme à son objet statutaire dans le cadre de son projet global d'intérêt général.

Le projet approuvé par le conseil d'administration est précisé en annexe à la présente convention.

Il est, chaque année, décliné en programme d'action annuel.

La présente convention fixe :

- La mise en œuvre concrète du projet artistique et culturel ;
- Les modalités de financement et les relations avec ses partenaires institutionnels ;
- Les conditions de suivi et d'évaluation du projet ;

Les partenaires publics, contribuent financièrement au fonctionnement général et à la réalisation du projet artistique et culturel. Ils n'attendent aucune contrepartie directe de cette contribution.

ARTICLE 2 - MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL

Depuis plus de 30 ans, l'association Plan-Séquence mène des actions structurantes dans le domaine du cinéma qui ont conduit à la création en 2000 à Arras, dans la région des Hauts-de-France, d'un événement international qui constitue aujourd'hui la pièce centrale de ses interventions.

Ainsi chaque année en novembre pendant 10 jours, l'Arras Film Festival s'affirme comme un rendez-vous indispensable, apprécié du grand public et des professionnels. Avec plus de 48 000 entrées en 2023, cette manifestation est reconnue aujourd'hui pour le haut niveau de sa programmation, pour son action en faveur du cinéma européen et pour sa capacité à accueillir chaque année des artistes de renommée internationale. Une édition décentralisée se déroule également dans une trentaine de villes de la région Hauts-de-France durant les quatre semaines qui suivent le festival.

En parallèle, l'association propose des actions et des projections tout au long de l'année, dans plusieurs villes, en partenariat avec les salles de cinéma et divers acteurs culturels en France et à l'étranger. Favorisant la diffusion du cinéma dans sa diversité, Plan-Séquence contribue fortement à l'aménagement culturel des territoires et au renforcement de la filière cinéma en région Hauts-de-France tout en participant activement au rayonnement de sa région, de son département et de sa ville.

Les partenaires institutionnels et l'association Plan-Séquence souhaitent mettre en place une Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO), témoignant à la fois du chemin parcouru par la Structure et des ambitions partagées de ses signataires.

Les enjeux de cette convention sont multiples et peuvent être déclinés en 3 grands axes :

- Mener un projet structurant à l'échelle du territoire en favorisant son rayonnement régional, national et international et ainsi participer à la structuration de la filière du cinéma et de l'audiovisuel en région Hauts-de-France
- Défendre et soutenir la diversité du cinéma avec une priorité forte pour le cinéma européen, avec une mise en valeur des productions cinématographiques régionales et en soutenant les auteurs, l'émergence et la création
- Rendre accessible le cinéma au plus grand nombre dans le cadre d'une politique de démocratisation et de médiation culturelle en vue de la sensibilisation et la formation des publics

ARTICLE 3 - DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention entre en vigueur à compter de la signature par l'ensemble des partenaires pour couvrir la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2027, soit quatre années civiles.

ARTICLE 4 – CONDITIONS DE DÉTERMINATION DU COÛT DE L'ACTION

Pour chaque partenaire, la subvention annuelle est décidée par l'assemblée délibérante, conformément à son budget primitif, à son règlement budgétaire et financier et à la présente convention, après instruction de la demande de subvention.

Le besoin de financement public exprimé par la Structure est calculé en prenant en compte les coûts totaux retenus estimés de l'action, ainsi que tous les produits qui y sont affectés. L'annexe présente le budget prévisionnel de l'action en détaillant les coûts éligibles à la contribution financière des partenaires publics et l'ensemble des produits affectés, ainsi que les règles retenues par la Structure.

Ils comprennent notamment tous les coûts, directement liés à la mise en œuvre de l'action, qui :

- Sont conformes au règlement budgétaire et financier de chaque partenaire signataire ;
- Sont liés à l'objet de l'action et sont évalués en annexe ;
- Sont nécessaires à la réalisation de l'action ;
- Sont raisonnables selon le principe de la bonne gestion ;
- Sont engendrés pendant le temps de la réalisation de l'action ;
- Sont dépensés par la Structure ;
- Sont identifiables et contrôlables.

Le cas échéant, les coûts éligibles pourront également, selon une clé de répartition à préciser, comprendre des coûts indirects notamment :

- Les coûts variables, communs à l'ensemble des activités de la Structure.

Pour la Région, le cas échéant, les coûts éligibles pourront également comprendre des coûts communs à l'ensemble des activités de la Structure. Lors de la mise en œuvre de l'action, la Structure peut procéder à une adaptation de son budget prévisionnel à la condition que cette adaptation n'affecte pas la réalisation de l'action et qu'elle n'excède pas 10 % du coût total estimé de l'action.

La Structure notifie par écrit les modifications à chaque partenaire signataire dès qu'elle peut les évaluer et en tout état de cause avant le 1^{er} juillet de l'année en cours. Cette information ne vaut pas acceptation.

En cas d'acompte(s) versé(s) dans les conditions prévues à l'article 6, le versement du solde annuel ne pourra intervenir qu'après acceptation expresse de ces modifications éventuelles par chaque partenaire signataire.

ARTICLE 5 - CONDITIONS DE DÉTERMINATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

L'ensemble des parties s'accorde pour reconnaître que les contributions prévues dans le cadre de cette convention sont établies à partir des montants des subventions qui ont été versées par chacun des partenaires :

Pour l'exercice N-1 à hauteur de 230 000 euros pour la Région

Pour l'exercice N à hauteur de 120 000 euros pour Département du Pas-de-Calais

Pour l'exercice N à hauteur de 130 000 euros pour la Ville d'Arras.

Dans le cadre de cette convention, la contribution financière des partenaires publics signataires est convenue pour un montant prévisionnel de 1 920 000 € euros sur 4 ans, sous réserve de la disponibilité des crédits, équivalent à 48,63 % du montant total estimé des coûts éligibles sur l'ensemble de l'exécution de la convention, établie à la signature des présentes, soit 3 948 000 € tels que mentionnés à l'article 4 et se répartissant comme ci-dessous :

	Montant prévisionnel des contributions	Montant total estimé des coûts éligibles, en euros TTC	Montant prévisionnel des contributions	Montant total estimé des coûts éligibles, en euros TTC	Montant prévisionnel des contributions	Montant total estimé des coûts éligibles, en euros TTC	Montant prévisionnel des contributions	Montant total estimé des coûts éligibles, en euros TTC
Partenaires publics signataires de la présente convention	2024	2024	2025	2025	2026	2026	2027	2027
Région Hauts-de-France* Année N-1	230 000		230 000		230 000		230 000	
Département du Pas-de-Calais * Année N	120 000		120 000		120 000		120 000	
Ville d'Arras* Année N	130 000		130 000		130 000		130 000	
Total prévisionnel*	480 000	936 000	480 000	976 000	480 000	1 000 000	480 000	1 036 000

* sous réserve de la disponibilité des crédits

Les montants prévisionnels des contributions financières des partenaires publics signataires sont évalués à :
Pour l'année 2024 : 480.000 euros, soit 51,28% du montant total annuel estimé des coûts éligibles TTC ;
Pour l'année 2025 : 480.000 euros, soit 49,18% du montant total annuel estimé des coûts éligibles TTC ;
Pour l'année 2026 : 480.000 euros, soit 48% du montant total annuel estimé des coûts éligibles TTC ;
Pour l'année 2027 : 480.000 euros, soit 46,33% du montant total annuel estimé des coûts éligibles TTC.

Dans tous les cas, les contributions financières des partenaires signataires de la présente convention ne sont applicables que sous réserve des conditions cumulatives suivantes :

- Le vote des crédits, ou la délibération des assemblées délibérantes des collectivités territoriales ou leurs groupements ;
- Le respect par la Structure des obligations de la présente convention et notamment celles mentionnées aux articles 1^{er}, 7, 8 et 10 ;
- Le contrôle en fin d'exercice par les partenaires signataires de la présente convention, conformément à l'article 9, que le montant annuel de la contribution n'excède pas le coût annuel de l'action.

La Structure entend s'efforcer d'obtenir des soutiens financiers auprès d'autres collectivités territoriales ou d'organismes publics ou privés lui permettant d'accroître et de développer ses activités.

ARTICLE 6 – MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Pour chaque année budgétaire, la Structure adressera une demande de subvention à chacun des partenaires signataire de la présente convention.

Sous réserve des dispositions de l'article 5 et conformément aux dispositions particulières à chacun d'eux, les partenaires confirment chaque année les sommes qu'ils versent.

Ces subventions ne peuvent en aucun cas être utilisées par la Structure pour apporter des subventions à d'autres personnes morales, ou pour un objet différent de celui pour lequel elles ont été attribuées.

Pour La Région :

Afin d'atteindre les objectifs fixés à l'article 1, et de permettre à la Structure de réaliser ses engagements, sous réserve des crédits correspondants au budget régional, la Région s'engage à verser chaque année une aide financière dont le montant sera fixé par délibération.

Les modalités de paiement de la participation régionale seront précisées dans la convention financière annuelle.

Pour le Département :

Chaque année, la Structure adressera une demande de subvention au Département. Les modalités de versement seront indiquées dans la convention financière annuelle qui sera passée avec la Structure.

Afin d'atteindre les objectifs fixés à l'article 1, et de permettre à la Structure de réaliser ses engagements, le Département du Pas-de-Calais s'engage à verser chaque année une aide financière, dont le montant sera fixé en fonction des budgets annuels votés par le Conseil Départemental et/ou la Commission Permanente et en considération des programmes proposés.

Des conventions financières annuelles d'application fixent les modalités de versement et le montant de la participation du Département.

Pour la Ville :

La délibération d'attribution de subventions sera prise par le conseil municipal et sera notifiée à la Structure à la suite de la séance dans laquelle le dossier est inscrit à l'ordre du jour.

Les modalités de versement seront indiquées dans la convention financière.

ARTICLE 7 – OBLIGATIONS COMPTABLES ET MORALES

La Structure s'engage à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme aux modalités d'établissement des comptes annuels des structures et fondations homologuées par le comité de la réglementation comptable.

Les comptes de la Structure sont établis pour un exercice courant du 1^{er} janvier au 31 décembre.

La Structure déclare tenir une comptabilité conforme au règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 de l'autorité des normes comptables et à faire approuver ses comptes par les organes compétents au plus tard dans les cinq mois qui suivent la clôture des comptes. Les aides apportées par les collectivités publiques signataires de la présente convention et les autres partenaires éventuels y sont retracées selon les modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, homologuées par arrêté interministériel en date du 8 avril 1999.

La Structure a désigné en qualité de Commissaire aux comptes : Monsieur Grégory Mouy, de Générations CAC, 33 Bld Jeanne d'Arc 59500 Douai, exercice clos au 31 décembre, pour un mandat de 6 ans (2021-2026).

La Structure s'engage à fournir à l'ensemble des partenaires signataires de la présente convention pour chaque année de la période de la présente convention :

Pour la Région :

a) Avant le 31 janvier de l'année suivante :

Un compte rendu d'exécution détaillé des activités de l'année écoulée (production, diffusion, activités de formation et de sensibilisation, etc.).

b) Au plus tard le 31 mai de l'année suivante, les documents établis dans le respect des dispositions du droit français et du droit communautaire :

- Les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L 612-4 du code de commerce ;
- Le rapport moral et le rapport d'activité approuvés par le président par le gérant ou toute personne habilitée ;

- Le compte rendu quantitatif de l'action de la Structure comprenant les éléments mentionnés à l'annexe relative aux indicateurs d'évaluation, signé par le président par le gérant ou toute personne habilitée ;
- Un compte de résultat analytique,
- Une annexe détaillée des subventions publiques perçues (TTC et HT) ;
- Un état du personnel employé distinguant le personnel sur emploi durable (CDI et CDD de plus de 9 mois) et le personnel sur emploi occasionnel – cet état est exprimé en équivalent temps plein et également en nombre de personnes pour les occasionnels ;
- Le montant total des rémunérations allouées aux dirigeants ainsi que le montant des trois rémunérations les plus élevées ;
- Les attestations fiscales et sociales confirmant la régularité de sa situation.

c) Au plus tard le 15 décembre de l'année en cours, les dossiers de demande de subvention pour l'année N+1.

Tout document (comptes annuels, etc.) transmis par la Structure aux partenaires signataires de la présente convention devra être revêtu du paraphe et/ou de la signature du président, représentant légal de la Structure ou de tout représentant légal et accompagné d'une copie de la délégation de signature.

Pour le Département :

Au plus tard le 31 octobre de l'année en cours, le dossier de demande de subvention pour l'année N+1 via la procédure dématérialisée à compléter sur le site <https://portailpartenaire.pasdecals.fr/extranet>
La Structure s'engage à fournir à l'ensemble des partenaires dans les meilleurs délais toutes les pièces et documents demandés par ses partenaires pour constituer les dossiers d'engagement des subventions prévues dans le cadre de la présente convention.

Pour la Ville d'Arras :

a) avant le 31 janvier de l'année suivante :

Un compte rendu d'exécution détaillé des activités de l'année écoulée (production, diffusion, activités de formation et de sensibilisation, etc.).

b) au plus tard le 30 juin de l'année suivante, les documents établis dans le respect des dispositions du droit français et du droit communautaire

- les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L 612-4 du code de commerce ;
- le rapport moral, de gestion et le rapport d'activité approuvés par le Président ou toute personne habilitée ;
- le compte rendu quantitatif de l'action de la Structure comprenant les éléments mentionnés à l'annexe relative aux indicateurs d'évaluation, signé par la Présidente ou toute personne habilitée ;
- un compte de résultat analytique (conforme à la présentation UNIDO) ;
- une annexe détaillée des subventions publiques perçues (TTC et HT) ;
- un état financier intermédiaire (6 mois) des comptes relatifs à l'exercice de l'année en cours
- un état du personnel employé distinguant le personnel sur emploi durable (CDI et CDD de plus de 9 mois) et le personnel sur emploi occasionnel – cet état est exprimé en équivalent temps plein et également en nombre de personnes pour les occasionnels ;
- le montant total des rémunérations allouées aux dirigeants ainsi que le montant des trois rémunérations les plus élevées ;
- les attestations fiscales et sociales confirmant la régularité de sa situation.
- les statuts et toute modification statutaire ainsi que la liste à jour des membres du bureau et du Conseil d'Administration en cas de modification.
- le bilan d'ensemble argumenté et document de synthèse.

c) au plus tard le 31 octobre de l'année en cours, les dossiers de demande de subvention pour l'année N+1.

La Structure s'engage à fournir à l'ensemble des partenaires dans les meilleurs délais toutes les pièces et documents demandés par ses partenaires pour constituer les dossiers d'engagement des subventions prévues dans le cadre de la présente convention.

ARTICLE 8 – AUTRES ENGAGEMENTS

8.1 La Structure informe sans délai chaque partenaire signataire de toute modification de son identification et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

8.2 En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, la Structure en informe chaque partenaire signataire sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

8.3 La Structure s'engage à faire figurer de manière lisible l'identité visuelle des partenaires signataires de la présente convention, en conformité avec leurs chartes graphiques, sur tous les supports et documents produits dans le cadre de la convention. En ce qui concerne le Département du Pas-de-Calais, la Structure s'engage à respecter son guide des obligations et contreparties en matière de communication.

8.4 La Structure déclare ne pas être bénéficiaire d'aide illégale et incompatible soumise à obligation de remboursement en vertu d'une décision de la Commission Européenne.

8.5 La Structure demeure seule responsable de la gestion des manifestations qu'elle organise et, de ce fait, supportera elle-même un éventuel déficit de gestion.

8.6 La Structure exercera les activités énoncées dans ses missions sous sa responsabilité exclusive. Elle s'engage à souscrire toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que celle des partenaires signataires de cette convention ne puisse être recherchée. Elle devra être en mesure de justifier à tout moment, aux partenaires de la souscription de ces polices d'assurance et du paiement des primes correspondantes. Elle s'engage à respecter les réglementations en vigueur, notamment en ce qui concerne l'organisation de spectacles.

8.7 La Structure s'engage à respecter les règles de sécurité et d'hygiène en vigueur vis-à-vis de ses activités et locaux, et à avertir les partenaires publics dans les plus brefs délais, en cas de difficultés rencontrées.

ARTICLE 9 – SANCTIONS

En cas d'inexécution ou de modifications substantielles, et en cas de retard des conditions d'exécution de la convention par la Structure sans l'accord écrit des partenaires signataires de cette convention, ces derniers peuvent diminuer ou suspendre le montant des avances et autres versements, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, après examen des justificatifs présentés par la Structure et avoir préalablement entendu ses représentants.

ARTICLE 10 – MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

10.1 L'application de la présente convention fera l'objet d'un suivi régulier dans le cadre de Comités de suivi en présence de la direction de la Structure et des représentants techniques de la Région, du Département et de la Ville d'Arras.

10.2 Le Comité de suivi semestriel est chargé de l'examen et du suivi des missions inscrites au titre de la présente convention. Il examine en particulier :

- La mise en œuvre progressive des objectifs de la présente convention ;
- L'état d'exécution du budget de l'année en cours et l'élaboration du budget prévisionnel pour l'exercice suivant ;
- La réalisation du projet sur l'année venant de s'achever, ainsi que les orientations de l'année à venir ;
- Le bilan financier de l'année écoulée, et les comptes consolidés du bénéficiaire.

10.3 L'évaluation porte sur la réalisation du projet artistique et culturel et sur sa conformité au regard du projet. Les partenaires procèdent à une évaluation de la réalisation du projet auquel ils ont apporté leur concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif. Les indicateurs de suivi inscrits au titre de la présente convention,

définis par les parties, contribuent au suivi annuel puis à l'évaluation finale de la réalisation de la convention (Annexe 2). Les indicateurs ne sont qu'une partie de l'évaluation qui fait toute sa place à l'analyse de la qualité et de tous les aspects de l'impact des activités du bénéficiaire.

10.4 De préférence un an et au plus tard six mois avant l'expiration de la présente convention, la direction de la Structure présente aux partenaires publics une auto-évaluation de la mise en œuvre du projet artistique et culturel sur la base du cahier des charges. Celle-ci prend la forme d'un bilan d'ensemble argumenté sur le plan qualitatif et quantitatif des actions développées et de la réalisation des objectifs. Elle est assortie d'un document de synthèse des orientations envisagées dans la perspective d'une nouvelle convention.

ARTICLE 11 - CONTROLE

La Structure s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle par la Région, le Département et la Ville d'Arras de la bonne exécution de la présente convention tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif, de la réalisation des actions prévues, de l'utilisation des aides attribuées et d'une manière générale, de la bonne exécution de la présente convention, notamment par l'accès et/ou la communication de toute pièce justificative des dépenses et tout autre document de nature juridique, fiscale, comptable et de gestion dont la production serait jugée utile.

Les partenaires signataires de la présente convention pourront également procéder ou faire procéder par la personne de leur choix aux vérifications qu'ils souhaiteraient effectuer sur pièces et sur place.

La Structure devra informer les partenaires des modifications intervenues dans ses statuts et/ou dans la composition de ses instances.

La Structure s'engage en particulier à communiquer aux partenaires publics la composition du Conseil d'Administration et du Bureau et les procès-verbaux des Assemblées Générales et des réunions du Conseil d'Administration.

Chaque partenaire public signataire s'assure annuellement et à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du projet artistique et culturel. Chaque partenaire public signataire peut exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure au total annuel des coûts éligibles du projet artistique et culturel augmentés d'un excédent raisonnable ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

ARTICLE 12 – CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 10 et aux contrôles de l'article 11.

ARTICLE 13 – AVENANT

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les partenaires publics signataires de la présente convention et la Structure. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent. La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie ou l'ensemble des parties lorsque la convention est pluripartite peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 14 – ANNEXES

Les annexes font partie intégrante de la présente convention :

- Annexe 1 : Projet artistique et culturel 2024-2027 ;
- Annexe 2 : Indicateurs de suivi ;
- annexe 3 : Budget prévisionnel quadriennal.

ARTICLE 15 – RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, de retard significatif ou de modification substantielle des conditions de la convention et/ou du projet artistique et culturel, celle-ci ne pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, qu'après l'accord des parties à la suite d'une tentative de conciliation suivi d'un Conseil d'Administration extraordinaire.

La résiliation pourra avoir pour conséquence le réajustement de la contribution annuelle des partenaires au programme d'activités et impliquer la restitution de tout ou partie des sommes versées par les partenaires.

Par ailleurs, en cas de dissolution ou de liquidation de la Structure, la présente convention deviendra, ipso facto, caduque. Dans cette hypothèse, les partenaires se réservent le droit d'exiger le reversement total ou partiel des sommes perçues au titre de cette convention.

ARTICLE 16 – RECOURS

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention sera porté devant la juridiction compétente après expiration des voies de recours amiable.

Fait à Arras en quatre exemplaires, le

Pour la Structure,
Le Président,

Pour La Région Hauts-de-France,
Le Président de la Région Hauts-de-France,

Monsieur Sébastien DOCO

Monsieur Xavier BERTRAND

Pour le Département du Pas-de-Calais,
Le Président du Conseil Départemental

Pour La Ville d'Arras
Le Maire,

Monsieur Jean-Claude LEROY

Monsieur Frédéric LETURQUE

Annexe 1 : Projet artistique et culturel 2024-2027

Plan-Séquence / Arras Film Festival

Projet Artistique et Culturel 2024-2027

Préambule

Depuis plus de 30 ans, l'association Plan-Séquence mène des actions structurantes dans le domaine du cinéma qui ont conduit à la création en 2000 à Arras, dans la région des Hauts-de-France, d'un événement international qui constitue aujourd'hui la pièce centrale de ses interventions.

Le premier projet associatif de Plan-Séquence date de 2003, période où l'association a commencé à se structurer autour d'une équipe de professionnels. Ce projet a été régulièrement réactualisé, réécrit en 2017, et mérite aujourd'hui d'être profondément remanié compte tenu des évolutions que connaît notre action depuis 6 ans et des profonds bouleversements provoqués par la crise sanitaire.

Écrire un nouveau projet associatif dans un tel contexte n'est pas un acte anodin. En effet, il constitue un cadre de référence pour les années à venir en termes de stratégie, d'objectifs prioritaires et les moyens que l'association entend mettre en place pour répondre aux mutations que connaît la filière cinéma. Il est aussi un véritable outil d'information et de compréhension du travail de Plan-Séquence.

Le projet associatif précise également les valeurs sur lesquelles l'association appuie son action et qui donnent, plus que jamais, un sens à ses missions. Il doit poser les principes du pacte qui unit entre eux les salariés, les bénévoles, les partenaires et le public. Il en découle surtout un projet culturel et artistique en accord avec ces valeurs.

Le président, Sébastien Doco, l'ensemble des administrateurs et la direction - Eric Miot, délégué général, et Nadia Paschetto, directrice - se sont donc mobilisés pour mener une réflexion sur l'association, sur son environnement, et sur la manière de répondre au mieux à l'évolution de la société et des pratiques culturelles dans le domaine qui l'intéresse, le cinéma.

Il n'est pas facile d'écrire un projet sur plusieurs années dans une période aussi incertaine et complexe. Aussi, il est plus que jamais nécessaire que le projet associatif ne soit pas un document figé. Une évaluation annuelle et une validation par les organes dirigeants lui permettront de demeurer un projet « vivant » qui évolue dans un contexte mouvant.

HISTORIQUE

Plan-Séquence est une **association**, régie par la **loi 1901**, implantée à **Arras** et en **région Hauts-de-France**, qui a pour objectif de défendre et promouvoir le cinéma et ses auteurs en diffusant des films, prioritairement dans les salles de cinéma, en concevant et en organisant des manifestations à caractère cinématographique et culturel, en proposant des actions de sensibilisation et d'éducation à l'image à destination de tous les publics.

L'association est née le **17 octobre 1990** à Dunkerque à l'initiative d'un groupe de cinéphiles qui souhaitent transmettre et partager leur passion des films avec le public, notamment en créant à Lille un événement consacré au cinéma européen. De 1990 à 1998, tout en poursuivant ce projet, Plan-Séquence a programmé et animé plusieurs salles de cinéma dans l'agglomération de Dunkerque, dont **deux salles classées art & essai** au complexe Les Arcades. Durant trois années, **de 1995 à 1997**, elle a initié dans cette ville un important événement autour de grands thèmes fédérateurs - la comédie, le fantastique, le policier - auquel de nombreuses personnalités du cinéma ont participé comme Roman Polanski, Maggie Cheung, Olivier Assayas, Robert Enrico, Yves Boisset ou José Giovanni.

À partir de janvier 1999, le travail de l'association a pris une **dimension régionale** en développant sur différentes villes de la région Nord-Pas-de-Calais, notamment Arras, Boulogne-sur-Mer, Douai, Lille, Roubaix et Saint-Pol-sur-Ternoise, un ambitieux programme de diffusion et de sensibilisation proposé dans le cadre de partenariats avec les salles de cinéma, soutenu par les pouvoirs publics et reconnu par de nombreux organismes professionnels.

Parmi ces nombreuses actions, la programmation permanente d'une salle au cinéma **Majestic de Lille, entre 1999 et 2015**, a constitué une **référence nationale** dans le domaine du patrimoine et du répertoire cinématographique, ainsi que pour ses actions en direction du jeune public. Ainsi, les Rencontres nationales jeune public de l'AFCAE se sont déroulées dans ce cinéma à l'automne 2001.

Des moyens financiers accrus de la part des collectivités territoriales (Région, Département, Ville d'Arras dans le cadre d'une première convention pluriannuelle en 2003) et de la DRAC Nord-Pas-de-Calais ont donné à Plan-Séquence la possibilité d'accroître ses interventions, de se doter d'une **structure professionnelle** et de **créer à Arras un événement international**.

Depuis l'année 2000, chaque année en novembre pendant 10 jours, l'**Arras Film Festival** s'affirme comme un rendez-vous indispensable, apprécié du grand public et des professionnels. Dépassant les **50 000 entrées** pour la première fois en 2019, cette manifestation est reconnue aujourd'hui pour le **haut niveau** de sa programmation, pour son action en faveur du **cinéma européen** et pour sa capacité à accueillir chaque année des artistes de renommée internationale. Une édition décentralisée se déroule également dans une trentaine de villes de la région Hauts-de-France durant les quatre semaines qui suivent le festival.

En parallèle, l'association propose des actions et des projections **tout au long de l'année**, dans plusieurs villes, en partenariat avec les salles de cinéma et divers acteurs culturels en France et à l'étranger. Favorisant la diffusion du cinéma dans sa diversité, Plan-Séquence contribue fortement à l'**aménagement culturel** des territoires et au **renforcement de la filière cinéma** en région Hauts-de-France tout en participant activement au **rayonnement** de sa région, de son département et de sa ville.

1. VALEURS ET PRINCIPES FONDAMENTAUX

A. LES VALEURS

Le fait associatif est indissociable de la démocratie, car il favorise la citoyenneté et la cohésion sociale. La forme associative est donc pour Plan-Séquence un modèle structurel adapté à son projet et ses actions. Aussi, il ne peut être question de succomber à une définition marchande de l'art et de la culture, ni à une logique de marché où la libre concurrence serait la règle. S'inscrire dans une telle démarche contribuerait à accentuer les clivages sociaux et culturels, participerait à réduire davantage l'expression de la diversité ainsi que les espaces de rencontre et de dialogue dans la société. Le projet de Plan-Séquence est, et demeure, un projet collectif fondé sur les valeurs humanistes et républicaines définies par la loi du 1^{er} juillet 1901, mais aussi par les grands principes de l'éducation populaire et de l'économie sociale et solidaire.

Laïcité, pluralité et citoyenneté

Fidèle à l'esprit de la loi 1901, Plan-Séquence s'interdit toute discrimination dans son organisation et dans sa vie associative. Elle est ouverte à tous, sans distinction d'origine, de race ou de religion, et respecte les convictions personnelles, le pluralisme des idées, l'égalité entre les hommes et les femmes, et tous les principes de laïcité qui sont le fondement des valeurs républicaines.

L'association considère que l'engagement des citoyens dans le cadre associatif constitue un rempart nécessaire contre l'individualisme et doit contribuer au développement et à l'épanouissement de la personne humaine.

Éducation populaire

L'association se veut avant tout un acteur de l'éducation populaire en donnant les moyens à tous, tout au long de la vie, de s'épanouir et d'agir dans la société. Militant pour un accès de tous à l'information, aux savoirs et à la connaissance, l'association se doit d'intervenir en complément de l'école et de la famille pour favoriser l'égalité des chances, les échanges culturels et la mixité sociale.

Économie sociale et solidaire

L'association adhère à la vision et aux valeurs de l'Économie Sociale et Solidaire qui prône le volontariat, la démocratie, la primauté de l'homme sur le capital. Dans le respect de la personne et de l'environnement, elle concilie solidarité, ancrage sur le territoire, cohésion et utilité sociale, développement durable, considérant que la culture est essentielle dans la lutte contre les exclusions.

B. LES PRINCIPES FONDAMENTAUX

Le projet de Plan-Séquence s'appuie sur l'ensemble des principes qui constituent le socle de son action et de ses réalisations.

Défendre la diversité culturelle de l'offre cinématographique

La mondialisation telle qu'elle existe aujourd'hui provoque l'uniformisation des cultures en inondant la planète de produits et d'idées similaires. Des cultures différentes continuent cependant à coexister, mais ces cultures sont faiblement mises en valeur et très peu diffusées en dehors de leur pays d'origine. Ainsi, de nos jours, les salles de cinéma, mais aussi les plateformes, les différents supports vidéo et les chaînes de télévision, offrent souvent bien peu de place à cette diversité. En conséquence, le projet de Plan-Séquence souhaite mettre en évidence des films de tous pays - en donnant priorité aux cinémas d'Europe -, accorder une place importante aux films patrimoniaux et aux œuvres classiques, prêter une attention particulière à la variété des sujets, tout en mêlant les genres et les styles, et les différentes formes de cinéma (fiction, animation et plus ponctuellement le documentaire).

Soutenir les auteurs, l'émergence et la création

La mission de Plan-Séquence est de valoriser et montrer au plus grand nombre les œuvres de cinéastes reconnus et assurer ainsi la promotion de leurs films. Cependant, nous souhaitons aussi provoquer l'émergence artistique et encourager la création cinématographique, en proposant des outils et des opportunités de développement et d'accompagnement pour les nouveaux talents du cinéma européen et d'autres, plus aguerris mais qui demeurent peu connus en dehors de leur pays d'origine. Tout l'enjeu de notre projet est de nouer et entretenir des relations avec des réalisateurs et réalisatrices qui s'inscrivent dans la durée et se traduisent par un accompagnement allant beaucoup plus loin que la seule sélection et diffusion de leurs films.

Encourager l'expérience de la salle de cinéma

Face à l'attractivité des écrans domestiques, phénomène amplifié par la crise sanitaire du COVID-19, le cinéma doit plus que jamais être appréhendé comme une pratique collective dont la salle de cinéma constitue l'élément primordial. Pour attirer le public et lui donner envie de sortir de chez lui, il est important de proposer au spectateur autre chose que de venir voir un film. En effet, autour de la séance de cinéma, se construit un espace d'échanges, de réflexions, de confrontations, mais aussi de plaisir et de convivialité, qui implique logiquement et naturellement les spectateurs. Le cinéma doit ainsi favoriser l'épanouissement, la formation, la curiosité et la créativité, tout en provoquant des interactions sociales et générationnelles.

S'adresser à tous les publics

Par sa capacité à fédérer et à déclencher des échanges, le cinéma est un médium particulièrement adapté pour toucher une grande diversité de publics. Plan-Séquence a la volonté de favoriser l'innovation, la découverte et de pouvoir ainsi apporter une plus-value au paysage cinématographique. Mais cela ne prendra véritablement sens que si sa programmation reste ouverte et accessible à chacun, quelle que soit sa situation sociale. Les tarifs, l'attention portée à celles et ceux qui ont des difficultés particulières d'accès aux arts et à la culture sont des éléments essentiels du projet et la présence de films renommés et de têtes d'affiches dans ses programmes contribueront à rendre plus « visible » ses propositions vis à vis du grand public.

Participer à l'éveil, la sensibilisation et la formation des publics

Plan-Séquence souhaite établir des relations avec ses publics qui dépassent le strict cadre de la consommation de films. Aussi, diverses activités sont déployées pour contribuer à la transmission des savoirs au moyen de formes multiples : conférences, ateliers de pratique, rencontres, débats, production de vidéos à vocation didactique. Une attention particulière est portée en direction des jeunes, dans le cadre de projets éducatifs, de manière à leur donner des repères artistiques et culturels et, ainsi, à construire plus facilement leur "soi-culturel".

Relier le local à l'international

Au-delà de son action propre, Plan-Séquence a pour objectif de contribuer au développement et au rayonnement du territoire sur lequel elle œuvre - région, département, agglomération, ville - en développant des partenariats durables avec des organisations et des structures qui partagent ses valeurs. Par son travail en réseau, elle aide à renforcer la filière cinéma régionale, tout en travaillant à établir des passerelles, à tisser des liens et à favoriser les échanges entre le local, le national et l'international.

2. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE PLAN-SEQUENCE

Pour piloter ses activités, Plan-Séquence s'appuie sur une gouvernance démocratique, prévoyant l'information et la participation de tous ses membres.

L'Assemblée générale entend et approuve les rapports sur la gestion, la situation financière et les activités ; elle pourvoit également au renouvellement de ses représentants au Conseil d'administration. Elle se compose de tous les adhérents de l'association et demeure ouverte à titre consultatif aux salariés, financeurs et partenaires qui souhaitent y participer.

Le Conseil d'administration compte 17 membres maximum répartis en deux collèges :

- 8 membres représentant les adhérents élus par l'assemblée générale pour un mandat de deux ans renouvelable par moitié tous les ans.
- 7 membres associés qui sont des personnes qualifiées désignées chaque année par le conseil d'administration sur proposition du président ou de l'un de ses membres.
- 2 membres d'honneur désignés chaque année par le conseil d'administration

La place accordée aux adhérents dans le processus de décision est donc prépondérante.

Le Conseil d'administration définit les orientations stratégiques de l'association et délibère sur les propositions formulées par le Bureau. Il approuve le projet de budget annuel et le programme d'actions.

Le Bureau assure la mise en œuvre des orientations définies par le Conseil d'administration, élabore la stratégie partenariale, contrôle la gestion courante et arrête l'organigramme, les conditions de recrutement et de rémunération du personnel.

Le Président anime les réunions du Bureau, du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale. Il représente l'association devant ses partenaires et dans tous actes de la vie civile, et veille à la bonne marche de l'association : administration, moyens logistiques, moyens humains et gestion des salariés.

Des commissions de travail thématiques peuvent être constituées par décision du Bureau et sous l'autorité de la Présidence. Ainsi, il a été créé en décembre 2021 une commission qui a pour mission de remettre à jour la stratégie partenariale de Plan-Séquence notamment concernant l'Arras Film Festival. Ce travail avait été déjà engagé en décembre 2019, mais arrêté par la crise sanitaire de la COVID-19.

Instance et gouvernance (Aucune rémunération n'est accordée aux membres du Conseil d'administration.)

Membres du Bureau

Sébastien DOCO	<i>Président</i>
Claire LESCIEUX	<i>Vice-Présidente en charge de la stratégie partenariale</i>
Laurent COËT	<i>Vice-Président en charge des relations avec les professionnels du cinéma</i>
Véronique VALET	<i>Secrétaire</i>
Guillaume WINTER	<i>Secrétaire adjoint</i>
Hubert SAUVAGE	<i>Trésorier</i>
Boleslas SOBCZAK	<i>Trésorier adjoint</i>

Collège des membres adhérents

Jaime CESPEDES, Marie DECIMA, Anthony JOUVENEL, Claire LESCIEUX, Hubert SAUVAGE, Boleslas SOBCZAK, Véronique VALET, Guillaume WINTER.

Collège des membres associés

Estelle CARON, Arnaud CLÉMENT, Laurent COËT, Sébastien DOCO, Dorothée ULRICH, Godefroy VUJICIC.

Collège des membres d'honneur

Sylvain CRAPEZ

A. LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE ET ORGANISATIONNELLE

L'équipe permanente de Plan-Séquence compte depuis avril 2017, 4 personnes qui assurent des fonctions dans le cadre du festival et réalisent des actions durant toute l'année.

En août 2021, l'équipe a été renforcée d'une chargée de production qui intervient une journée par semaine (sauf pendant le Festival où elle travaille à temps plein).

Cet effectif se trouve progressivement renforcé à partir du mois d'août pour atteindre plus de 50 salariés et missionnés lors du festival en novembre (contrats de 3 mois à 10 jours). Il y a parmi eux des saisonniers, des indépendants et des intermittents.

Les emplois directs du festival bénéficient très souvent à la population locale et régionale sauf dans le cadre de compétences techniques et professionnelles très spécifiques (presse, communication, projection...).

L'ÉQUIPE PERMANENTE

La direction de Plan-Séquence repose sur un binôme composé d'un délégué général et d'une directrice. Ce choix d'un management bicéphale - appelé le « topsharing » et pratiqué dans le monde de l'entreprise aux Etats-Unis depuis les années 1970 - est devenu courant dans le domaine culturel et tout particulièrement pour ce qui est des festivals de cinéma car il favorise la parité.

La création des emplois permanents de l'association s'est effectuée progressivement à partir de 2004 en tenant compte de la réalité budgétaire. Elle est composée à ce jour de 5 personnes – mais qui représentent l'équivalent de 4 ETP - qui doivent faire preuve de motivation, d'adaptabilité et de polyvalence en raison du travail énorme à accomplir, notamment sur la période de septembre à décembre. En effet, la montée en puissance du Festival a entraîné une surcharge significative de travail toute l'année, notamment pour le délégué général et la directrice.

L'importance des tâches administratives et comptables à accomplir, ainsi qu'un besoin vital de renforcer et aussi de diversifier les sources de financements de l'association ont fait naître dès 2014 la nécessité de créer un poste à temps plein d'administrateur, comme envisagé dans la convention pluriannuelle de partenariat 2014-2016 signée avec l'Etat, la Région, le Département et la ville d'Arras. Cet objectif n'a pas pu être atteint en raison du risque de mettre en difficulté financière l'association.

Cependant, le Conseil d'administration, s'appuyant sur une étude financière, a décidé le mardi 16 mars 2021 de recruter une chargée de production sur la base d'une journée de travail hebdomadaire se transformant en temps plein durant les 10 jours du festival. Cette mission, envisagée comme une première pierre dans la structuration d'un pôle administratif dont l'étape finale serait la création d'un poste d'administrateur dans un calendrier futur, ne compense qu'en partie les besoins de la structure.

De cette situation découle un manque de temps pour travailler efficacement sur la programmation, notamment du Festival, pour continuer à développer le réseau (présence dans les grands rendez-vous professionnels et autres festivals européens) et pour construire de nouveaux partenariats et projets internationaux.

En 2023, l'équipe permanente se compose ainsi :

Délégué général

Eric MIOT (CDI plein temps depuis le 1/09/2008)

Définit les caractéristiques artistiques de la programmation, choisit, coordonne et construit l'ensemble de l'offre culturelle (choix des films et invités, partenariats avec des structures culturelles locales, régionales, nationales et internationales). Il donne une cohérence à la structure et aux projets à mettre en place, et veille à la convergence de la communication avec ces choix artistiques. À ce titre, il coordonne l'action de l'équipe de communication et des attachés de presse du festival, rédige les textes du catalogue et des différents programmes, conçoit la grille horaire. Par ailleurs, il est le porte-parole du festival, son incarnation auprès du public, des médias et partenaires, la personne qui en défend les choix artistiques et en porte la vision. Il rend compte de l'activité artistique au bureau de l'association et à chaque Conseil d'Administration.

Directrice

Nadia PASCHETTO (CDI plein temps depuis le 1/09/2005)

Responsable du suivi administratif, de la gestion budgétaire et sociale, des financements et dépenses du Festival et de l'ensemble des activités de la structure sous la tutelle du Conseil d'administration et de son président. Sa mission est de coordonner le travail de l'ensemble des salariés permanents (sauf ceux qui relèvent de l'artistique), de recruter et coordonner les missions de l'ensemble des saisonniers, et des collaborateurs indépendants. Tout naturellement, elle participe à la sélection des films, aux relations avec les invités, à la constitution des jurys, à la conception du programme et possède, comme le délégué général, un rôle de représentation auprès des collectivités publiques et partenaires privés, mais aussi lors d'événements

professionnels en France et à l'étranger. Enfin, elle détermine le projet pédagogique de la structure. Elle assure aussi l'organisation et le suivi des réunions statutaires.

Développement des publics et actions éducatives

Lucie HERREROS (CDI 80%, et 3 mois plein temps depuis le 15 avril 2017)

Médiation culturelle prioritairement en direction des familles et du public scolaire, programmation des films pour enfants (Festival et actions permanentes) sous la direction du Délégué général, relation avec les enseignants, mise en place des ateliers pédagogiques et organisation du planning des séances scolaires du festival, interventions et animations pédagogiques (temps scolaire et hors temps scolaire) en lien avec la Directrice. Elle travaille aussi à la mise en place d'actions en direction des publics éloignés de la culture.

Chargée de communication

Céline ROCHE (CDI plein temps à compter du 15 juillet 2022)

Communication du Festival et des actions à l'année (programmes, newsletters, animation du site Internet et des réseaux sociaux...), communication interne, relations presse (hors festival), recherche, développement et suivi des partenariats médias et autres. Elle participe également à la programmation et à la gestion de la vie associative.

Chargée d'administration et partenariats

Magalie THÉVENON (Mission à compter 26 août 2021)

Gestion administrative, sociale et comptable de la structure en lien avec la directrice : saisie des écritures, tenue des comptes bancaires, facturations, encaissements, dossiers de demandes de subventions et bilans, déclarations d'embauche et établissement des contrats de travail, volets sociaux et attestations diverses, participation à la gestion de l'équipe du festival, accueil des partenaires et des équipes pendant le festival, recherche de nouvelles ressources.

L'ÉQUIPE DU FESTIVAL

La structure organisationnelle du Festival est similaire à la majorité des manifestations cinématographiques à un niveau comparable. Elle est à peu près identique depuis dix ans. Le pôle communication/presse est celui qui a été le plus étoffé ces dernières années pour répondre à l'objectif 2-1 de la convention pluriannuelle d'objectifs 2014-2016 : « Accroître la promotion de l'événement sur un plan régional, national et international notamment par le développement du service presse et communication et le développement de partenariats. » Le mode d'organisation et de fonctionnement est de type horizontal et non pyramidal. Il se veut donc plus collaboratif que hiérarchique et statique. Chaque grand secteur a pour responsable un chef de poste. Sa mission est définie par la direction. Le chef de poste prépare son travail, interroge la direction sur les problèmes éventuels ou prend conseil, puis il exécute seul avec son équipe qu'il dirige lui-même. Chaque chef de poste dispose donc d'une certaine autonomie et chacun est en corrélation avec d'autres personnes de l'équipe.

L'ossature de l'équipe du festival repose sur des professionnels aguerris, ayant une forte expérience dans leur domaine. Là aussi, il s'agissait de répondre à l'objectif 2-3 de la convention pluriannuelle d'objectifs 2014-2016 : « Renforcer l'équipe professionnelle du Festival en faisant appel à des personnes qualifiées pendant la préparation et durant la manifestation. »

Néanmoins, une priorité est accordée à l'emploi des jeunes afin de faciliter leur insertion dans le monde du travail et leur permettre d'acquérir une première expérience. Le compagnonnage et la transmission guident donc notre stratégie d'emploi et les réussites ne manquent pas.

De plus, le Festival participe à la formation professionnelle en offrant chaque année à une centaine d'étudiants et de lycéens la possibilité de s'initier à leur futur métier en participant à l'événement, encadrés par des enseignants et les professionnels du festival. Des partenariats existent aujourd'hui avec l'Ecole Supérieure de Journalisme de Lille, le BTS des métiers de l'audiovisuel du lycée Jean Rostand de Roubaix, la filière Info-com du Pôle Sup' Baudimont à Arras, le BTS Assistant de Gestion PME-PMI du Pôle Sup' Baudimont à Arras, le lycée Léo Lagrange à Bully-les-Mines.

Enfin, la citoyenneté active est favorisée par la capacité de l'association à fédérer les populations locales dans le cadre du bénévolat. Une quarantaine de personnes, essentiellement des étudiants et des jeunes professionnels, s'engagent chaque année dans l'organisation de la manifestation, en participant notamment à l'accueil des spectateurs.

Sur l'égalité Hommes/Femmes

Le principe de l'égalité hommes/femmes fait partie de l'ADN du Festival puisqu'il est codirigé depuis plus de 20 ans par un homme et une femme. Le Festival a néanmoins tenu à signer en mars 2019 la charte 5050x2020 pour la parité et la diversité dans les festivals de cinéma d'audiovisuel et d'image animée.

En 2022, l'équipe du Festival se composait de 60 personnes, dont 28 femmes, soit une proportion de 47%.

LES MEMBRES (ADHÉRENTS ET BÉNÉVOLES)

Plan-Séquence, comme la majorité des associations, a connu du fait de la pandémie et des périodes de fermeture des salles de cinéma, une importante baisse de ses adhésions, passant de 332 adhérents en 2019 à 153 adhérents en 2020. En 2022, l'association comptait 308 adhérents à jour de leur cotisation au 31 décembre, ce qui tend à dire qu'elle a aujourd'hui retrouvé la quasi-totalité de ses membres.

La part de femmes est prépondérante au sein de l'association puisqu'elles représentent 68,9% de ses membres.

A ces chiffres, il faut signaler l'action de 45 bénévoles. Parmi ceux-ci, une trentaine, essentiellement des étudiants et des jeunes professionnels, s'impliquent chaque année dans l'organisation du festival.

3. ETAT DES LIEUX DES ACTIVITES DE PLAN SEQUENCE

Entre 2016 à 2023, l'activité de Plan-Séquence, qui s'inscrit dans le respect de son objet statutaire, se caractérise d'une part, par sa densification et sa dissémination géographique, et d'autre part, par l'ampleur prise par l'Arras Film Festival et ses nombreux événements délocalisés.

Durant cette période, l'association a également renforcé ses actions éducatives et pédagogiques, y compris lors des temps de confinement imposés par la pandémie.

L'ARRAS FILM FESTIVAL

Plan-Séquence a organisé en novembre 2000 le premier Festival du film d'Arras (appelé Arras Film Festival depuis 2011), événement international dédié en priorité au cinéma européen.

Depuis, chaque début novembre et pendant 10 jours, le Festival propose de multiples projections et événements, ainsi que des actions éducatives et culturelles, auxquelles sont associées de nombreuses structures et institutions.

Le Festival se poursuit en novembre et décembre dans les salles de cinéma de la Région Hauts-de-France, et existe tout au long de l'année grâce à ses coopérations internationales, nationales et régionales.

Si le Festival a pris de l'ampleur au cours des années, ses principes structurants sont restés constants : à savoir, un ou plusieurs hommages rendus à une personnalité du cinéma, une sélection de films inédits destinée à mettre en valeur la diversité du cinéma européen et à révéler de nouveaux talents, et enfin, une très large ouverture au public, la plupart des événements étant pensés pour favoriser la rencontre entre les œuvres et les spectateurs.

1) Les films

A] Sélection et structure du programme

Le Festival sélectionne de 110 à 120 longs métrages, dont 80 environ sont des inédits ou des films projetés en avant-première. Une vingtaine de ces films sont présentés pour la première fois en France.

Le programme est structuré en différentes sections :

- Compétition européenne, Visions de l'Est et Découvertes européennes proposent des longs métrages européens de fiction, le plus souvent inédits, réalisés par de jeunes auteurs ou des cinéastes peu connus en dehors de leur pays d'origine avec une priorité donnée aux cinémas d'Europe centrale et orientale ;
- La section Avant-premières présente une importante sélection de films pouvant intéresser un large public ;
- Cinémas du monde met l'accent sur des films d'auteurs réalisés en Asie, en Afrique ou en Amérique latine et très souvent coproduits avec des pays européens ;
- Le Festival des enfants offre des films adaptés selon les tranches d'âge, aux familles ou au public scolaire, des animations ludiques et pédagogiques et une variété d'ateliers de pratique artistique ;
- Des hommages rendus à des personnalités du cinéma et des rétrospectives thématiques qui sont pour les spectateurs une occasion unique de parcourir l'histoire du cinéma.

B] L'aide à la diffusion et à la création

La stratégie du Festival a été, très tôt, de ne pas se limiter à la simple projection des films sélectionnés, mais d'agir sur leur diffusion pour une meilleure circulation des œuvres.

En 2009, le Festival a créé une compétition qui s'adresse exclusivement à des films européens inédits, montrés pour la première fois en France, et de préférence sans distributeur pour le territoire français au moment de leur sélection. Les 9 films de cette compétition européenne sont soumis à 3 jurys (professionnels, presse, lycéens) ainsi qu'à un vote du public. Deux des prix attribués sont dotés d'une aide à la distribution afin d'encourager l'acquisition des droits de diffusion de ces films pour la France.

Le Festival réalise, chaque année, la traduction et le sous-titrage en langue française d'une quinzaine de longs métrages. Ce travail représente un budget important, mais permet de rendre accessible ces films à un large public, sans que la langue soit un obstacle.

Le Festival assure également la promotion des films sélectionnés auprès des éditeurs, pour encourager leur acquisition, et auprès du public au moment de leur sortie (ou en amont dans le cadre d'avant-premières).

Malgré les efforts, force est de constater, qu'il demeure difficile de convaincre les éditeurs à faire l'acquisition de films qui sont pourtant repérés (représentant national aux Oscars, prix nationaux et internationaux...), mais qui n'ont pas été présentés dans un grand festival comme Cannes, Berlin, Toronto ou Venise.

Films récents sortis en salle avec le soutien du Festival :

Il Boemo (juin 2023), *L'Homme le plus heureux du monde* (février 2023), *Dédales* (juillet 2022), *Varsovie 1983, une affaire d'Etat* (mai 2022), *La Mif* (mars 2022), *La Voix d'Aïda* (septembre 2021), *La Saveur des coings* (juillet 2020), *Le Défi du champion* (août 2020), *Jumpman* (octobre 2019), *Une part d'ombre* (mai 2019), *Arythmie* (août 2018).

Le Festival participe également à la diffusion des longs métrages de fiction produits et tournés en région, en proposant notamment des avant-premières, d'abord dans le cadre du Festival, puis lors de tournées organisées dans les cinémas de la région Hauts-de-France. Le nombre de films diffusés dépend évidemment de la production et des dates de sortie.

Films récents produits en région diffusés par le Festival :

Chœur de rocker (2022), *La Guerre des Lulus* (2022), *Le Prix du passage* (2022), *Les Pires* (2022), *Saint-Omer* (2022), *Tempête* (2022), *Un hiver en été* (2022), *La Brigade* (2021), *Princesse Dragon* (2021), *Je ne rêve que de vous* (2019), *J'irai décrocher la lune* (2019), *Les Invisibles* (2018), *La Dernière folie de Claire Darling* (2018), *Pearl* (2018), *Vent du Nord* (2017), *Louise en hiver* (2016), *Souffler plus fort que la mer* (2016), *Carole Mathieu* (2016), *Je ne suis pas un salaud* (2016), *Dofus-Livre 1 : Julith* (2015), *Je vous souhaite d'être follement aimée* (2015), *En mai fais ce qu'il te plaît* (2015), *A la vie* (2014), *La Prochaine fois je viserai le cœur* (2014), *P'tit Quinquin* (2014), *Discount* (2014), *Terre battue* (2014).

Tableau N° 1 : la sélection des films entre 2016 et 2022

	2016	2017	2018	2019	2021	2022
Nbre d'œuvres diffusées	112	114	126	117	100	109
- Dont films réalisés par des femmes	14	21	20	25	20	23
Nbre d'œuvres de fictions	98	98	108	103	88	101
Nbre d'œuvres documentaires	3	2	3	4	4	1
Nbre d'œuvres d'animation	11	12	15	10	8	7
Nbre d'avant-premières	51	51	55	53	57	60
Nbre d'inédits	21	23	23	22	22	17
Nbre de premières nationales	21	20	20	15	24	15
Nbre d'œuvres européennes	95	92	114	114	91	106
Nbre d'œuvres non européennes *	17	22	12	3	9	3
% de films européens *	85%	80%	90%	98%	90%	97%
Nbre d'œuvres euro non françaises *	60	52	74	63	45	63
- Dont pays à faible capacité de production	30	31	57	32	28	25
% de films européens non nationaux *	63%	58%	65%	55%	50%	58%
Nbre de pays représentés	36	34	40	35	32	35
Nbre de pays Media *	24	24	28	25	23	27
Nbre de productions en région HdF	5	2	3	3	2	7

* Référence Programme Europe Créative – Média

C] Festival Off en Région Hauts-de-France

L'Arras Film Festival propose des événements sur l'ensemble de la Région Hauts-de-France, dans un nombre important de lieux, essentiellement des salles de cinéma, répartis sur plus d'une trentaine de communes. Ces projections se déroulent pendant (avant-première avec retransmission en direct du débat) et après le temps fort arrageois.

Cette action participe au rayonnement du festival, concourt à l'irrigation du territoire, y compris en zone rurale, favorise la diversité culturelle et soutient la diffusion des films et plus particulièrement des films européens.

De nouvelles expériences ont été menées en 2021 et 2022 : retransmission d'une rencontre avec équipe en direct du festival à Arras, production de lettres vidéo et d'outils de communication numérique (interviews filmées).

Des actions peuvent également être menées en dehors de la période novembre/décembre, comme par exemple, la tournée du film *La Brigade* proposée dans 10 salles de cinéma en février 2022.

Le Festival Off a connu un fort développement depuis 2018 et malgré le contexte difficile dû à la crise sanitaire, la dynamique a été maintenue en 2021 et 2022.

Quant aux entrées, elles sont très variables en fonction des sites et bénéficient surtout aux salles de cinéma qui savent s'emparer de l'événement.

Tableau N° 2 : le « festival Off » entre 2016 et 2022

	2016	2017	2018	2019	2021	2022
Nbre d'œuvres diffusées	12	18	19	18	20	17
Nbre de séances	83	57	97	90	100	132
- Dont séances scolaires	15	9	6	6	9	21
Nbre de de lieux participants	9	12	19	32	27	32
- Dont salles de cinéma	9	12	18	24	25	29
- Dont circuits itinérants	0	0	1	2	2	2
Nombre de communes concernées	9	12	22	31	31	35
- Dont département du Nord	2	2	2	3	10	14
- Dont département du Pas-de-Calais	6	6	6	10	11	7
- Dont département de l'Aisne	0	3	3	3	2	5
- Dont département de la Somme	0	0	5	8	7	7
- Dont département de l'Oise	0	0	2	3	0	1
- Dont autres départements	1	1	4	4	1	1
Nbre total des entrées enregistrées	1 853	1 139	2 229	2 807	1 790	3 448
- Dont entrées scolaires	597	425	396	527	781	1 528

2) Les activités et événement satellites

L'Arras Film Festival est plus qu'une suite de projections de films, c'est une fête, une expérience humaine et collective, un temps dédié au partage des savoirs, d'où le rôle primordial donné aux activités dites satellites ou périphériques. Ces activités font partie intégrante de l'ADN et de l'identité du festival, tout en participant pour beaucoup d'entre elles à former le public.

A) Talents et équipes de film

Chaque année, une centaine de talents, venant d'une vingtaine de pays européens, sont invités pour participer à des rencontres et des débats avec le public et la presse.

Des interviews sont aussi filmées pour être diffusées sur les réseaux sociaux.

Le Festival propose également des masterclass de personnalités du cinéma, diffusées en direct sur les réseaux sociaux et depuis l'édition 2022 sur le site de Télérama. Elles sont ensuite consultables sur le site Internet de Plan-Séquence et de l'Université d'Artois.

Ces temps d'échanges sont des moments privilégiés qui contribuent à l'éducation artistique et culturelle.

D'une manière générale, tous les films nouveaux, mais aussi certains classiques, sont présentés par un critique, son producteur ou distributeur français ou un membre de l'équipe du Festival.

Les invités d'honneur du Festival

Valérie Donzelli (2022), Fanny Ardant (2021), Claude Lelouch (2021), Nicole Garcia (2019), Pascale Ferran (2018), Noémie Lvovsky (2017), Stéphane Brizé (2016), Jim Sheridan (2015), Michèle Mercier (2015), Stephen Frears (2014), Yolande Moreau (2013), Patrice Leconte (2013), Philippe Lioret (2013), Costa-Gavras (2012), Laurent Cantet (2012), Hiam Abbass (2012), Jacqueline Bisset (2011), Jean-Paul Rappeneau (2011), Anna Karina (2010), Jerzy Skolimowski (2010), Olivier Assayas (2010), Patrice Chéreau (2009), Pavel Lounguine (2009), John Boorman (2008), Dario Argento (2007), Bernadette Lafond (2007), Andrzej Zulawski (2007), Arthur Penn (2006), Sidney Lumet (2005), Claude Chabrol (2004), Enki Bilal (2004), Volker Schlöndorff (2002), Bertrand Tavernier (2001), Francesco Rosi (2000).

Quelques invités venus présenter un film :

Jean-Hugues Anglade, Ariane Ascaride, Emily Atef, Yvan Attal, Edouard Baer, Xavier Beauvois, Bérénice Bejo, Emmanuelle Bercot, François Berléand, Benjamin Biolay, Michel Blanc, Dany Boon, Rachid Bouchareb, Elodie Bouchez, Louise Bourgoïn, Valeria Bruni-Tedeschi, Laure Calamy, Guillaume Canet, Vincent Cassel,

Christian Clavier, François Cluzet, Clovis Cornillac, Jean-Pierre Darroussin, Jan Decleir, Benoît Delépine, Arnaud Depleschin Emmanuelle Devos, Audrey Diwan, Léa Drucker, Nicolas Duvauchelle, Virginie Efira, Gad Elmaleh, Emmanuel Finkiel, Anne Fontaine, Sara Forestier, Jacques Gamblin, José Garcia, Xavier Giannoli, Michel Hazanavicius, Mahamat-Saleh Haroun, Catherine Jacob, Agnès Jaoui, Joeystarr, Gustav Kervern, Sandrine Kiberlain, Diane Kurys, Audrey Lamy, Chantal Lauby, Mélanie Laurent, Marc Lavoine, Vincent Lindon, Lio, Fabrice Lucchini, Benoît Magimel, Pio Marmaï, Corinne Masiero, Kornel Mandruzco, Dominik Moll, Pierre Niney, François Ozon, Benoît Poelvoorde, Louis-Julien Petit, Pierre Richard, Jean-Paul Rouve, Hanna Schygulla, Mathilde Seigner, Laura Smet, Mélanie Thierry, Fernando Trueba, Karin Viard, Roschdy Zem, Elsa Zylberstein et tant d'autres encore...

Tableau N° 3 : l'accompagnement des films entre 2016 et 2022

	2016	2017	2018	2019	2021	2022
Nbre d'invités et intervenants	145	147	156	163	151	182
Nbre de talents accompagnants les films	81	84	80	94	92	111
Nbre de films français accompagnés	25	23	25	27	29	34
Nbre de films européens accompagnés	23	24	22	25	22	19
Nbre de pays représentés par invités	19	14	11	21	18	17
Nbre de rencontres/débats (Q&A)	49	48	51	55	51	53
Masterclass, tables rondes, conférences...	5	6	5	4	2	2

B] Jeune public et scolaires

L'initiation aux images fait partie du projet artistique du Festival.

La place, prégnante, qu'occupe l'éducation à l'image au sein du festival prend différentes formes :

- des séances jeune public à l'attention des familles suivies d'une rencontre avec le réalisateur ou la réalisatrice, voire avec l'équipe, ou qui peuvent être agrémentées d'animations ludiques et pédagogiques (ciné-goûter...). Depuis 2016, le dispositif « Ma première séance » s'adresse aux plus petits (à partir de 18 mois).
- des séances spécifiques destinées à accueillir le public scolaire de la maternelle au lycée. Certaines de ces séances permettent de rencontrer des réalisateurs et réalisatrices, et d'autres professionnels du cinéma.
- des ateliers d'initiation et de découverte encadrés par des professionnels qui permettent aux élèves (6-18 ans) de s'initier aux techniques du cinéma (animation, storyboard, bruitage, effets spéciaux, doublage, maquillage).

Les enseignants bénéficient d'un accompagnement sur mesure afin de construire des parcours individualisés sur une ou plusieurs journées mêlant séances, rencontres et ateliers pour leurs élèves. Sauf pour les plus jeunes, non-lecteurs, tous les films sont diffusés en version originale sous-titrée français afin de favoriser l'apprentissage des langues et la découverte des cultures européennes.

Les lycéens peuvent également participer aux leçons de cinéma et tables rondes sur inscription.

Enfin, des parcours destinés aux étudiants sont élaborés avec le service culturel de l'Université d'Artois.

De nombreuses autres actions sont menées en direction des scolaires : jury des lycéens pour 6 élèves inscrits dans une option cinéma-audiovisuel (en partenariat avec la Région Hauts-de-France), « L'AFF passe son Bac » pour les classes des lycées à option cinéma-audiovisuel (en partenariat avec le Rectorat de l'Académie de Lille), séance autour d'un film européen à destination des établissements participant au dispositif Collège au Cinéma dans le Département du Pas-de-Calais.

Enfin, des partenariats privilégiés avec des établissements d'enseignement donnent l'opportunité à une centaine de lycéens et d'étudiants de s'immerger chaque année dans l'organisation de l'événement.

- Pôle Sup' Baudimont à Arras : participation à l'accueil, enquête des publics, atelier journalistique
- Ecole Supérieure de journalisme de Lille : réalisation de reportages
- Lycée Jean Rostand à Roubaix : réalisation et montage des interviews filmées
- Lycée Léo Lagrange à Bully-les-Mines : accueil des publics

En 2022, 8.471 élèves (tous niveaux confondus) ont participé aux séances scolaires du festival et aux ateliers, 6.857 ont assisté à une projection (soit 20,72% des spectateurs payants), et 1.614 élèves ont bénéficié d'un atelier. Depuis 2016, cela représente 2.993 entrées de plus (+77,5%). Au vu des excellents résultats de l'édition 2022, la fréquentation scolaire semble être encouragée par l'utilisation du Pass Culture.

Tableau N° 4 : le public scolaire entre 2016 et 2022

	2016	2017	2018	2019	2021	2022
Nbre d'entrées scolaires	3 864	6 137	6 139	6 481	5 252	6 857
Nbre de participants aux ateliers	1 041	1 597	1 390	1 371	1 247	1 614
Nbre de séances scolaires	27	37	37	33	29	37
Nbre d'ateliers d'initiation et découverte	49	69	60	50	50	53
Nbre d'établissements scolaires	45	72	60	68	63	81
Nbre de lycées	18	30	27	32	29	31
Nbre de de collèges	6	14	15	13	18	26
Nbre d'écoles	21	28	18	23	16	24

C] Un domaine d'excellence : les ciné-concerts

Dès 2001, Plan-Séquence a engagé un travail de création, en passant régulièrement commande à des artistes de musiques originales pour accompagner des films muets. Ce travail a été accompli dans le cadre du Festival, mais également à l'occasion d'autres manifestations ou lors de tournées régionales dans les salles de cinéma. En 2012, le pianiste Jacques Cambra est devenu l'artiste associé de l'Arras Film Festival. Il a été choisi pour sa capacité à savoir se mettre au service des films, et pour son approche didactique de l'exercice. Des créations lui sont alors confiées de façon régulière (y compris pour une diffusion en ligne en 2020 et 2021 pendant les deux périodes de confinement). Une part importante de son travail s'inscrit dans une étroite collaboration avec le Conservatoire à Rayonnement Départemental d'Arras.

Chaque année, 10 à 12 élèves musiciens participent à des stages sous la direction de Jacques Cambra qui les initie à l'improvisation musicale et l'accompagnement en direct de films. Des workshops sont proposés en amont du festival et une résidence se déroule au cours de l'événement et aboutit à une création publique.

La dimension nationale et européenne du projet se retrouve aussi au travers des partenariats existants avec d'autres événements, comme le Festival Monstra à Lisbonne ou le Festival La Rochelle Cinéma en 2022 et 2023.

D] Une présence forte des professionnels

Il est essentiel que le Festival soit un événement visible au sein de l'industrie du cinéma, ainsi qu'auprès des fonds de soutien et des institutions. De plus, la présence de nombreux professionnels renforce la relation de confiance et l'intégration de la manifestation au sein des réseaux de cette industrie.

Tableau N° 5 : la participation des professionnels entre 2016 et 2022

	2016	2017	2018	2019	2021	2022
Accrédités professionnels	346	383	389	428	371	414
Sociétés de distribution présentes	28	32	32	31	27	30
Distributeurs présents	48	56	62	60	50	56
Producteurs / productrices	19	25	26	26	17	40
Réalisateur / réalisatrices	41	44	46	48	51	54
Acteurs / actrice	20	33	24	32	35	44
Exploitants / exploitantes	91	99	87	113	101	92
Festivals	11	10	11	15	18	14
Fournisseurs / services	28	31	41	47	42	37
Institutions / partenaires	47	47	56	37	21	35
Autres métiers	41	38	36	50	36	42
Nombre de pays représentés	19	16	18	22	18	21

Deux rendez-vous proposés dans le cadre du Festival ont progressivement gagné de l'ampleur, réunissant chaque année de plus en plus de professionnels, et participent à faire de celui-ci un important temps de rencontre pour les professionnels du cinéma.

● ArrasDays

Au sein du Festival se tient une plateforme de soutien et de financement, intitulée ARRASDAYS, qui permet de découvrir des projets de longs métrages de fiction européens encore au stade de l'écriture, et qui sont pour la quasi-totalité en recherche de partenariats et de financements internationaux. Les 7/8 projets sélectionnés (les candidatures sont réservées aux producteurs et réalisateurs ayant un film dans les sections Compétition européenne, Découvertes européennes et Visions de l'Est de l'édition en cours) sont présentés devant un jury, composé de professionnels confirmés et reconnus au plan européen, et un panel de financeurs potentiels et de professionnels du secteur de la diffusion. Les deux meilleurs projets se voient remettre chacun une bourse d'aide au développement.

La particularité des ARRASDAYS réside dans le fait que les projets sont tout neufs et qu'ils n'ont pas encore été exposés dans d'autres plateformes de coproduction. L'objectif de cette initiative, qui s'inscrit dans le cadre de notre stratégie d'accompagnement de la jeune création européenne, est de permettre à des projets de trouver un coproducteur français. Chaque candidat peut bénéficier de rencontres individuelles avec les professionnels présents, ce qui lui permet aussi d'identifier les forces et les faiblesses de son scénario.

Le Festival, comme cela est d'usage, prend en charge les frais de transport et d'hébergement des participants.

Une nouvelle formule a été lancée en 2022, avec pour objectif de transformer, à court terme, les ARRASDAYS en Forum de coproduction. Le programme a été étoffé d'une table ronde et d'une séance Work in Progress réservée à un pays invité (la Slovénie en 2022). A terme, des conférences et des actions de formation à destination des participants (y compris les professionnels de la région Hauts-de-France) pourraient également être proposées.

Quelques films récents pitchés aux ArrasDays :

Il Boemo (San Sebastian 2022), *Luxembourg, Luxembourg* (Venise 2022), *L'Île* (Annecy 2022), *Les Séminaristes* (Berlin 2020), *Sisters* (San Sebastian 2019), *La Saveur des Coings* (Karlovy Vary 2019), *History of Love* (Karlovy Vary 2018), *Zagros* (Gand 2017), *The Family* (Locarno 2017), *Khibula* (Karlovy Vary 2017), *Under the Tree* (Venise 2017), *Paula* (Locarno 2016)

Tableau N° 6 : projets ArrasDays entre 2016 et 2022

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de projets	7	8	7	7	5	7	8
Bourse 1	8 000	8 000	8 000	7 500	7 500	7 500	7 500
Bourse 2	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
Pays représentés	6	7	7	5	4	7	7
Films tournés	4	2	1	1	2	-	-

● Rencontres du Nord

Le Festival, en partenariat avec la Chambre Syndicale des cinémas du Nord-Pas-de-Calais et l'Association Française des Cinémas d'Art et d'Essai, organise 3 jours de rencontres destinées aux professionnels du secteur de la diffusion (distributeurs, fournisseurs, exploitants et programmeurs) où il est possible de découvrir une douzaine de films en présence des équipes. Il s'agit d'un rendez-vous apprécié et fréquenté par des professionnels venant de partout en France et de Belgique.

3) Les lieux et projections

Le nombre de séances s'est constamment accru depuis la naissance du Festival pour atteindre 316 en 2018 et 310 en 2019, mais a été légèrement réduit en 2021 afin de proposer une grille horaire adaptée aux règles sanitaires. En 2022, le nombre de projections publiques était proche de celui de 2017, mais demeurait inférieur aux années 2018 et 2019.

Les projections du Festival se déroulent de 9h à minuit sur 3 sites :

- Casino : 2 salles de 918 et 260 fauteuils mises à disposition par la ville moyennant une prise en charge des frais de nettoyage et du coût des agents de sécurité incendie (soit neuf mille euros) ;
- Megarama : 4 salles de 191, 143, 100 et 86 fauteuils + 2 salles le matin (scolaires et professionnels) mises à disposition dans le cadre d'un accord avec l'exploitant privé sur la base d'un partage de la recette ;
- La Chapelle du Pôle culturel Saint-Pierre, salle de 100 fauteuils, qui accueille les ciné-concerts dans le cadre du partenariat qui unit Plan-Séquence et le Conservatoire à rayonnement départemental d'Arras.

Un chapiteau appelé Village du Festival, accessible à tous, est implanté sur la Grand'Place. C'est le cœur névralgique du festival où se retrouvent les artistes, les journalistes, l'équipe d'organisation et le public. On y trouve les bureaux de l'organisation, l'espace vip, les espaces d'interviews, la boutique officielle, un espace buvette et restauration. Chaque soir vers 23h s'y déroulent des concerts (After musicaux).

Tableau N° 7 : les projections

	2016	2017	2018	2019	2021	2022
Nombre total de séances	287	295	316	310	277	298
Nombre de séances publiques	230	229	250	246	215	222
Nombre de séances scolaires	27	37	37	33	29	37
Nombre de séances presse-professionnels	30	29	29	31	33	39

4) La fréquentation

Le Festival a connu une expansion continue de sa fréquentation jusqu'à la crise liée à l'épidémie de COVID, et a fortiori en 2019, année record qui correspondait à une édition anniversaire (20 ans). Le développement est visible par le nombre de spectateurs (+35% entre 2014 et 2019).

La fréquentation est mesurée en nombre d'entrées, c'est-à-dire de billets édités à chaque séance, mais également de participants aux événements périphériques du programme (conférences, concerts, ateliers...). En 2022, la part de spectateurs payants représentait 87% des entrées totales.

La comptabilisation des entrées dans les salles repose sur l'utilisation d'une billetterie CNC, y compris pour les séances non commerciales, ce qui est le résultat d'un partenariat avec l'exploitant local. Tous les spectateurs, y compris les professionnels accrédités, doivent solliciter un ticket pour assister aux séances (sauf les projections presse où la comptabilisation demeure manuelle). Les recettes sont partagées entre Mégarama, Plan-Séquence et les distributeurs.

Il faut noter que le Festival a retrouvé la plus grande partie de son public en 2022. Les 4.000 entrées manquantes correspondent à des spectateurs occasionnels qui viennent pour les avant-premières et le Festival des enfants. Le Festival continue cependant à attirer de nouveaux spectateurs, puisque 27% des participants sont venus pour la première fois en 2022 (ce chiffre était de 25% en 2019).

Tableau N° 8 : la fréquentation du festival

	2016	2017	2018	2019	2021	2022
Fréquentation totale du festival	42 414	45 328	47 417	51 916	40 713	45 682
- Dont temps fort à Arras	40 561	44 189	45 188	49 109	38 923	42 234
- Dont Festival Off en région	1 853	1 139	2 229	2 807	1 790	3 448
Entrées salles (billetterie, accréditations)	35 948	38 621	40 520	44 648	33 434	38 038
Participation événements périphériques	4 613	5 568	4 668	4 461	5 489	4 196
Tickets vendus au public	30 436	33 217	34 955	38 622	28 819	33 097
Part de public payant en %	86%	86%	86%	86%	86%	87%
Part de billets vendus par VAD en %	22%	22%	31%	28%	53%	46%

La fidélisation du public est encouragée par le pass festival qui permet de voir 5 films par jour et les abonnements 10 et 5 films.

Tableau N° 9 : la fidélisation du public (festival)

	2016	2017	2018	2019	2021	2022
Nombre de pass festival vendus	344	352	370	397	298	378
Nombre d'abonnements 10 films vendus	708	718	776	991	645	828
Nombre d'abonnements 5 films vendus	407	420	413	532	517	500
Accréditations professionnels, journalistes	453	491	514	560	487	506

Afin de garantir l'accès au festival d'un large public, Plan-Séquence a veillé à conserver des tarifs bas, c'est-à-dire inférieur au prix pratiqué à l'année par le cinéma. Les tarifs ont dû néanmoins être augmentés en 2022.

Tableau N° 10 : évolution des tarifs en euros (festival)

	2016	2017	2018	2019	2021	2022
Pass festival	60,00	65,00	67,00	67,00	67,00	70,00
Abonnement 10 films	45,00	45,00	45,00	45,00	45,00	48,00
Abonnements 5 films	27,50	27,50	27,50	27,50	27,50	30,50
Tarif plein séance unique	7,00	7,00	7,00	7,00	7,00	8,00
Tarif réduit séance unique	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	6,00
Tarif spécial groupe scolaires	3,50	3,50	3,50	3,50	3,50	3,50
Tarif soirée d'ouverture	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00	9,00

5) Le Public du Festival

Il est important pour un Festival de pouvoir bien identifier son public et ainsi de mieux déterminer sa stratégie de communication. A cette fin, une étude, avec un suivi annuel, est menée depuis 2013 (à l'exception de 2021), sur un échantillon représentatif du public, par les étudiants du BTS GPME du Pôle Sup' Baudimont à Arras.

Selon l'enquête réalisée en 2022, 84% des festivaliers sont issus de la région Hauts-de-France, et en majorité des communes de l'agglomération d'Arras (60%), les 16% restants provenant d'autres régions françaises ou de pays européens. Le Festival est aujourd'hui d'abord fortement ancré dans son territoire et dans sa région (ce qui est le cas pour la majeure partie des festivals). Ce constat s'explique par une multiplication de l'offre festivalière sur le territoire national, comme dans l'ensemble des pays occidentaux, qui dispense de devoir parcourir des centaines de kilomètres pour vivre de tels événements.

L'évolution des pourcentages entre 2016 et 2022 montre néanmoins que l'attractivité nationale et internationale est en constante progression avec un bond de 4% entre 2019 et 2022.

Tableau N° 11 : Origine géographique du public

	2016	2017	2018	2019	2021*	2022
Arras – Ville et communauté Urbaine	65%	70%	60%	58%	-	60%
Autres territoires des Hauts-de-France	25%	18%	28%	30%	-	24%
Autres régions françaises et pays	10%	12%	12%	12%	-	16%

*L'enquête n'a pu être réalisée en 2021 en raison des règles sanitaires imposées.

Les pratiques culturelles étant en grande majorité l'apanage des femmes, le Festival n'échappe pas à la règle et attire un public largement féminin (60%, ce qui est un chiffre conforme à la moyenne nationale).

Selon l'étude, l'âge moyen du festivalier est de 44 ans, ce qui témoigne d'un bel équilibre entre les générations. Il faut ainsi noter que 22% des spectateurs ont moins de 20 ans. La section « Festival des enfants » et les actions en direction des scolaires contribuent à ce bon résultat.

Même si la présence des retraités est importante (30%), les actifs (43%) demeurent majoritaires.

Conformément à nos objectifs, le Festival intéresse un large spectre de la population. Toutes les catégories socioprofessionnelles sont représentées, même si une large majorité du public a suivi des études supérieures. Il faut tout de même noter que 10% des spectateurs interrogés sont des employés ou des ouvriers.

La programmation et l'ambiance sont les deux motivations qui incitent le plus à participer à l'événement.

6) Un événement inclusif

Le cinéma en salle est un vecteur de socialisation et d'intégration, jouant un rôle dans le développement et l'épanouissement de chacun. Il paraît nécessaire de permettre à tous de participer au Festival. Des actions sont donc menées en direction des publics éloignés de la culture en raison d'une précarité sociale et financière ou d'un handicap.

Depuis 2017, le Festival a mis en place un dispositif qui permet aux spectateurs de faire des dons pour offrir des places à des personnes qui n'en ont pas les moyens (migrants et demandeurs d'asile, personnes isolées, sans-abri, familles en difficultés). Cette cagnotte solidaire est ensuite convertie en billets qui sont confiés à l'association La Brique qui en assure la distribution à ses usagers. Les bénéficiaires peuvent venir individuellement ou en groupe, des sorties étant organisées par cette association.

Le Festival propose des parcours découvertes qui associent une ou plusieurs projections à un atelier pour des établissements spécialisés (instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques, instituts médico-éducatifs...). Des partenariats sont également initiés avec le Centre d'Éducation des Jeunes Sourds d'Arras (CEJS) et l'association Trèfle pour faciliter l'accès à certaines séances d'un public sourd et malentendant : sous-titrage SME, traduction des présentations et des rencontres en langue des signes.

LES ACTIONS À L'ANNÉE

1) Les séances « hors-les-murs »

Plan-Séquence propose au cours de l'année des avant-premières et des projections dans le cadre du programme hors-les-murs du Festival, à Arras, mais aussi en Région, en France ou à l'étranger, souvent en lien avec d'autres manifestations comme DOXS Ruhr en Allemagne, MONSTRA (Festival du film d'animation de Lisbonne), le Festival international du film d'Amiens ou encore le Festival La Rochelle Cinéma pour la première fois en 2022.

Les objectifs sont de donner une visibilité plus forte à l'action du Festival (notamment dans le domaine des ciné-concerts), de participer au rayonnement du territoire et si possible de favoriser l'exportation des productions ou coproductions régionales comme cela s'est déjà fait à l'occasion de cartes blanches à Lisbonne et Duisbourg.

Tableau N° 12 : les actions « hors-les-murs » entre 2016 et 2022

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nbre de séances	3	9	8	8	32	21	23
Nbre de films programmés	3	9	8	8	11	4	9
Nbre de séances accompagnées	3	6	3	7	32	21	23
Nbre total des entrées enregistrées	93	413	443	541	600	322	3006

2) La diffusion des films

Plan-Séquence organise des projections tout au long de l'année dans plusieurs villes de la Région Hauts-de-France en partenariat avec les salles de cinéma. Ces séances s'inscrivent dans le cadre de rendez-vous réguliers, ou plus rarement ponctuels, qui s'adressent à tous les publics ou plus spécifiquement au jeune public. S'y ajoutent par ailleurs des projections dans le cadre des activités pédagogiques de l'association.

Afin de diversifier son public, Plan-Séquence propose une programmation très variée en termes de thématiques, de films (actualité ou grands classiques) et de formats (ciné-conférence, ciné-concert, ciné-goûter...).

Plan-Séquence s'associe aussi à des manifestations nationales comme L'Été culturel (en 2022 et 2023), le Festival *Play It Again* qu'organise l'Agence pour le développement régional du cinéma (en 2021, 2022 et 2023) ou plus locales comme Le Joli mois de l'Europe (en 2023) à Arras.

La fréquentation des séances proposées par Plan-Séquence, hors Festival, a tendancielleme nt augmenté entre 2016 et 2022. Cela s'explique par l'apparition récente de nouvelles actions (*Coups de cœur découverte* au cinéma Megarama à Arras, *Ciné-Club* au cinéma Le Régency à St-Pol-sur-Ternoise). Il faut noter que les années 2020 et 2021 ont été profondément marquées par la pandémie de COVID-19, les fermetures imposées des cinémas ayant entraîné l'annulation et le report de nombreuses séances.

Les principaux rendez-vous :

- Coups de cœur découverte (Mégarama, Arras)

Plan-Séquence propose chaque semaine un film recommandé Art & Essai de l'actualité qui n'a pas fait l'objet d'une sortie en salle à Arras, et accompagne parfois un film en sortie nationale (l'objectif est d'atteindre plus de diversité).

- Ciné-classics (Mégarama, Arras)

Une sélection de films pour découvrir sur grand écran les œuvres majeures du cinéma en version restaurée. Quatre fois dans l'année, Plan-Séquence propose, en partenariat avec l'Université pour tous de l'Artois, des ciné-conférences de spécialistes du cinéma.

- Ciné-littérature (Mégarama, Arras)

Des grands classiques de la littérature anglo-saxonne à travers leur adaptation cinématographique. Chaque film est présenté et commenté par Guillaume Winter, enseignant à l'Université d'Artois, et un intervenant de Plan-Séquence. En partenariat avec l'Université d'Artois.

- Ciné-droit (Cinéma du Tandem, Douai)

La justice, l'histoire et la politique vues par le cinéma. Les projections sont suivies de débats auxquels participent des enseignants de la Faculté de Droit de Douai et des juristes.

En partenariat avec l'Université d'Artois et le Tandem, Scène nationale.

- Mes films de chevet (UGC-Majestic, Lille)

Des séances pour découvrir les grands films du cinéma et leur auteur, accompagnées d'une intervention de Grégory Marouzé, critique de cinéma (TV, radio, Internet).

- Ciné-club (Le Régency, St-Pol-sur-Ternoise)

Un spécialiste du cinéma donne une conférence autour d'un grand film classique et partage un moment de convivialité avec les spectateurs avant la projection.

- Ciné-junior

Un rendez-vous mensuel dans trois villes des Hauts-de-France, Arras (Mégarama), Douai (Tandem) et Saint-Pol-sur-Ternoise (Le Régency), pour proposer aux enfants des longs métrages et des programmes de courts métrages labellisés Jeune Public. Une occasion de découvrir de petits bijoux cinématographiques venus des quatre coins du monde. Chaque film fait l'objet d'une animation par site.

Tableau N° 13 : activités de projection et fréquentation entre 2016 et 2022

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nbre de séances	184	173	166	144	74	107	314
Nbre de films programmés	65	63	51	53	24	31	119
Nbre de séances accompagnées	43	49	45	44	25	67	98
Nbre total des entrées enregistrées	6162	5628	5321	5538	2635	4803	7316
- Dont Arras (Megarama)	2706	2246	2085	1989	1009	1040	3128
- Dont Douai (Tandem)	1234	676	884	1105	531	436	1546
- Dont Lille (UGC-Majestic)	295	346	200	299	217	191	587
- Dont St-Pol-sur-Ternoise (Le Régency)	1927	1389	2055	2117	878	1335	1975
- Dont autres lieux		971	97	28	-	322	81
- Dont diffusion dans salle virtuelle						1479	

3) Les activités pédagogiques

Les activités d'éducation à l'image se déroulent tout au long de l'année, et ne se limitent pas aux quelques jours du festival. L'action de programmation se trouve ainsi complétée par des ciné-conférences, des ciné-débats et des présentations de films qui s'adressent au plus large public possible, et s'appuient sur différents

acteurs du monde éducatif et culturel. Ces rencontres participent à rendre le cinéma accessible au plus grand nombre et contribuent à la diffusion de la culture cinématographique.

L'association développe ces projets d'éducation à l'image avec des partenaires comme l'Université d'Artois (ciné-droit, ciné-littérature), l'Université pour tous de l'Artois (Class-ciné) et l'association Culture et Cinéma en Ternois (Ciné-club du cinéma Le Régency). De nombreux intervenants extérieurs y sont également associés.

Une part importante de ces actions est destinée à la jeunesse. En avril 2017, un emploi permanent a été créé pour renforcer le volet jeune public du Festival, mais aussi pour animer et développer les activités pédagogiques à l'année dans le cadre scolaire (école, collège, lycée et université) et extra-scolaire (centres aérés, centres sociaux, sorties en famille).

L'association propose à Arras, Douai et Saint-Pol-sur-Ternoise des Ciné-goûters (le mercredi ou un autre jour de la semaine pendant les vacances scolaires), des Ciné-déj (le dimanche matin), des séances adaptées aux tout petits (à partir de l'âge de 18 mois) ainsi que des ateliers qui se déroulent le plus souvent en milieu scolaire.

Plan-Séquence est le partenaire culturel de l'option cinéma des lycées Henri Darras à Liévin et Guy Mollet à Arras dans le cadre d'une convention annuelle.

Ces activités pédagogiques se développent aussi à destination de publics éloignés de la culture, et notamment les personnes âgées résidant en EHPAD ou les personnes en situation de handicap.

Tableau N° 14 : les activités pédagogiques entre 2016 et 2022

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nbre de séances accompagnées	43	60	49	51	55	583	121
- Dont Ciné-conférences	6	13	8	9	5	4	24
- Dont Ciné-débats	13	15	16	12	9	11	32
- Dont Ciné-goûters, ciné-déj...	19	20	19	20	11	8	17
- Dont films présentés	2	7	2	5	1	-	19
- Dont Ciné-concerts	3	5	4	4	-	-	5
- Dont pastille vidéo	-	-	-	-	29	560	24
Nbre de participants aux séances accomp	2385	3782	2716	2803	1992	8207	8259
- Dont Ciné-conférences	295	1248	412	472	281	228	1206
- Dont Ciné-débats	1355	1315	1603	1355	1013	1764	3102
- Dont Ciné-goûters, ciné-déj...	443	354	388	490	371	267	1126
- Dont films présentés	80	431	60	164	198	-	1614
- Dont Ciné-concerts	212	419	253	322	-	-	843
- Dont pastille vidéo	-	-	-	-	129	5948	368
Nbre d'ateliers	84	64	97	117	60	96	104
- Dont ateliers en milieu scolaire	84	64	97	113	60	94	99
Nbre de participants aux ateliers	1773	1205	2035	2270	1225	2296	1943
- Dont ateliers en milieu scolaire	1773	1205	1991	2226	1225	2291	1879
Nbre d'heures d'intervention	161	122	194	242	163	282	177
- Dont ateliers en milieu scolaire	161	122	170	218	163	262	162
Nbre de pastilles vidéo réalisées	-	-	-	-	8	20	6

4. INFORMER ET COMMUNIQUER

Comme tout acteur de la cité, Plan-Séquence se doit de veiller à sa communication. Or, celle-ci va bien au-delà de la seule promotion des activités, et fait partie intégrante du projet artistique et culturel de l'association. Elle joue notamment un rôle essentiel dans les relations avec les partenaires et le public, de sorte à entretenir la complicité et la fidélité de ceux-ci.

La valorisation du Festival est une priorité de Plan-Séquence dans sa stratégie de communication. Les outils et les actions mises en place visent à accroître la notoriété de l'événement sur le plan local, régional, national et aussi international, ce qui est loin d'être évident au regard des moyens financiers disponibles.

Afin d'atteindre au mieux ces objectifs, Plan-Séquence a opté en 2021 pour une communication intégrée, c'est-à-dire réalisée en interne, s'appuyant sur des professionnels expérimentés et des sociétés spécialisées pour les relations avec la presse, la gestion des réseaux sociaux, la réalisation des images (photographies, vidéos) tout en fédérant les énergies ou synergies avec notamment l'implication de nombreux jeunes lycéens et étudiants.

La communication du Festival se doit de reposer sur une identité visuelle forte, facilement identifiable. L'affiche, avec ses couleurs pop, traduit l'idée de plaisir, de bonheur, d'émotion et de partage, ainsi que l'importance de la convivialité et des valeurs humaines du projet. Elle continue de s'appuyer sur des outils traditionnels (affichages, programmes, encarts publicitaires), mais privilégie le digital pour des raisons économiques et environnementales.

Concernant le Festival, l'objectif est de générer un engouement en développant une relation quasi-émotionnelle avec les spectateurs et tous les autres participants (partenaires, professionnels, presse). Il s'agit de créer un lien pérenne qui leur permette de s'engager dans la communication du festival en devenant eux aussi les ambassadeurs de l'événement. Pour que cette interaction soit optimale et l'objectif atteint, la communication digitale s'articule sur une stratégie en 3 temps : faire monter le buzz et promouvoir l'événement toute l'année (avant), faire vivre le Festival à distance et retransmettre l'ambiance (pendant) et capitaliser dans la durée en maintenant le public en éveil (après) par des informations régulières sur les films et les invités, et aussi par l'organisation de nombreux événements tout au long de l'année : avant-premières, séances décentralisées (Festival Off), projections « hors-les-murs », rendez-vous permanents.

La communication de Plan-Séquence s'appuie aujourd'hui sur une bonne connaissance de son public, notamment grâce aux échanges directs et indirects entretenus dans le cadre d'une politique de proximité. En conséquence, il importe de savoir adapter sa communication à la ou aux cibles choisies, en privilégiant les supports et médias adéquats. Cibler son public, c'est également déterminer les médias qui le touchent particulièrement.

5. DU LOCAL À L'INTERNATIONAL

Face aux difficultés que traversent aujourd'hui nos sociétés, amplifiées ces deux dernières années par la crise sanitaire et la guerre en Ukraine, le projet de Plan-Séquence se veut à la fois économique et culturel. En effet, ce projet crée des emplois, des revenus, des compétences, et en même temps il est porteur de valeurs, de repères qui sont des leviers d'identité, de cohésion sociale, de mobilisation collective.

Il est aussi essentiel que l'association, par son travail en réseau et ses différentes actions, particulièrement l'Arras Film Festival, participe activement à l'attractivité et la notoriété de son territoire et de sa région. Au plan national comme international.

Au plan local

Les actions de Plan-Séquence fédèrent, sur son territoire, de nombreux acteurs du monde culturel, économique, éducatif et social. Cet ancrage territorial s'est traduit, au fil des années, par la mise en place de partenariats constructifs tels ceux qui existent aujourd'hui avec l'Université d'Artois, le Pôle supérieur du lycée Baudimont à Arras, le Conservatoire à rayonnement départemental d'Arras, le Tandem Scène nationale de Douai et Arras, l'Université pour tous de l'Artois, les Ateliers de la Halle, le Musée des Beaux-arts d'Arras, Cité nature, les associations Di Dou Da, Colères du présent ou La Brique, et bien sûr un grand nombre d'établissements d'enseignement.

Ces partenariats sont très importants car ils participent au développement de la dynamique culturelle locale et soutiennent les initiatives d'autres acteurs qui œuvrent aussi dans le champ culturel, mais pas seulement. La mise en réseau de ces acteurs, ainsi que l'ouverture du projet au plus grand nombre par la mise en place d'une démarche participative des publics continueront de se concrétiser par la création de projets communs, de coréalizations artistiques innovantes, exportées hors-les-murs, ainsi que sur l'échange ponctuel de compétences.

Plan-Séquence, grâce surtout à son festival, participe au développement économique de son territoire et de la région en générant des retombées économiques directes et indirectes. Aujourd'hui, environ 80% des dépenses de l'association profitent à l'économie régionale, dont 65% plus précisément à celle de la Communauté urbaine. Elle recourt, en moyenne chaque année, à 130 fournisseurs régionaux, dont 90 sont implantés sur le territoire de la communauté urbaine d'Arras.

L'action de Plan-Séquence rejaillit également directement sur le chiffre d'affaires des cinémas partenaires et tout particulièrement du Mégarama à Arras. En utilisant la billetterie du cinéma pour le Festival, dans le cadre d'un partenariat unique en France pour une manifestation de cette importance, le Festival participe au développement économique de cet établissement.

Plan-Séquence a joué aussi un rôle dans la multiplication des tournages, en incitant notamment la Communauté Urbaine d'Arras à passer un accord avec Pictanovo dans le cadre du réseau des villes « Film Friendly » (décors pré-repérés, un interlocuteur identifié pour les tournages, une grille tarifaire pertinente et attractive, un délai de réponse rapide). Cet accord a été signé en 2012 dans le cadre de l'Arras Film Festival. De la même manière, Plan-Séquence contribue à la création d'emplois directs, indirects (réceptions et cocktails du festival et de ses partenaires, café du village du festival...) et induits (fournisseurs du festival, notamment lors du montage et démontage du Village du Festival).

Tableau N° 15 : origine géographique des emplois directs du festival

	2016	2017	2018	2019	2021	2022
CUA Arras	27	27	30	32	30	28
Région Hauts-de-France	16	16	15	14	14	16
Autres régions françaises	10	9	16	19	18	20
Pays étrangers	0	2	1	1	1	0
Total des emplois	53	54	62	66	63	64

Il convient de noter qu'il demeure difficile de connaître les retombées économiques précises du Festival sur le territoire. Une telle analyse supposerait des moyens financiers adéquats dont Plan-Séquence ne dispose pas aujourd'hui.

Sur un plan social, les différentes initiatives de Plan-Séquence concourent également à renouveler le tissu social et l'esprit des habitants en accueillant lors du Festival et des autres manifestations des gens de différents milieux socio-économiques, en favorisant les échanges culturels et les rencontres, en éduquant le public.

Il s'agira également, après 25 ans d'existence, d'inscrire le Festival dans la mémoire collective, ce qui permettra aux spectateurs de se considérer encore plus comme les acteurs d'une histoire commune.

Un événement culturel de l'importance de l'Arras Film Festival s'inscrit dans un territoire et se construit autour de lui. Le territoire participe donc pleinement à l'identité de la manifestation. Il n'est pas uniquement un support technique, il est un élément primordial pour développer l'esprit de l'événement.

De ce fait, le Festival a aussi un rôle de « vitrine » pour le territoire, et favorise donc l'attractivité touristique (16% des participants étaient extérieurs à la région en 2022). Il contribue également au développement du tourisme d'affaires en accueillant chaque année plus de 500 professionnels français et européens, dans le cadre de rendez-vous récurrents, qui sont propres au Festival (Rencontres professionnelles du Nord et ArrasDays), ou occasionnels (comme par exemple l'assemblée générale de l'association française des cinémas itinérants qui s'est tenue lors de l'édition 2021 du Festival). Les actions menées avec l'Office du Tourisme Arras Pays d'Artois devront donc être poursuivies et intensifiées.

Au plan régional

La structuration d'un secteur d'activité comme celui du cinéma passe par une mise en réseau des acteurs du secteur. Plan-Séquence, par ses initiatives, s'inscrit pleinement dans ces dynamiques de réseaux qui contribuent à conforter et développer une filière cinéma d'excellence en région Hauts-de-France :

- En construisant des partenariats solides et fructueux avec les acteurs du cinéma et de l'audiovisuel en région comme Pictanovo, l'Acap-Pôle régional image et la Chambre Syndicale des cinémas du Nord-Pas-de-Calais, mais aussi, en fonction des projets, l'INA Nord, La Piscine - Musée d'art et de d'industrie de Roubaix et des manifestations comme les Rencontres cinématographiques de l'ARP ou le Festival International du Film d'Amiens.
- En assurant la promotion des films produits en région par des avant-premières soit dans le cadre du Festival, soit par l'organisation de tournées d'avant-premières dans le cadre du Festival Off et de projections à l'étranger à l'occasion de festivals partenaires par lesquelles l'association essaie en priorité de mettre en valeur les talents régionaux, et notamment dans le domaine du cinéma d'animation.
- En proposant des rendez-vous réguliers ou plus ponctuels avec les cinémas de la région Hauts-de-France dans le cadre du Festival Off – auquel, en 2002, ont participé 29 établissements et 2 réseaux (Cinéligue Hauts-de-France et Ciné en Ballade) -, mais également de programmes spécifiques qui se déroulent tout au long de l'année notamment à Arras, Douai, Lille et St-Pol-sur-Ternoise.
- En proposant des actions de formation au cinéma à destination des établissements d'enseignement de la région, notamment les lycées à option cinéma, soit dans le cadre du Festival, soit en dehors du festival, dans les salles de cinéma partenaires ou en milieu scolaire.

Au plan national

Souhaitant assurer une lisibilité de son action au plan national, Plan-Séquence est membre de Carrefour des Festivals et développe des liens et des coopérations avec plusieurs acteurs majeurs du cinéma, à savoir l'AFCAE (Association française des cinémas d'Art et Essai), l'ADRC (Agence pour le développement régional du cinéma), le SFCC (Syndicat français de la critique de cinéma).

Plan-Séquence est régulièrement sollicitée, par l'intermédiaire de ses salariés permanents, pour apporter ses compétences et son expertise auprès des instances et des organismes professionnels nationaux :

- Son délégué général, Eric Miot, est membre élu du bureau de l'Association Française des Cinémas d'Art et d'Essai, et responsable du groupe Patrimoine Répertoire au sein de l'association depuis juin 2016. Il participe également au comité de programmation du Festival national *Play It Again* et organise plusieurs rendez-vous professionnels nationaux dans le cadre de ses fonctions au sein de l'AFCAE, mais aussi en collaboration avec le Festival Lumière à Lyon ou le FEMA La Rochelle cinéma.
- Sa directrice, Nadia Paschetto, est membre du comité des experts du collège national de recommandation des films art et essai (15 membres) ; elle a été vice-présidente de la 1^{ère} commission d'Aide aux Cinémas du Monde du Centre National du Cinéma, après avoir été pendant 2 ans membre de la 2^{ème} commission.
- Sa responsable du développement des publics et des actions éducatives, Lucie Herreros, représente la région Hauts-de-France au sein du groupe jeune public de l'AFCAE.

Il faut aussi préciser que Plan-Séquence, en recourant à la billetterie du cinéma local, participe directement au financement de l'industrie cinématographique française: la recette des films est répartie entre plusieurs acteurs de cette industrie (exploitant local, producteurs, distributeurs).

La T.S.A. (10,72%) prélevée sur le prix de chaque ticket d'entrée permet de financer le fonctionnement du Centre National du Cinéma et alimente directement les comptes de soutien, notamment ceux concernant l'aide

sélective à la production et la rénovation des cinémas. Quant à la contribution à la SACEM (1,27%), elle est destinée à être redistribuée à ses membres, auteurs et compositeurs de musique.

Au plan européen

La dimension internationale du festival se manifeste notamment dans sa programmation, dans la provenance géographique des professionnels participants, mais aussi dans sa capacité à développer des coopérations :

- En participant physiquement à de grands événements professionnels en France (Marché du Film de Cannes, Festival international du film d'animation d'Annecy) et à l'étranger (European Film Market à Berlin, Transilvania IFF à Cluj-Napoca en Roumanie, Festival International du film de Karlovy Vary en République Tchèque, Festival du Film de Pula en Croatie, Festival international du film de Sofia)
- En développant des relations régulières et des partenariats avec les organismes nationaux chargés de la promotion internationale des films de leur pays - German Films, Goethe Institut de Lille, Flanders Image, Czech Film Center, Croatian Audiovisual Center, Finnish Film Foundation, Centre du Cinéma Grec, Georgian Film Center, Hungarian Film Fund, Norwegian Film Institute, le Polish Film Institute, le Slovenian Film Fund - et de nombreuses sociétés de vente internationale
- En menant des partenariats avec d'autres festivals internationaux comme Monstra à Lisbonne ou DOXS Ruhr en Allemagne et différentes cinémathèques européennes (Fondation Murnau à Wiesbaden, Cinémathèque Portugaise, Cinémathèque de Milan, Cinémathèque de Rome, Cinémathèque Royale de Belgique, Danish Film Archive...).

Tableau n° 16 : nombre de partenaires européens sur 6 éditions du festival

	2016	2017	2018	2019	2021	2022
Nombre d'institutions nationales	12	10	10	10	8	7
Nombre de sociétés de vente	10	9	12	10	12	16
Nombre de cinémathèques et archives	5	4	3	5	3	2
Nombre de pays associés	14	10	16	13	10	13

6. LE FINANCEMENT

Pour son activité, Plan-Séquence bénéficie du soutien financier de la Région Hauts-de-France, du Département du Pas-de-Calais, de la Ville d'Arras, de la Ville de Douai et de la Direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France. L'association reçoit aussi pour le Festival des aides spécifiques du Centre National du Cinéma et de la Communauté Urbaine d'Arras. Plan-Séquence perçoit également des subventions ponctuelles pour financer des actions spécifiques (comme par exemple l'opération « Mon cinéma d'été » en 2022 et 2023).

Les subventions publiques représentaient 620.076 € en 2019, soit 60% des produits de l'association. Cette situation n'est, pour autant, pas singulière. En effet, le secteur associatif culturel, notamment celui de la diffusion de spectacles, est étroitement dépendant des subventions publiques.

Tableau n° 17 : évolution des subventions entre 2017 et 2022

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Région Hauts-de-France	210 000	230 000	230 000	230 000	230 000	230 000
Ville d'Arras	100 000	110 000	115 000	115 000	115 000	113 000
Département du Pas-de-Calais	102 000	102 000	110 000	110 000	110 000	110 000
Centre National du Cinéma	67 000	59 000	59 000	59 000	74 000	59 000
Communauté Urbaine d'Arras	30 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
DRAC Hauts-de-France	25 700	35 700	35 700	35 700	35 700	44 700
Ville de Douai	5 510	5 510	5 510	5 510	5 510	5 510
Autres	18 185	15 920	14 866	3 000	12 140	19 780
Europe programme Média	0	46 000	0	0	0	0
Total des subventions	558 395	654 130	620 076	608 210	632 350	631 990

Les ressources propres de 409 054 € en 2019 se répartissaient en trois catégories :

- Les prestations vendues, qui représentent 17,5% de ses produits. Celles-ci sont composées pour l'essentiel des recettes de billetterie du Festival, qui s'élevaient à 155.524 € en 2019
- Les cotisations des membres, qui s'élevaient à 5.891€ en 2019, ce qui est marginal, malgré la décision par l'assemblée générale de mettre en place en 2018 une adhésion de soutien
- Les financements privés venant des sponsors et mécènes, qui représentaient 227 577 € en 2019.

Il faut toutefois noter que la crise sanitaire a fortement aggravé la dépendance de l'association vis-à-vis des aides publiques.

Tableau n° 18 : évolution des fonds propres entre 2017 et 2022

	2017	2018	2019	2020 (Covid)	2021 (Covid)	2022
Billetterie (festival)	135 328	135 179	155 524	0	119 071	135 152
Animations	9 638	13 003	11 801	7 837	13 196	11 922
Ventes	8 118	6 414	8 261	808	7 916	12 834
Cotisations et dons	4 653	5 926	5 891	3 086	5 056	5 746
Mécénats et partenariats	130 725	167 863	227 577	8 100	123 174	61 905
Total des fonds propres	288 462	328 385	409 054	19 831	268 413	227 559

Il faut néanmoins faire le constat d'une situation qui s'est fortement dégradée ces dernières années, fragilisant l'écosystème des associations intervenant dans le domaine du cinéma, notamment en raison de l'augmentation des coûts de fonctionnement, artistiques, de sécurité, de transport, d'hébergement et parallèlement de la baisse des financements privés, d'un déséquilibre croissant de la concentration des capitaux, des publics et des leviers d'action aux mains de groupes industriels privés aux finalités lucratives. Deux autres facteurs de fragilisation sont également notables, à savoir l'impact de la crise sanitaire et du conflit ukrainien sur l'ensemble de la filière.

Annexe 2 : Indicateurs de suivi

OBJECTIF 1 : LA DIVERSITÉ CULTURELLE

Catégories de films diffusés

Arras Film Festival

	2023	2024	2025	2026	2027
Nombre total de films et programmes	112				
- Dont films de fiction	98				
- Dont films documentaires	5				
- Dont films d'animation	9				
Nombre total de films en avant-première	55				
Nombre total de films inédits	21				
Nombre total de premières nationales	18				
Nombre total de films dit « fragiles »	40				
Nombre total de films Patrimoine/Répertoire	26				
Nombre total de films jeune public	10				
Nombre total de films repris par le Festival Off	20				
Nombre total de pays représentés	34				

Actions à l'année

	2023	2024	2025	2026	2027
Nombre total de films et programmes	115				
- Dont films de fiction	89				
- Dont films documentaires	4				
- Dont films d'animation	22				
Nombre total de films nouveaux	66				
Nombre total de films dit « fragiles »	20				
Nombre total de films Patrimoine/Répertoire	40				
Nombre total de films jeune public	22				
Nombre total de pays représentés	31				

Dimension européenne du projet *

Arras Film Festival

	2023	2024	2025	2026	2027
Nombre total de films et programmes	112				
Nombre total de film européens	97				
% de films européens	87%				
Films européens non Français	58				
% de films européens non Français	60%				
Nbre de films des pays à faible capacité de prod	40				
Pays européens à faible capacité de production	20				
Nombre total de pays Media	24				

Actions à l'année

	2023	2024	2025	2026	2027
Nombre total de films et programmes	105				
Nombre total de film européens	69				
% de films européens	65%				
Films européens non Français	34				
% de films européens non Français	49%				
Nbre de films des pays à faible capacité de prod	18				
Pays européens à faible capacité de production	14				
Nombre total de pays Media	20				

* Référence Programme Europe Créative – Média

OBJECTIF 2 : L'ACCESSIBILITÉ DES PUBLICS

La fréquentation

	2023	2024	2025	2026	2027
Fréquentation totale du Festival (projections, concerts, conférences...)	48 305				
- Dont entrées à Arras	39 250				
- Dont entrées Festival Off	4 087				
Part de public payant en % (festival)	87%				
Participation totale aux actions à l'année	12 937				
- Dont entrées dans les salles	10 214				

Sensibilisation des publics

Arras Film Festival

	2023	2024	2025	2026	2027
Nombre de Masters class, conférences, tables rondes	5				
Nombre total de participants aux Masters class, conférences, tables rondes...	903				
Nombre total de rencontres et débats (Q&A)	55				
Nombre total de séances présentées	85				

Actions à l'année

	2023	2024	2025	2026	2027
Nombre total d'actions de médiations	119				
- Dont Ciné-conférences	13				
- Dont Ciné-débats	23				
- Dont Ciné-goûters, ciné-déj...	25				
- Dont séances présentées	39				
- Dont pastilles vidéo	8				
Nbre de participants aux séances accomp	5119				
- Dont Ciné-conférences	475				
- Dont Ciné-débats	2028				
- Dont Ciné-goûters, ciné-déj...	829				
- Dont séances présentées	1440				
- Dont pastilles vidéo	347				
Nbre de pastilles vidéo réalisées	8				

Séances scolaires

Arras Film Festival

	2023	2024	2025	2026	2027
Nombre total d'entrées scolaires	6 802				
Nombre d'entrées établissements Arras	2 650				
- Dont lycées	883				
- Dont collèges	720				
- Dont écoles primaires et maternelles	1 047				
Nombre d'entrées établissements CUA hors Arras	462				
- Dont collèges	208				
- Dont écoles primaires et maternelles	254				
Nombre d'entrées établissements Pas de Calais	5 331				
- Dont lycées	2 100				
- Dont collèges	1 825				

- Dont écoles primaires et maternelles	1 406				
Nombres d'entrées établissements Hauts-de- France	6 500				
- Dont lycées	3 174				
- Dont collèges	1 920				
- Dont écoles primaires et maternelles	1 406				
Nombre d'entrées autres régions (lycée)	122				
Autres entrées scolaires	180				
Nombre de séances scolaires	38				
Nombres de séances scolaires avec invité	4				
Nombre total d'établissements scolaires	77				
- Dont lycées	36				
- Dont collèges	24				
- Dont écoles primaires et maternelles	17				

+ Liste des établissements scolaires (incluse dans le rapport d'activités)

Festival Off

	2023	2024	2025	2026	2027
Nombre total de séances scolaires	15				
Nombre total d'entrées scolaires	1 646				

Ateliers

Festival

	2023	2024	2025	2026	2027
Nombre total de participants	2 115				
Nombre de participants établissements Arras	380				
- Dont lycées	141				
- Dont collèges	110				
- Dont écoles primaires et maternelles	129				
Nombre de participants établissements CUA	474				
- Dont lycées	141				
- Dont collèges	204				
- Dont écoles primaires et maternelles	129				
Nombre de participants établissements Pas de Calais	1 430				
- Dont lycées	517				
- Dont collèges	669				
- Dont écoles primaires et maternelles	244				
Nombres de participants établissements Hauts-de- France	1 909				
- Dont lycées	901				
- Dont collèges	764				
- Dont écoles primaires et maternelles	244				
Nombre de participants autres régions (lycée)	36				
Nombres de participants autres établissements (IME, CEJS, CFA, Uniscité)	170				
Nombre ateliers	64				
Nombre total d'établissements scolaires	50				
- Dont lycées	28				
- Dont collèges	17				
- Dont écoles primaires et maternelles	5				
Autres structures éducatives	8				

Actions à l'année

	2023	2024	2025	2026	2027
Nbre d'ateliers	123				
- Dont ateliers en milieu scolaire	108				
Nbre de participants aux ateliers	2723				
- Dont ateliers en milieu scolaire	2254				
Nbre d'heures d'intervention	231				
- Dont ateliers en milieu scolaire	204				

Actions en direction des publics éloignés et empêchés

Arras Film Festival

	2023	2024	2025	2026	2027
Nombre d'actions avec médiation	18				
Nombre de bénéficiaires des actions	229				
Nombre de bénéficiaires billets suspendus	77				

Actions à l'année

	2023	2024	2025	2026	2027
Nombre d'actions avec médiation	34				
Nombre de bénéficiaires des actions	1 190				

Une politique tarifaire attractive et démocratique

	2023	2024	2025	2026	2027
Pass festival	70,00				
Abonnement 10 films	48,00				
Abonnements 5 films	30,50				
Tarif plein séance unique	8,00				
Tarif réduit séance unique	6,00				
Tarif jeune public (-12 ans)	4,50				
Tarif spécial groupe scolaires	4,00				
Tarif soirée d'ouverture	9,00				

Réductions accordées pour les adhérents dans les cinémas partenaires :

- Megarama Arras (sur programmation Art et Essai uniquement)
- Cinéma du Tandem, Scène nationale de Douai
- Cinéma Le Régency à St-Pol-sur-Ternoise

Sociologie de l'Arras Film Festival

	2023	2024	2025	2026	2027
Age des festivaliers (en pourcentage)					
- 66 ans et plus	24%				
- 31-65 ans	41%				
- 21-30 ans	13%				
- - de 20 ans	22%				
Répartition Homme / Femme (en pourcentage)					
- Hommes	34,9%				
- Femmes	65,1%				
Origine géographique (en pourcentage)					
- Arras	32%				
- CUA	28%				
- Autre	40%				
<i>Dont Région Hauts de France</i>	28%				
<i>Dont Hors Région</i>	12%				
Catégories socioprofessionnelles des festivaliers (en pourcentage)					
- Retraité	35%				
- Cadre/Professions libérales	18,1%				
- Métiers de l'éducation	13,3%				
- Employé/ouvrier	11,5%				
- Etudiants/Lycéens	18,2%				
- Inactif	2%				
- Commerçant	1,9%				
Fidélité (en pourcentage)					
- Première fois	27%				
- Deuxième fois	43,8%				
- Troisième fois	12,4%				
- Plus	16,8%				

OBJECTIF 3 : LE RAYONNEMENT DU TERRITOIRE DU RÉGIONAL A L'INTERNATIONAL

Invités et intervenants du festival

	2023	2024	2025	2026	2027
Nombre total de talents invités et d'intervenants	184				
- Dont invités et intervenants étrangers	38				
Nombre total de pays représentés	21				

Présence des professionnels sur le Festival

	2023	2024	2025	2026	2027
Nombre total d'accrédités	535				
- Dont accrédités professionnels	455				
- Dont accrédités presse	80				
Nombre de sociétés d'édition participantes	38				
Nombre de distributeurs participants	71				
Nombre de pays représentés	23				

ArrasDays

	2023	2024	2025	2026	2027
Nombre de projets en développement + WIP	12				
Nombre de pays ayant un projet	7				
Nombre de professionnels participants	53				
- Dont professionnels étrangers	25				
- Dont professionnels de la région	12				
Nombre de pays européens participants	12				

Rencontres du Nord

	2023	2024	2025	2026	2027
Nombre de films présentés	13				
Nombre de professionnels participants	218				
- Dont professionnels de la région	66				

Promotion des films produits et tournés en région

	2023	2024	2025	2026	2027
Nombre total de films produits en région projetés dans le cadre du festival	7				
Nombre total de séances pour les films produits en région dans le cadre du festival	8				
Nombre total d'entrées pour les films produits en région dans le cadre du festival	4.048				
Nombre total de films produits en région dans le cadre du Festival Off	4				
Nombre total de séances pour les films produits en région dans le cadre du Festival Off	71				
Nombre total d'entrées pour les films produits en région dans le cadre du Festival Off	1.339				
Nombre total de films produits en région projetés hors festival	1				
Nombre total de séances pour les films produits en région hors festival	6				
Nombre total d'entrées pour les films produits en région hors festival	81				
Nombre total de points de diffusion en région	37				
Nombre total des entrées pour l'année	5.468				

Partenariats dans la filière cinéma

	2023	2024	2025	2026	2027
International	CICAE Croatian Audio Centre Czech Film Center Danish Film Institut NFI Hongrie Polish Film Institut Slovak Film Institute Slovenian Film Centre Antitode (Suède) Be For Films (Belgique) Beta (Allemagne) Coccinelle (Italie) Global Screen (Allemagne) Heretic Outreach (Grèce) New Europe Film (Pologne) Park Cirkus (UK) Reason 8 (UK) DOXS Ruhr (Allemagne)				
National	Institut Français AFCAE ADRC L'ARP Syndicat de la critique La Rochelle Cinéma Télérama 44 éditeurs de films				
Régional	Pictanovo ACAP Chambre Syndicale des cinémas Cinéligue HdF Ciné en balade FIFAM Fest CinéComédie 37 salles de cinéma				
Local	Megarama Arras				

Autres partenariats

	2023	2024	2025	2026	2027
International	Goethe Institut				
National	INA				
Régional	Lycée Léo Lagrange (Bully-les-Mines) Lycée Jean Rostand (Rouvaix)				
Local	Université d'Artois Conservatoire Cité Nature Arras Pays d'Artois UPTA Di Dou Da Ensemble Baudimont				

En poursuivant le travail de réseau et partenariats à l'international et au national

	2023	2024	2025	2026	2027
Présence dans les réseaux professionnels	6				
- Dont réseaux régionaux	3				
Participation à des événements professionnels	10				
- Dont marché et festival internationaux	6				

OBJECTIF 4 : L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE HOMME/FEMME

Arras Film Festival (sélection officielle)

	2023	2024	2025	2026	2027
Films nouveaux sélectionnés	76				
- Dont films réalisés par un homme	51				
- Dont films réalisés par une femme	21				
- Dont films réalisés par un couple H/F	3				
Attention apportée dans les contenus	OUI				

Talents invités

	2023	2024	2025	2026	2027
Nombre total de participants aux jurys	19				
- Dont hommes	12				
- Dont femmes	7				
Nombre total de réalisateurs présents	38				
Nombre total de réalisatrices présentes	14				
Nombre total d'acteurs présents	20				
Nombre total d'actrices présentes	15				

Les emplois

	2023	2024	2025	2026	2027
Nombre total de permanents	5				
- Dont hommes	1				
- Dont femmes	4				
Nombre total de salariés vacataires, intermittents et indépendants	64				
- Dont hommes	35				
- Dont femmes	29				

Vie associative

	2023	2024	2025	2026	2027
Nombre total d'administrateurs	16				
- Dont hommes	11				
- Dont femmes	5				
Nombre total d'adhérents	353				
- Dont hommes	106				
- Dont femmes	247				
Nombre total de bénévoles festival	41				
- Dont hommes	11				
- Dont femmes	30				

OBJECTIF 5 : LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

	2023	2024	2025	2026	2027
Réduire les déplacements en avion par l'utilisation du train quand cela est possible	X	X			
Faire coïncider les horaires des vols avec un train au départ ou vers Arras.	X	X			
Coordonner les arrivées et départs des vols pour limiter les aller-retours en voiture	X	X			
Favoriser la mobilité douce en ville : véhicules électriques, déplacements à pied	X	X			
Inscrire le festival sur les plateformes de co-voiturage pour les déplacements du public	X	X			
Créer un partenariat avec la SNCF pour le public en profitant de tarif préférentiel grâce à leur place de cinéma ou leur abonnement					
Sensibiliser à l'achat des billets et des abonnements en ligne pour réduire l'impression de tickets	X	X			
Mise en place de documents partagés au sein des équipes pour éviter les impressions journalières	X	X			
Réflexion sur l'utilisation des documents de communication papier à destination du public pour baisser le nombre d'impressions		X			
Optimisation de l'utilisation énergétique au Village du festival grâce à un éclairage 100% LED.	X	X			
Utilisation de produits d'entretien bio	X	X			
Proposer une restauration au village grâce à un traiteur qui travaille des produits locaux et de saison. 50% de propositions végétariennes	X	X			
Utilisation de gobelets réutilisables et consignés ainsi que de la vaisselle biodégradable au bar et restaurant du village.	X	X			
Installation de fontaines à eau et sensibilisation des équipes salariées et bénévoles pour l'utilisation de gourdes afin de réduire les bouteilles plastiques.	X	X			
Installation de conteneurs de collecte sélective et de tri de déchets sur les lieux du festival avec une signalétique	X	X			
Trier les matériaux non réutilisables lors du démontage du village du festival et les déposer en déchetterie					
Installation d'un composteur en partenariat avec la SMAV					

Annexe 3 : Budget prévisionnel quadriennal

CHARGES	Budget 2024	Budget 2025	Budget 2026	Budget 2027	Total 2024-2027
Achats	73 500	75 000	76 000	78 000	
Services extérieurs	153 400	157 000	160 000	165 000	
Autres services	446 000	450 000	459 500	467 900	
Impôts, taxes	2 250	2 500	2 600	2 800	
Charges de personnel	252 850	283 500	293 500	313 300	
Autres charges de gestion courante	8 000	8 000	8 400	9 000	
Total charges prévisionnelles	936 000	976 000	1 000 000	1 036 000	3 948 000
PRODUITS					
Subventions des signataires	480 000	480 000	480 000	480 000	1 920 000
Autres subventions	192 000	200 000	205 000	210 000	807 000
Ventes, prestations de service, marchandises	144 000	153 000	158 000	165 000	620 000
Mécénats, Partenariats	100 000	120 000	130 000	151 000	501 000
Besoins complémentaires de la structure	20 000	23 000	27 000	30 000	100 000
Total produits prévisionnels	936 000	976 000	1 000 000	1 036 000	3 948 000
Mise à disposition de locaux Ville Arras	51 790	51 790	51 790	51 790	



Direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France



Pas-de-Calais
Mon Département



CENTRE CULTUREL DE RENCONTRE LA CHARTREUSE DE NEUVILLE

CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2025-2027

VU le règlement général d'exemption par catégorie (UE) n°651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aide compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité publié au Journal Officiel de l'Union européenne du 26 juin 2014, notamment l'article 53, modifié par

- le Règlement (UE) 2020/972 de la Commission 2 juillet 2020 en ce qui concerne sa prolongation et les adaptations à y apporter ;
- le Règlement (UE) 2021/1237 de la Commission du 23 juillet 2021 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité ;

Vu le régime cadre exempté de notification N°SA.111666 relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2024-2026

VU l'article 72 de la Loi relative à la Liberté de Création, Architecture et Patrimoine qui porte sur les Centres culturels de Rencontre,

VU le décret n°2017-434 du 28 mars 2017 relatif au label « Centre Culturel de Rencontre » ;

VU la décision du 15 mars 2017 conférant le label Centre Culturel de Rencontre à la Chartreuse de Neuville-sous-Montreuil ;

VU la Charte nationale des Centres Culturels de Rencontre de 1992 révisée en 2014 ;

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,

VU la délibération n°2023.01252 du Conseil régional du 5 octobre 2023 adoptant le règlement budgétaire et financier,

VU la délibération n°2017.0049 du Conseil régional du 2 février 2017 relative à l'adoption des orientations de la nouvelle politique culturelle régionale ;

VU la délibération n°2023.00993 du Conseil régional du 22 juin 2023 relative aux orientations de la politique culturelle : un nouvel élan pour la politique culturelle régionale, sa déclinaison en axes d'intervention et l'identification de ses priorités en matière d'équité et de transition écologique ;

VU la délibération n°2023.01210 du Conseil régional du 22 juin 2023 relative aux modalités d'application de la nouvelle politique culturelle régionale en faveur du secteur artistique, culturel et patrimonial professionnel et des habitants et leur espace de vie

VU la délibération n°2022.01210 du Conseil régional du 23 juin 2022 adoptant la Feuille de route 2022/2027 Rev3, transformons les Hauts-de-France,

Entre d'une part :

Le Ministère de la culture, Direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France, sise 3, rue du Lombard à Lille, représenté par Bertrand GAUME, préfet de la région Hauts-de-France, autorisé par délibération

Ci-après dénommé « l'État »,

La Région Hauts-de-France, sise 151, avenue du Président Hoover à Lille (59555) représenté par son Président, Xavier Bertrand, autorisé par délibération

ci-après dénommée « La Région » ;

Le Département du Pas-de-Calais, sis rue Ferdinand Buisson, 62018 ARRAS, représenté par Jean-Claude Leroy, Président du Conseil départemental, autorisé par délibération

ci-après désigné « Le Département » ;

La Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois, sis 11-13 Place Gambetta, 62170 Montreuil, représentée par son Président Bruno Cousein, autorisé par délibération

ci-après désigné « La Communauté d'Agglomération » ;

La Commune de Neuville-Sous-Montreuil, représenté par son maire Olivier Deken autorisé par délibération

ci-après désigné « La Commune » ;

Et d'autre part,

L'association de préfiguration de la fondation de la Chartreuse de Neuville, porteuse du Centre culturel de rencontre, N° SIRET 504 151 408 00011, représentée par son Président, Alain Denizot, autorisé par délibération du conseil d'administration de l'association en date du 5 octobre 2024

ci-après désigné « la structure »

PREAMBULE

Considérant les statuts et les missions de la structure, et s'appuyant sur la charte des CCR, le Centre culturel de rencontre a pour objet de restaurer et valoriser le site patrimonial de la Chartreuse de Neuville, de développer un projet artistique, culturel et sociétal, une politique d'éducation artistique et culturelle pour tous les publics, une action culturelle ancrée dans le territoire et l'Europe, pensée avec ses acteurs.

Considérant le projet du Centre culturel de rencontre La Chartreuse de Neuville, inspiré par son histoire et les modalités de sa renaissance et approuvé par son conseil d'administration, se structure autour de la thématique de l'innovation sociétale et artistique.

Considérant la charte des centres culturels de rencontre (CCR) qui définit les objectifs des CCR : assurer la conservation, la restauration, la valorisation et l'accès au public d'un édifice ou d'un site qui présente un intérêt majeur ; assurer dans ces lieux et sur l'année un projet artistique et culturel contemporain (recherche, création, rencontres, accueil de professionnels, actions expérimentales...) et une activité de production intellectuelle et artistique.

Considérant la politique culturelle de l'Etat et ses missions fondamentales de conservation, de restauration et de valorisation de l'architecture et du patrimoine ; de soutien aux projets de création artistique et de transmission des savoirs et des œuvres auprès du plus grand nombre ; de l'inscription territoriale de ces orientations, enjeu majeur pour le développement culturel des territoires et dont les CCR sont des leviers.

Le décret n°2017-434 relatif au label « Centre culturel de rencontre » précise notamment dans son article 1, la nature des activités des CCR :

« Le label « centre culturel de rencontre » est attribué à toute personne morale de droit public ou de droit privé à but non lucratif qui en fait la demande et qui remplit les conditions suivantes :

1. Jouir d'une autonomie de gestion, d'organisation et de décision.
2. Occuper de manière permanente à l'année un site patrimonial ouvert au public et contribuer à l'entretenir ou le restaurer.
3. Mettre en œuvre sur ce site un projet culturel d'intérêt général, qui sera apprécié notamment au regard des finalités et moyens suivants :
 - a. Développer, au sein du site patrimonial, des actions interdisciplinaires entre le domaine du patrimoine et celui de la création artistique
 - b. Soutenir les formes et pratiques artistiques émergentes et les artistes professionnels débutants, notamment en permettant l'accueil d'artistes, de chercheurs, de créateurs ou d'architectes dans le site patrimonial
 - c. Permettre la transmission de savoirs et de l'expérience artistique aux publics
 - d. Participer au développement de formes innovantes de tourisme culturel et s'inscrire dans l'aménagement et le développement culturel du territoire
 - e. Être conduit sous la responsabilité d'un seul directeur de projet dont les qualifications professionnelles doivent répondre aux caractéristiques du dit projet
4. Disposer de ressources propres pour la mise en œuvre du projet culturel.
5. Faire l'objet du soutien financier ou matériel d'une ou plusieurs collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales. »

L'article 4 précise par ailleurs que les personnes bénéficiaires du label sont soumises à l'obligation de mettre en œuvre leur projet culturel selon les modalités prévues par une convention pluriannuelle d'objectifs conclue avec l'Etat, et le cas échéant, les collectivités territoriales ou les groupements de collectivités territoriales partenaires.

Considérant que la politique culturelle de la Région Hauts-de-France se positionne en faveur des arts

et de la culture avec une volonté forte et revendiquée de se concevoir comme une région inventive, accélérateur de développement culturel, créative, catalyseur des filières et des projets artistiques, équilibrée, au service du développement culturel des territoires, participative, en agissant au plus près des habitants et notamment des jeunes ;

Considérant que la politique culturelle de la Région Hauts-de-France s'articule autour de trois orientations fondatrices : terre de dialogue, avec les acteurs culturels et publics de son territoire, une terre de créativité, comptant sur l'extraordinaire vitalité des acteurs artistiques, culturels et patrimoniaux, une terre de rayonnement, faisant le pari de la culture comme vecteur de développement humain mais aussi comme facteur d'attractivité du territoire ;

Considérant que la Région Hauts-de-France inscrit son action autour de deux axes d'intervention, l'attention au secteur artistique, culturel et patrimonial professionnel et l'attention aux habitants dans leur espace de vie, pour répondre à la nécessité de maintenir une diversité d'acteurs et de toucher les publics les plus nombreux par des actions et projets de proximité ;

Considérant l'engagement de la Région Hauts-de-France dans un nouvel élan culturel en prise avec les enjeux sociétaux et se déclinant autour de deux priorités : le principe d'équité, vis-à-vis des filières artistique et culturelle et d'égalité femme-homme, des territoires et des habitants et la transition écologique ;

Considérant que la Région Hauts-de-France estime que l'association de préfiguration de la fondation de la Chartreuse de Neuville, porteuse du Centre culturel de rencontre est une association reconnue et structurante et qui, pour les prochaines années visées par la présente convention, s'attachera, au regard de son projet artistique et culturel, à :

- appliquer le principe d'équité vis-à-vis des filières artistiques et culturelles et d'égalité Femme/Homme,
- appliquer le principe d'équité vis-à-vis des territoires en région : la prise en compte de la grande diversité des territoires de la région,
- appliquer le principe d'équité vis-à-vis des habitants : la volonté de faciliter l'accès des habitants aux ressources culturelles,
- s'inscrire dans la transition écologique : l'impulsion et l'accompagnement de dynamiques vertueuses face aux enjeux climatiques et environnementaux,
- porter une attention au secteur artistique, culturel et patrimonial professionnel,
- porter une attention aux habitants dans leur espace de vie

Considérant la politique culturelle du Département du Pas de Calais qui allie une politique de réussites citoyennes à une ambition d'émancipation individuelle et collective des habitants par la culture, en coordonnant l'innovation territoriale, les partenariats renforcés et l'excellence artistique et culturelle pour tous.

Dans le cadre de cette politique culturelle, le Département du Pas-de-Calais a pris l'engagement de soutenir les acteurs culturels du territoire visant ainsi à assurer une meilleure répartition géographique et thématique de la programmation culturelle, favorisant à terme l'augmentation, la diversification et la mixité des publics.

Il apporte ainsi un soutien aux structures de rayonnement « territorial » ayant un projet d'action culturelle développé à l'année sur le territoire départemental sous forme de saison culturelle dans les champs relevant de la musique, des arts visuels, du cinéma ou de la vidéo, du théâtre, de la danse, du cirque ou encore des arts de la rue, tout en répondant aux objectifs départementaux de développement culturel du territoire :

- Favoriser la création en arts de la scène,
- Soutenir les créations, diffusions, évènementiels en arts visuels, écriture, audiovisuel,

- Soutenir la programmation artistique de l'établissement au-delà de sa commune d'implantation,
- Effectuer un travail d'action culturelle auprès des publics à partir des propositions artistiques accueillies,
- Favoriser les opérations de conquête et d'élargissement des publics par la sensibilisation, la programmation hors les murs, la pratique artistique.

Au titre de l'axe patrimonial de cette politique, le Département du Pas-de-Calais a pris l'engagement de reconnaître la diversité des formes patrimoniales et d'en faire un levier important pour le développement de ses territoires. Cette action est particulièrement renforcée dans les domaines suivants :

- L'ingénierie au service des territoires,
- La programmation de collecte des patrimoines et de leur restauration,
- Une offre diversifiée et pédagogique de la médiation culturelle,
- Un développement de la valorisation patrimoniale.

Le patrimoine culturel bâti tel que la Chartreuse Notre-Dame des Prés de Neuville- sous-Montreuil constitue, en effet, un élément structurant de l'identité territoriale et un vecteur économique et touristique indéniable. La politique patrimoniale départementale, dans le cadre des projets de restauration de cet ensemble architectural, encourage le maintien des métiers d'art, la transmission de savoir-faire locaux et la création d'emplois non délocalisables.

Considérant la politique culturelle et patrimoniale déployée par la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois (CA2BM), conformément à :

- ses statuts en vigueur depuis le 1er janvier 2018,
- aux enjeux identifiés dans le cadre du CRTE, contractualisation signée entre l'Etat et l'EPCI en date du 19 octobre 2021 (objectif stratégique 2.2 « valoriser les richesses du territoire »),
- et considérant que le projet présenté par l'association participe à cette politique.

Considérant la politique culturelle de la commune de Neuville-sous-Montreuil, celle-ci souhaite accompagner la sauvegarde d'un patrimoine structurant pour la communauté territoriale, créateur d'emplois locaux, source de développement économique et touristique et force de proposition en matière de développement culturel. Elle veillera à la qualité du lien que la structure tissera avec les habitants de la commune.

Considérant que le projet artistique et culturel ci-après présenté par la structure, conforme à son objet statutaire, participe en tout ou partie de ces politiques.

Considérant que l'Etat, la Région Hauts-de-France, le Département du Pas-de-Calais, la Communauté d'agglomération des 2 baies en Montreuillois et la commune de Neuville-Sous-Montreuil veilleront, au regard du projet artistique et culturel de la structure, au développement des objectifs croisés suivants :

- la diversité culturelle
- l'accessibilité des publics et l'émancipation culturelle
- l'inclusion sociale
- le rayonnement du territoire du régional à l'international
- la coopération transdisciplinaire
- l'égalité professionnelle Homme/Femme
- la transition écologique
- Le ratio des financements publics et privés

Ceci exposé,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT,

Article 1 – OBJET DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE

La présente convention a pour objet de fixer le cadre général de partenariat entre l'Etat, la Région Hauts-de-France, le Département du Pas-de-Calais, la Communauté d'agglomération des 2 Baies en Montreuillois, la commune de Neuville-sous-Montreuil et l'Association de Préfiguration de la Fondation La Chartreuse de Neuville pour les années 2025-2027.

La présente convention fixe le cadre dans lequel s'inscrit le projet patrimonial, culturel et sociétal du Centre culturel de rencontre de La Chartreuse de Neuville, validé par le Conseil d'administration de la structure, et a pour objectif d'approuver, pour une période de trois ans :

- Les modalités de fonctionnement et de gestion du CCR,
- Le projet patrimonial, culturel et sociétal ainsi que les objectifs prioritaires poursuivis,
- Les modalités de financement et les relations avec les partenaires publics,
- La mise en œuvre du projet par la direction de la structure.

ARTICLE 2 - ENGAGEMENT DES PARTENAIRES

Pour la présente convention, la structure s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à réaliser le projet dont le contenu est précisé à l'annexe 1 – Projet patrimonial, culturel et sociétal du CCR Chartreuse de Neuville [2025-2027], et à mettre en œuvre, à cette fin, tous les moyens nécessaires à sa bonne exécution, y compris les moyens de fonctionnement qu'il requiert.

Pour leur part, les partenaires publics (Etat, Région Hauts-de-France, Département du Pas-de-Calais, Communauté d'agglomération des 2 Baies en Montreuillois, Commune de Neuville-sous-Montreuil) s'engagent à soutenir financièrement la réalisation de cet objet après validation. Ils n'attendent aucune contrepartie directe de cette contribution.

ARTICLE 3 - OBJECTIFS ET PROGRAMME D'ACTIONS

La singularité du Centre Culturel de Rencontre de la Chartreuse de Neuville réside dans sa vocation d'expérimentation à double niveau (le site et la programmation croisée artistique, sociétale et entrepreneuriale) qui, en même temps :

- Est en chantier et expérimente un nouveau modèle de restauration et de renaissance des grands patrimoines ruraux en péril
- Développe un lieu, à la fois local et d'ambition européenne, d'innovation sociétale et artistique interdisciplinaire, associant des acteurs et des publics très différents notamment : les artistes, les jeunes, les dirigeants d'entreprises et d'organisations, les aidants et personnes fragilisées qu'ils accompagnent et les habitants de son territoire.

Les travaux de restauration avançant, le Centre Culturel de Rencontre s'oriente vers un changement d'échelle de 2025 à 2027 et pour cela :

- D'affirmer la vocation de son projet patrimonial, culturel et sociétal qui est de permettre à chacun de mieux comprendre son environnement, de développer ses talents et de trouver sa place dans un monde qui change au travers d'un cycle triennal thématique axé sur les enjeux liés à la production, à la diffusion et à l'acquisition de connaissances et d'informations : « De

l'imprimerie à l'intelligence artificielle : décrypter le monde et s'adapter sans perdre son humanité » ;

- De préparer et initier son changement d'échelle afin de réunifier progressivement sa propriété, pour être ensuite en capacité juridique de poursuivre les travaux, de développer un modèle économique pérenne et de bénéficier de solutions adaptées d'accueil et d'hébergements sur site.
- De mesurer son impact, de capitaliser son expérience et de préparer l'essaimage du modèle de renaissance qu'il expérimente et incarne depuis 16 ans.

Dans ces orientations, la réalisation du projet pour les années 2025-2027 intégrera les objectifs prioritaires suivants :

- **Objectifs généraux :**

- Promouvoir l'égalité homme/femme ;
- Porter une attention particulière aux enjeux environnementaux, tant dans la conception et la réalisation des travaux de restauration et d'aménagement que dans la conduite des actions ;
- Être attentif à la fois à une cohérence de vision du projet CCR et à l'optimisation d'un modèle économique le plus pérenne possible ;
- Faire de la Chartreuse dans sa globalité, un terrain d'apprentissage et d'expérimentation.
- Maintenir et développer l'inclusion et la mixité sociale des publics et la diversité des parties prenantes ;
- S'appuyer sur une gouvernance impliquée et représentative du projet et de ses valeurs.

- **Objectifs patrimoniaux :**

Le prototype de la Chartreuse de Neuville a permis de renforcer le constat qu'en ruralité, un grand monument en déshérence peut passer de fardeau à levier de développement culturel, socio-économique, d'innovation et de rayonnement territorial, grâce à un modèle hybride de financement et d'activités. Il a également permis de renforcer le constat qu'il manquait en France, voire en Europe, quelques outils financiers, juridiques et de formation spécifiques permettant aux grands patrimoines en péril en ruralité d'être restaurés et de revivre au service de leur territoire.

S'appuyant sur l'expérience et l'écosystème qualifié des partenaires publics, privés et associatifs de la Chartreuse de Neuville, la prochaine étape vise à :

- Étudier plusieurs options d'occupation des espaces actuellement privés cohérentes avec le projet du CCR et à même de contribuer à un modèle économique d'exploitation pérenne sur l'ensemble du site, puis retenir l'option la plus adaptée.
- Réaliser toutes les études nécessaires à la mise en œuvre de l'option retenue, cocréer les outils manquants nécessaires au changement d'échelle, fédérer les partenaires indispensables à ce changement d'échelle, établir le phasage et le plan d'action du changement d'échelle.
- Entamer le processus de remembrement de la propriété et les travaux d'aménagements nécessaires à la première étape de mise en œuvre du changement d'échelle.
- En parallèle de ce changement d'échelle, préparer la stratégie et les outils d'essaimage de ce modèle innovant qui assure à la fois la sauvegarde des patrimoines d'envergure en ruralité et contribue à la réduction des fractures territoriales.

Concernant les travaux, dans les 3 années couvertes par la présente convention, la Chartreuse de Neuville a pour objectif de :

- Terminer l'aménagement de l'Imprimerie avec 15 chambres et des espaces communs afin d'accueillir des artistes en résidence, des chercheurs, des séjours de répit pour les personnes à mobilité réduite ainsi que des jeunes en stage ou en service civique ;
 - Terminer la phase de travaux de clos-couvert et de préservation des espaces propriété de l'association
 - Préparer l'ajustement du permis d'aménager obtenu en 2017 à la nouvelle programmation définie, y compris sur la question de l'énergie et du chauffage.
 - Réfléchir à l'implication d'étudiants dans la réflexion et la conception des aménagements techniques et de second œuvre.
 - Continuer de valoriser le site patrimonial, ses jardins et les métiers d'arts, aussi bien ceux du bâtiment que ceux liés à son prochain cycle thématique. Le développement des jardins sera poursuivi autour des enjeux de biodiversité et de nutrition-santé.
 - Participer à l'offre de tourisme patrimonial visant à la mise en valeur et à l'attractivité du territoire.
- **Objectifs artistiques et culturels du projet et leur médiation**
- Déployer une programmation croisée artistique, sociétale et entrepreneuriale sur des cycles thématiques de trois années glissantes :
 - Une année d'identification, de fédération et/ou de sensibilisation des parties prenantes reliées au sujet
 - Une année d'approfondissement du sujet et de programmation
 - Une année de concrétisation par des projets lancés ou accompagnés reliés au sujet
 - Articuler le prochain cycle thématique 2025-2027 autour du rapatriement de l'imprimerie exploitée par les Chartreux de Neuville au XIXème siècle sur les trois volets de la programmation croisée de la structure et en lien avec la programmation du territoire. Et ainsi alimenter la réflexion sur :
 - L'héritage de cet outil révolutionnaire et de ses usages contemporains et futurs,
 - Une autre révolution en marche : l'intelligence artificielle et ses nouveaux usages en termes de la production, la diffusion et l'acquisition de connaissances et d'informations dans tous les domaines.
 - Pour s'adapter avec humanité et permettre à chacun de trouver sa place dans ces révolutions, aborder cette thématique autour de trois questions majeures et complémentaires comme évoqué dans l'annexe 1 :
 - Comment l'imprimerie et l'intelligence artificielle peuvent devenir des outils d'expérimentation artistique ?
 - Quels bouleversements dans les métiers, les techniques, les supports et leur cadre légal et comment s'y adapter ?
 - Comment permettre à chacun de trouver des repères et des références indispensables au développement d'un esprit critique et d'une capacité à débattre ?
 - Renforcer le volet médiation pour tous les publics tant sur les événements accueillis à la Chartreuse, avec les artistes, intellectuels et chercheurs en résidence, que sur l'appropriation architecturale et patrimoniale du site.
- **Objectifs du volet accompagnement et formation**
- Dispenser des formations ciblées ou des ateliers, en lien avec la thématique, aussi bien pour les professionnels que pour personnes fragilisées ou en situation d'insertion, grâce à la certification Qualiopi reçue en 2023.

- Ouvrir le programme d'activités à destination des aidants et des aidés en s'intéressant plus largement à la notion de vulnérabilité.
- Renforcer le rôle de centre de réflexion et d'expérimentation de solutions en partenariat avec les acteurs du territoire et au-delà pour accompagner les aidants proches, salariés ou professionnels ainsi que les personnes qu'ils soutiennent, leur proposer des activités ou séjours de répit inclusifs et culturels.
- Mobiliser et accompagner régulièrement des étudiants ou des professionnels en formation dans différentes disciplines sur les sujets traités par la structure afin que celle-ci devienne progressivement un terrain d'apprentissage et d'expérimentation

Pour mener à bien son projet, la Chartreuse de Neuville travaillera en réseau avec des organismes locaux, nationaux, européens, voire internationaux actifs dans différents domaines et s'appuiera sur :

- Une politique de partenariats en France comme à l'étranger dans le cadre de son changement d'échelle et des enjeux d'essaimage de son modèle.
- Une politique de partenariats de projets (co-productions, co-réalisations, expérimentations menées entre acteurs de la production artistique et culturelle et de l'innovation sociétale, à l'échelle régionale, nationale, voire internationale notamment le réseau de l'ACCR),
- Des partenariats dans le domaine de la recherche et de l'enseignement supérieur,
- Les dispositifs existants en faveur de l'éducation artistique et culturelle, dont les établissements d'enseignement,
- La coopération avec les territoires, les acteurs culturels et institutionnels de la commune de Neuville-sous-Montreuil, de la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois, du Département du Pas-de-Calais, de la Région Hauts-de-France, de l'État.

Cf annexe 1 – Projet patrimonial, culturel et sociétal du CCR Chartreuse de Neuville [2025-2027].

ARTICLE 4 – DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est établie pour une durée de trois ans. Elle concerne ainsi les exercices 2025 à 2027. Elle est applicable à compter de sa date de signature et jusqu'au 31 décembre 2027. Elle peut être prolongée d'un an par voie d'avenant, dans l'attente de sa renégociation.

ARTICLE 5 – MISE EN ŒUVRE DU PROJET

La Chartreuse de Neuville s'engage à transmettre à chaque partenaire, à l'année N-1, une demande de subvention validée par le conseil d'administration comprenant :

- Un programme détaillé des actions qu'elle envisage de mettre en œuvre pour réaliser les objectifs de la présente convention durant l'année N,
- Un budget prévisionnel de l'année N.

Cf annexe 2 : budget prévisionnel triennal.

ARTICLE 6 - MODALITÉS FINANCIÈRES

Dans tous les cas, les contributions financières des partenaires signataires de la présente convention

ne seront versées que sous réserve des conditions cumulatives suivantes :

- L'inscription des crédits de paiement en loi de finance pour l'État et dans la limite de la règle budgétaire. Le paiement sera effectué dans les règles de la comptabilité publique ;
- Le vote des crédits ou la délibération des assemblées délibérantes des collectivités territoriales ;
- Le respect par la structure des obligations de la présente convention et notamment celles mentionnées aux articles 1, 2... ;
- Le contrôle en fin d'exercice par les partenaires signataires de la présente convention, conformément à l'article 9 que le montant annuel de la subvention n'excède pas le coût annuel de l'action.
- La justification de la réalisation du programme culturel.

L'ensemble des parties s'accorde pour reconnaître que les contributions prévues dans le cadre de cette convention sont établies à partir des montants des subventions qui ont été octroyées par chacun des partenaires pour l'exercice N-1 et qui s'élevaient à hauteur de :

- 225 000 euros pour l'Etat
- 100 000 euros pour la Région
- 80 000 euros pour Département du Pas-de-Calais
- 55 000 euros pour la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois
- 5 000 euros pour la commune de Neuville-sous-Montreuil

POUR L'ÉTAT :

La Direction régionale des affaires culturelles s'engage à soutenir financièrement la structure pour la réalisation de ses projets, sur la base du programme annuel détaillé et sous réserve de l'inscription des crédits de paiement en loi de finances et dans la limite de la règle de l'annualité budgétaire. Le règlement est effectué en application des règles de la comptabilité publique. Une convention financière d'application fixe le montant de l'aide de l'État et les modalités de versement.

POUR LA RÉGION :

La Région Hauts-de-France s'engage à participer au financement de la mise en œuvre du projet de la structure sur la durée de la convention, sous réserve du vote des crédits correspondants et dans la limite de la règle de l'annualité budgétaire. Des conventions financières annuelles d'application fixent les modalités de versement et le montant de la participation de la Région.

POUR LE DÉPARTEMENT :

Le Département du Pas-de-Calais s'engage à soutenir financièrement la structure pour la réalisation de ses projets sous réserve du vote des crédits correspondants, dans le respect du cahier des charges des centres culturels de rayonnement territorial et sur la base du programme annuel détaillé. Des conventions financières annuelles d'application fixent les modalités de versement et le montant de la participation du Département.

POUR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION :

La Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois s'engage à soutenir financièrement la structure pour la réalisation de ses projets sur la durée de la convention, sous réserve du vote par le conseil communautaire des crédits correspondants. Des conventions financières annuelles d'application fixeront les modalités de versement et le montant de la participation de la CA2BM.

POUR LA COMMUNE DE NEUVILLE-SOUS-MONTREUIL :

La Commune de Neuville-sous-Montreuil s'engage à soutenir financièrement la structure pour la

réalisation de ses projets sur la durée de la convention, sous réserve du vote des crédits correspondants. Des conventions financières annuelles d'application fixent les modalités de versement et le montant de la participation de la Commune.

Cf annexe 3 : Programme prévisionnel des contributions financières des partenaires de la convention.

ARTICLE 7 – COMMUNICATION

La structure doit mentionner le concours financier de l'État, de la Région Hauts-de-France, du Département du Pas-de-Calais, de la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois, de la Commune de Neuville-sous-Montreuil et en faire état sur l'ensemble des documents établis (plaquettes, invitations, supports audiovisuels, sites internet ou autres) et lors des manifestations valorisant l'objet du financement.

La structure s'engage par ailleurs à informer l'ensemble des partenaires de l'organisation de toute manifestation publique de communication.

Les modalités relatives à l'organisation des manifestations, y compris les inaugurations, doivent faire l'objet d'une concertation préalable avec les partenaires.

L'obligation de communication doit être maintenue pendant toute la durée du financement des partenaires.

Le non-respect de ces engagements pourra entraîner la suspension des versements de tout ou partie de la subvention ou son annulation.

ARTICLE 8 – ÉVALUATION

La structure fournira annuellement à chaque partenaire des bilans de son activité, tant qualitatifs que quantitatifs, répondant notamment aux indicateurs prévus à l'annexe n°4 et un compte-rendu financier concernant les actions soutenues l'année précédente, dans les six mois suivant sa réalisation et le 1^{er} Juillet au plus tard, de l'année suivante.

Néanmoins, un pré-rapport d'activités sera établi par la structure pour le 30 novembre de l'année en cours et sera transmis aux partenaires et notamment au comité de suivi défini à l'article 11.

Un rapport pluriannuel apportant des réponses aux objectifs fixés par la présente convention (article 3) et aux indicateurs figurant à l'annexe 4 sera fourni aux membres du comité de suivi prévu à l'article 11, au moins 15 jours avant la réunion programmée huit mois avant le terme de la convention prévue à l'article 11.

ARTICLE 9 – SANCTIONS

En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle sans l'accord écrit des partenaires financiers, des conditions d'exécution de la convention par la structure, les partenaires publics peuvent suspendre ou diminuer les versements, remettre en cause le montant des subventions ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées.

Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte-rendu financier mentionné à l'article 8 peut entraîner la suppression de l'aide.

ARTICLE 10 – CONTRÔLE

La structure s'engage à faciliter le contrôle sur pièces et sur place par l'Etat – ministère de la Culture et du Patrimoine – Drac Hauts-de-France, par la Région Hauts-de-France, par le Département du Pas-de-Calais, par la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois et par la Commune de Neuville-sous-Montreuil de la réalisation des actions ainsi que l'accès aux documents administratifs et comptables. Au terme de la convention, un contrôle sur place peut éventuellement être réalisé par les partenaires publics, en vue de vérifier l'exactitude des comptes rendus financiers transmis.

ARTICLE 11 – COMITÉ DE SUIVI

L'application de la présente convention fera l'objet d'un suivi régulier dans le cadre d'un comité de suivi composé des représentants définis par les parties signataires et notamment la direction générale et artistique de la structure, ainsi que des principaux partenaires mécènes. Ce comité de suivi, actualisé chaque année se réunira à minima deux fois par an. Suivant l'actualité et les nécessités de l'action de la structure, ce comité de suivi pourra être amené à s'adjoindre des membres supplémentaires et qualifiés et se réunir autant que de besoin.

Ce comité examinera en particulier :

- La mise en œuvre des objectifs de la présente convention,
- La réalisation du programme d'actions venant de s'achever, notamment à partir du rapport intermédiaire annuel établi par la direction au 30 novembre de l'année en cours, et l'étude des orientations à venir.
- La fixation d'objectifs chiffrés pour les années 2026 et 2027 en fonction des données fournies par l'année de référence 2023 et du bilan 2024 pour alimenter les tableaux de recueil des indicateurs de suivi constituant l'annexe 4.

Huit mois avant l'expiration de la présente convention, les parties se réuniront afin, d'une part de faire le pré-bilan des activités réalisées, et d'autre part d'examiner les conditions d'une reconduction du partenariat.

Ces réunions feront l'objet de comptes-rendus établis par la structure, qui une fois validés par les membres seront transmis aux parties.

ARTICLE 12 - COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE

Si un différend survenait à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceraient de le régler à l'amiable préalablement à toute action en justice. En cas de désaccord persistant, le litige serait porté au tribunal administratif de Lille.

ARTICLE 13 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant signé par les parties. Huit mois avant l'échéance de la troisième année (mars 2026), les partenaires s'engagent à se revoir pour faire le bilan et la reconduction de cette convention.

ARTICLE 14 – RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une des parties des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une des autres parties à l'expiration d'un délai de trois mois après réception. Ce délai est compté de quantième à quantième. Il n'est pas susceptible de prorogation.

En cas de déclaration inexacte, la présente convention pourra être résiliée sans préavis.

Il sera demandé à la structure de procéder au remboursement total ou partiel des aides octroyées s'il s'avère, après le versement, que celui-ci n'a pas respecté les obligations décrites dans la présente convention.

ARTICLE 15 – ANNEXES

Les pièces contractuelles sont constituées par la présente convention et pour trois ans :

- 1- Le programme prévisionnel patrimonial, culturel et sociétal pour la durée de la convention.
- 2- Le budget prévisionnel pour la durée de la convention du Centre culturel de rencontre porté par la structure, validé par le conseil d'administration et qui sera ajusté ensuite pour chaque année de la convention.
- 3- Le programme prévisionnel des contributions financières des signataires pour la durée de la convention.
- 4- Les indicateurs de suivi définis dans le cadre de la convention

Fait à Neuville-sous-Montreuil le :

En 6 exemplaires originaux

<p>Pour l'État Le Préfet de la région Hauts-de-France, Monsieur Bertrand Gaume</p>	
<p>Pour la Région Hauts-de-France, Le Président du Conseil Régional, Monsieur Xavier Bertrand</p>	
<p>Pour le Département du Pas-de-Calais, Le Président du Conseil Départemental, Monsieur Jean-Claude Leroy</p>	
<p>Pour la Communauté d'Agglomération des 2Baies en Montreuillois, Le Président Monsieur Bruno Cousein</p>	
<p>Pour la Commune de Neuville-sous-Montreuil, Monsieur Le Maire Olivier Deken</p>	
<p>Pour l'Association de Préfiguration de la Fondation la Chartreuse de Neuville, Le Président Monsieur Alain Denizot</p>	

CENTRE CULTUREL DE RENCONTRE LA CHARTREUSE DE NEUVILLE

ANNEXES DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2025-2027

SOMMAIRE

ANNEXE 1 – Projet patrimonial, culturel et sociétal du CCR Chartreuse de Neuville 2025-2027 - Programmation	3
ANNEXE 2 – Budget prévisionnel 2025-2027	12
ANNEXE 3 – Programme prévisionnel des contributions financières des signataires.....	13
ANNEXE 4 – Indicateurs de suivi définis dans la convention	14

Annexe 1 : Projet patrimonial, culturel et sociétal du CCR Chartreuse de Neuville 2025-2027 Programmation

La Chartreuse de Neuville

Nichée au cœur de la Côte d'Opale, à 20 minutes du Touquet dans les terres, La Chartreuse Notre-Dame-des-Près, ou Chartreuse de Neuville, inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques depuis 1993, est un lieu exceptionnel par son ampleur, 18 000m² dans un parc de 12 hectares, sa rigueur constructive et la richesse de son histoire. Traversée par plusieurs histoires, elle fut monastère chartreux et imprimerie générale de l'Ordre en Europe au XIX^{ème} siècle puis phalanstère d'artistes, sanatorium, hôpital civil belge et asile-hospice.

L'association de préfiguration de la Fondation Chartreuse de Neuville, principale propriétaire aujourd'hui, y développe depuis 2008, un projet de rénovation innovante tant dans son modèle économique que dans la singularité de sa nouvelle vocation, inspirée par son architecture et son histoire.

A la fois lieu-ressource, en retrait du monde, fabrique d'expérience, ancrée dans le présent, et catalyseur des possibles, tourné vers les autres, la Chartreuse de Neuville œuvre à une société où chacun cultive le lien à soi, aux autres et au monde, ose entreprendre et contribue à inventer l'avenir. L'association déploie aujourd'hui une programmation croisée artistique, entrepreneuriale et sociétale qui fait écho aux traits de force inhérents à l'histoire de la Chartreuse, à son architecture et à son territoire : subir et choisir, individu et collectivité, matérialité et spiritualité, silence et communication, intimité et apparence.

Un Centre Culturel de Rencontre singulier, à la fois terrain d'étude et d'expérimentation, modèle de renaissance pour les grands patrimoines ruraux en péril et lieu d'innovation artistique et sociétal

La singularité du Centre Culturel de Rencontre de la Chartreuse de Neuville est d'être un laboratoire d'expérimentation à double niveau (contenant et contenu) qui, en même temps :

- Est en chantier et expérimente un nouveau modèle de restauration et de renaissance des grands patrimoines ruraux en péril,
- Développe un lieu, à la fois local et d'ambition européenne, d'innovation sociétale et artistique interdisciplinaire, associant des acteurs et des publics très différents notamment : les artistes, les jeunes, les dirigeants d'entreprises et d'organisations, les aidants et personnes fragilisées qu'ils accompagnent et les habitants de son territoire.

A présent que le corps principal du monument est quasiment sauvé, même si non encore totalement préservé, ni aménagé, la structure dispose bientôt d'une quinzaine d'hébergements sur place et d'un espace d'exposition chauffé, qu'une directrice adjointe artistique et culturelle a rejoint l'équipe et que le projet est ancré localement, notre Centre Culturel de Rencontre a pour ambition de changer d'échelle de 2025 à 2027 et pour cela :

- De préparer et commencer son changement d'échelle ainsi que l'essaimage du modèle de renaissance qu'il expérimente et incarne depuis 16 ans, afin de réunifier progressivement sa

propriété, en vue d'être en capacité juridique de poursuivre les travaux, de développer un modèle économique pérenne et de bénéficier de solutions adaptées d'accueil et d'hébergements sur site.

- D'affirmer la vocation de son projet artistique, culturel et scientifique qui est de permettre à chacun de mieux comprendre, développer ses talents et trouver sa place dans un monde qui change avec, de 2025 à 2027, un cycle thématique axé sur les enjeux liés à la production, à la diffusion et à l'acquisition de connaissances et d'informations : « De l'imprimerie à l'intelligence artificielle : décrypter le monde et s'adapter avec humanité » ;

La Chartreuse de Neuville : du prototype au changement d'échelle et à l'essaimage d'une solution innovante

Depuis 16 ans, l'expérimentation de la renaissance de la Chartreuse de Neuville en fait aujourd'hui un prototype, désormais reconnu au plan national, qui a permis de démontrer qu'en ruralité, un grand monument à l'abandon peut passer de fardeau à levier de développement culturel, socio-économique, d'innovation et de rayonnement territorial, grâce à un modèle durable. La structure souhaite, entre 2025 et 2028, avec ses partenaires privés, publics et associatifs, cocréer et structurer les outils nécessaires au changement d'échelle de la Chartreuse de Neuville et en conduire sa 1^{ère} étape, puis préparer les bases de l'essaimage de ce modèle innovant et pérenne, en France puis en Europe.

Par cet axe de développement, la structure a pour volonté de :

- ⇒ Permettre la réunification patrimoniale ainsi que le changement d'échelle de la Chartreuse de Neuville et ainsi, poursuivre sa vocation de démonstrateur et d'incubateur d'un nouveau modèle économique pérenne de renaissance pour les grands patrimoines ruraux en péril,

Et, ainsi, plus largement, de contribuer à un changement de regard et à l'émergence de solutions pour :

- ⇒ Permettre la sauvegarde et la valorisation du patrimoine français et européen, notamment en redonnant aux grands patrimoines emblématiques en ruralité un rôle contemporain de moteur culturel et territorial, de rayonnement ambitieux et d'innovation à partir des territoires,
- ⇒ Œuvrer à la réduction des fractures territoriales par l'activation des acteurs des territoires, en leur redonnant confiance en soi, sentiment d'appartenance, capacité d'ambition et de développement ainsi que pouvoir d'agir.

Le changement d'échelle de la Chartreuse de Neuville

Entre 2025 et 2027, notre structure a pour objectif :

- D'analyser la Fundacion Santa Maria La Real del Patrimonio Historico, rôle modèle identifié en Espagne en termes de modèle économique d'investissements et d'exploitation, diversité des activités, impact territorial.
- D'étudier la faisabilité d'alternatives d'occupation des espaces privés, à même de réunifier la propriété (aujourd'hui 51% associative) tout en assurant cohérence avec le projet du CCR et pérennité du modèle économique.
- De retenir une option, d'en identifier les partenaires opérationnels et financiers, le modèle économique et la gouvernance ainsi que les outils financiers et juridiques manquants et le phasage sa mise en œuvre.

- D'entamer le changement d'échelle de la Chartreuse de Neuville par la cocréation et l'expérimentation de ces nouveaux outils structurants, afin de réunifier la propriété, de poursuivre les travaux et de déployer le projet du CCR sur l'intégralité du site.

Préparation des outils et stratégie d'essaimage

De 2025 à 2027, l'objectif de la structure est :

- De renforcer son offre de formation et d'accompagnement à la renaissance de monument historiques en ruralité, de toute taille à l'échelle locale et régional et au plan national pour des ensembles architecturaux de grande envergure.
- Initier, avec des partenaires qualifiés, la structuration d'outils manquants juridiques, financiers et de formation qui auront été identifiés et expérimentés dans son changement d'échelle et qui sont indispensables à l'essaimage de ce nouveau modèle pérenne de renaissance des grands

Les bénéficiaires de ce changement d'échelle et de cet essaimage seront le territoire de la Chartreuse de Neuville et ses habitants, notre département et notre région, en termes d'innovation rurale et de rayonnement, puis les porteurs de projets de renaissance de monuments historiques, et enfin les habitants et acteurs publics et privés des territoires ruraux.

Poursuite des travaux de rénovation

De 2025 à 2027, les objectifs seront de :

- Terminer l'aménagement de l'Imprimerie avec 15 chambres ainsi que des espaces communs afin d'accueillir des artistes en résidence, des chercheurs, des séjours de répit pour les personnes à mobilité réduite ainsi que des jeunes en stage ou en service civique ;
- Terminer la phase de travaux de clos-couvert principal de la Chartreuse (Aile Ouest et bâtiments restants), réaliser les VRD, le chauffage et la ventilation minimum des espaces centraux pour prévenir tout risque d'humidité et de retour du mэрule.
- Aménager quelques espaces dans les parties associatives notamment un espace de petite restauration et de réaliser un accès PMR pérenne aux jardins.
- Retravailler la question de l'énergie, du chauffage au sein du permis d'aménagement de la Chartreuse de Neuville (celui-ci ayant été délivré en 2017, il est obsolète tant en termes d'avancées technologiques que de consommation).
- Réfléchir à l'implication d'étudiants dans la réflexion et la conception des aménagements techniques et de second œuvre.

Valorisation patrimoniale du site et des métiers d'art

De 2025 à 2027, les objectifs seront de :

- Continuer de valoriser le site patrimonial et ses jardins, notamment pour ces derniers dans les domaines de la biodiversité sauvage et cultivée et de la santé-nutrition, et d'en développer les activités de médiation patrimoniale.
- Continuer de valoriser les métiers d'arts, notamment auprès des jeunes, aussi bien ceux du bâtiment que ceux liés à son prochain cycle thématique (Imprimerie et intelligence artificielle).
- Participer à l'offre de tourisme patrimonial visant à la mise en valeur et à l'attractivité du territoire.

De l'imprimerie à l'intelligence artificielle : décrypter le monde et s'adapter avec humanité

L'imprimerie de la Chartreuse de Neuville

Pour les chartreux, le livre est « un aliment perpétuel pour l'âme ». Guigues le Chartreux explique les fondements de la *lectio Divina* qui peut être envisagée comme une échelle pour monter au ciel, avec quatre échelons : la lecture, la méditation, la prière et la contemplation. Dès le premier monastère de Neuville-sous-Montreuil fondé en 1324, le travail principal des pères est la copie et la correction des ouvrages. Suite à la Révolution Française, il faut réimprimer tous les livres brûlés, détruits ou dispersés. Face à ce besoin impératif, la Chartreuse de Neuville se dote d'une imprimerie dès 1875. Ses livres se démarquent par leur pureté et leur finition. Elle devient alors officiellement l'Imprimerie Générale pour les Chartreuses du monde entier. La demande toujours grandissante amène l'emploi de 45 ouvriers civils en plus des frères. Puis en 1901, les lois sur les associations, amenant à la séparation de l'Église et de l'État, sonnent le glas de nombreuses communautés religieuses. Les chartreux de Neuville décident de quitter la France pour se réfugier en Angleterre. Ils emportent avec eux l'imprimerie. Il faut alors 300 caisses, qui pèsent 50 tonnes et remplissent 20 wagons de chemins de fer. L'imprimerie fait un arrêt à Tournai, en Belgique, chez les Pères Camiliens, où elle reste 10 ans. Puis elle rejoint la Chartreuse de Parkminster où elle vit ses dernières impressions.

L'héritage de l'imprimerie et l'arrivée de l'intelligence artificielle : fil rouge de la thématique 2025-2028

En 2025, la Chartreuse de Neuville va rapatrier cette imprimerie afin d'en exposer une partie dans ses murs à des fins pédagogiques et artistiques. Ce sera alors l'occasion de se rappeler que l'invention de l'imprimerie en Europe au XV^{ème} siècle est une rupture historique fondamentale au niveau artistique, entrepreneurial et sociétal. L'imprimerie va complètement bouleverser le rapport à l'information et à la diffusion des idées. Aujourd'hui, une autre révolution est en marche avec le développement de l'intelligence artificielle et ses conséquences sur la production, la diffusion et l'acquisition de connaissances et d'informations dans tous les domaines.

→ Comment l'imprimerie et l'intelligence artificielle ont transformé notre accès aux informations et notre capacité à développer un esprit critique ?

La Chartreuse de Neuville a pour ambition, par son lieu ressource, d'interroger, d'approfondir, de sensibiliser, de faire se rencontrer différents acteurs sur ces transformations. Par sa fabrique d'expériences, elle souhaite apporter des réponses concrètes qui permettent à chacun de se situer dans ces nouveaux environnements marqués par ces révolutions technologiques afin de contribuer à une société plus humaine et responsable. Enfin, le catalyseur permettra d'accompagner la dynamique entrepreneuriale autour du territoire dans le cadre de cette thématique.

De 2025 à 2027, les objectifs généraux seront de :

- Déployer une programmation pluridisciplinaire articulée autour d'une thématique pluriannuelle : « De l'imprimerie à l'intelligence artificielle : décrypter le monde et s'adapter avec humanité ».
- S'interroger sur l'intelligence artificielle et ses enjeux artistiques, sociétaux et entrepreneuriaux.

- Favoriser la rencontre et la co-crédation entre personnes d'horizons et de statuts différents à l'image de la programmation croisée du CCR.

AXE 1 – Comment l'imprimerie des Chartreux peut-elle être un support de création artistique et comment l'intelligence artificielle peut devenir un outil d'expérimentation artistique ?

L'art est défini comme une activité humaine archaïque qui consiste à formuler (mettre en formes) un discours symbolique à l'aide de matériaux les plus divers (mots, images, sons, mouvements, numérique...). Cela présuppose donc la maîtrise d'un certain savoir-faire et d'outils adéquats. L'imprimerie est, depuis son invention, au service de la création artistique, aussi bien pour les écritures (littéraires, musicales, chorégraphiques...) que pour le développement des arts graphiques. L'impression 3D ouvre aujourd'hui de nouvelles possibilités tout comme l'intelligence artificielle.

Pour cet axe, les objectifs de la programmation de la structure seront de :

- Accueillir des résidences d'écriture de toutes disciplines avec des temps de restitution.
- Mettre à disposition l'imprimerie du XIXème siècle, dès son rapatriement, pour toute personne en résidence.
- Programmer des temps de réflexion et des conférences permettant de mieux comprendre l'héritage de l'imprimerie et les enjeux de l'intelligence artificielle.
- Incarner la programmation plurielle de la Chartreuse de Neuville par une résidence croisée au long cours entre un auteur de bande dessinée, un philosophe de l'éthique et un chef d'entreprise spécialisé dans l'intelligence artificielle.
- Impliquer les habitants et favoriser la pratique artistique amateur grâce à des événements participatifs exigeants.
- Explorer dans une partie de la programmation deux autres outils prédominants dans le monastère du temps des Chartreux : le silence et la voix.

AXE 2 – Quels bouleversements dans les métiers, les techniques, les supports et leur cadre légal et comment s'y adapter avec humanité ?

L'imprimerie, tout comme l'intelligence artificielle, existent grâce à un ensemble de métiers qui évoluent au fil du temps. Il existe encore aujourd'hui 17 métiers d'art historiques liés au domaine du papier, du graphisme et de l'impression : la chaîne du livre et de l'impression est en pleine mutation. De son côté, l'intelligence artificielle crée de nouveaux métiers. Les techniques se sont également transformées, du papier au numérique et des caractères d'imprimerie aux typographies actuelles.

Pour cet axe, les objectifs de la programmation de la structure seront de :

- Faire découvrir les métiers d'art historiques et plus largement les professions liées au domaine du papier, du graphisme et de l'impression.
- Faire découvrir leurs problématiques actuelles (enjeux environnementaux, sociétaux, juridiques et leur évolution).
- Appréhender l'usage de l'intelligence artificielle dans l'évolution de ces métiers, ses avantages et ses inconvénients.
- Faire de ces métiers, ces gestes, ces supports des terrains d'exploration et d'expérimentation artistiques, intellectuels et de management.
- Impliquer des écoles d'art du territoire en faisant de la Chartreuse de Neuville et de la thématique des sources d'inspiration.

AXE3 - Comment permettre à chacun de trouver des repères et des références indispensables au développement d'un esprit critique et d'une capacité à débattre ?

Le flot incessant d'informations permis par l'imprimerie et accéléré par l'intelligence artificielle nécessite d'avoir non seulement des clés de lecture nécessaires pour une bonne compréhension des données mais aussi le développement d'un esprit critique pour vérifier leur véracité.

Pour cet axe, les objectifs de la programmation de la structure seront de :

- Proposer une médiation systématique, aussi bien sur les événements que sur le bâtiment et ses jardins pour permettre de donner à chacun des clés de lecture nécessaires à la compréhension du monde.
- Mettre en place des ateliers éducatifs (sur le temps scolaire, extra-scolaire, à destination d'enfants, d'adultes et intergénérationnels) en lien avec le bâtiment, les jardins, l'histoire du lieu, le projet contemporain et la thématique.
- Faire de la Chartreuse de Neuville un terrain d'étude, d'apprentissage et d'expérimentation notamment pour des étudiants ou des jeunes diplômés.
- Créer une exposition sur la littératie visuelle, en partenariat avec des professionnels de la médiation des arts plastiques du territoire, puis en faire un livret de médiation.
- Continuer à organiser des temps de débat favorisant l'écoute et la bienveillance autour de sujets divers.

La poursuite des autres activités du CCR

1. Le Catalyseur des Possibles

Le catalyseur des Possibles est un dispositif d'accompagnement à la dynamique d'entrepreneuriat de territoire, individuelle ou collective. A l'exception de la renaissance de grands patrimoines, il s'adresse principalement aux territoires de proximité de la Chartreuse de Neuville, afin de garantir une action de proximité et de profiter de son ancrage territorial.

En complément et en synergie des acteurs d'accompagnement à l'entrepreneuriat déjà existants, le catalyseur des Possibles offre quatre types d'accompagnements :

- *L'accompagnement à destination de porteurs personnes physiques*
 - De porteurs individuels ou collectifs de projets de création d'entreprises et d'organisations dont les projets répondent à des enjeux sociétaux du territoire (handicap, insertion sociale ou professionnelle, bien vieillir, nutrition-santé, environnement jeunesse,...) ou valorisent des ressources et savoir-faire locaux.
 - De dirigeants d'entreprises en rebond, après liquidation de leur activité.
- *L'accompagnement à la dynamique entrepreneuriale du territoire*
 - Par l'accompagnement de collectivités locales sur le développement d'une filière structurante liée à la valorisation des ressources et/ou savoir-faire locaux.
 - Par la co-construction d'événements thématiques dédiés.

L'objectif de 2025 à 2027 est annuellement :

- D'accompagner 10 à 15 porteurs de projets entrepreneuriaux,
- D'accompagner 1 à 3 territoires sur une filière
- D'accompagner 4 à 8 entrepreneurs en rebond
- D'organiser 2 à 3 événements de dynamique territoriale
- De proposer 3 à 5 ateliers collectifs de formation
- De proposer 2 formations à destination de dirigeants et cadres
- De développer une offre d'accompagnement de séminaires en lien avec l'objet du CCR.

2. Préservation de la biodiversité naturelle et cultivée, sensibilisation aux enjeux de nutrition/santé

L'objectif de 2025 à 2027 est :

- Dans le cadre de son lieu-ressource :
 - o D'organiser un ou deux événements par an de sensibilisation au développement durable, à la santé-nutrition dans le cadre des rdvs aux jardins ou d'une autre journée thématique.
 - o De définir un cadre pour la conception de l'aménagement futur global des jardins, à partir de l'analyse des archives historiques et des enjeux de préservation de la biodiversité et de santé-nutrition traités dans les jardins.
- Dans le cadre de sa fabrique d'expériences :
 - o De poursuivre l'accueil et l'implication adaptée de groupes fragilisés (Ephad, IME, Centre d'addictologie...) et de jeunes en décrochage scolaire ou en insertion au sein des jardins aux côtés de l'équipe salariée et des bénévoles.
 - o De poursuivre l'animation d'une dizaine d'ateliers jardins par an auprès de publics fragilisés.
 - o De concevoir et animer une offre d'ateliers pédagogiques « jeune public » au sein des jardins en lien avec les programmes scolaires et les enjeux traités au sein de la structure ou la thématique 2025-2027 du CCR.
 - o De concevoir et animer des ateliers ou stages intergénérationnels à destination de duos (enfant/parent ou grand-parent) pendant les vacances scolaires.
 - o De poursuivre et développer le rôle de jardin conservatoire initié avec plusieurs partenaires.

3. Le répit inclusif

L'objectif de 2025 à 2027 est :

- Dans le cadre de son lieu-ressource :
 - o D'organiser une à deux journées de sensibilisation et de réflexion autour des sujets de répit et de répit élargi.
- Dans le cadre de sa fabrique d'expériences :
 - o De poursuivre et développer les activités de répit inclusif à savoir :
 - Un atelier Temps libre mensuel, notamment en lien avec la thématique triennale,
 - Un à deux séjours de répit à la Chartreuse,

- Plusieurs journées d'activités collectives de répit au sein de la Chartreuse.
- De réfléchir, concevoir et tester une offre de répit à destination de publics autres que les aidants tels que professionnels en prévention burn et bore out, individuels, familles...

4. L'insertion professionnelle et/ou sociale de jeunes et de personnes fragilisées

L'objectif de 2025 à 2027 est :

- Dans le cadre de son lieu-ressource :
 - D'organiser une journée de sensibilisation et d'inspiration autour des sujets d'illettrisme, d'illectronisme et d'appréhension de l'IA par les publics en situation d'insertion ;
 - De faire découvrir à des groupes de jeunes en insertion l'exposition « Sacré Caractère » ;
 - De proposer des visites guidées du chantier et l'accès à Labora Tori aux scolaires, centres de formation et structures d'insertion du territoire.

- Dans le cadre de sa fabrique d'expériences :
 - De structurer un parcours d'insertion souple mais continu de 6 mois à 3 ans au sein de la structure pour des jeunes ou des personnes éloignées socialement et/ou de l'emploi (si possible via l'agrément en Atelier Chantier d'insertion, sinon en identifiant un autre dispositif).
 - De réaliser des travaux de restauration et/ou d'aménagement de la structure en partenariat avec des organismes de formation à destination de personnes en situation d'insertion ou en situation de handicap.
 - De continuer d'accueillir annuellement une quinzaine de jeunes en stage, apprentissage, alternance ou en service civique au sein de l'équipe de la structure, du CAP au Master 2 et dans de nombreuses disciplines : culturelles, patrimoniales, jardins et espaces verts, événementiel, administratif et commercial, entrepreneuriat social et culturel...
 - De permettre à des jeunes diplômés « d'utiliser » comme écrin et support la Chartreuse de Neuville, son histoire et son actualité, pour créer et mettre en valeur leurs compétences.
 - De poursuivre et développer l'accompagnement individuel et la mise en réseau avec des professionnels, des jeunes pendant leur expérience à la Chartreuse et après, pour faciliter leur entrée dans l'emploi et, s'ils le souhaitent, les maintenir sur le territoire.
 - D'organiser chaque année un événement à destination des « alumnis » de la Chartreuse de Neuville, pour fédérer et mettre en réseau les jeunes qui se sont investis au sein de la Chartreuse.

Annexe 2 : budget prévisionnel 2025-2027

CHARGES D'EXPLOITATION	Année 2025	Année 2026	Année 2027
602- Achats stockés autres	4 800	5 000	6 500
604- Achat d'études et prestations de service	58 654	76 054	76 554
605- Achat de matériels, équipements et travaux	22 710	27 240	53 940
606- Achats non stockés matières et fournitures	44 120	36 350	48 030
607- Achat de marchandises	34 150	40 050	60 005
60 - Achat	164 434	184 694	245 029
611- Sous-traitance générale	6 525	-	-
613- Locations	9 002	19 302	19 602
614- Charges locatives et de copropriété	45 388	49 832	49 832
615- Entretien et réparations	20 712	20 414	25 186
616- Primes d'assurance	66 784	83 774	74 409
618- Divers	9 370	9 670	7 670
61- Services extérieurs	157 781	182 992	176 699
622- Rémunérations intermédiaires et honoraires	81 682	117 832	121 832
623- Publicité, publications, relations publiques	46 992	49 160	54 660
624- Transport de biens et collectif du personnel	31 300	500	500
625- Déplacements, missions et réceptions	38 294	38 180	39 230
626- Frais postaux et de télécommunications	14 442	17 851	19 401
627- Services bancaires et assimilés	1 000	1 000	1 000
628 - Divers	8 412	9 974	10 000
62 - Autres services extérieurs	222 122	234 498	246 623
631- Impôts, taxes et versem. assim. sur rémun.	24 000	24 000	24 000
635- Autres impôts, taxes, versements assimilés	13 500	14 000	18 000
63 - Impôts et taxes	37 500	38 000	42 000
641/645/647- Rémunération du personnel et Charges sociales patronales	672 547	803 824	822 396
648- Autres charges de personnel	55 107	54 530	58 130
64 - Charges de personnel	727 654	858 354	880 526
651- Redevances concessions brevets, licences	2 882	3 171	3 488
658- Charges diverses de gestion courante	3 360	4 317	2 832
65- Autres charges de gestion courante	6 242	7 488	6 320
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	1 315 733	1 506 025	1 597 196

PRODUITS D'EXPLOITATION	2 025	2 026	2 027
701- Vente de produits finis	16 500	17 325	18 191
706- Vente de prestations de service	232 876	302 197	338 046
707- Vente de marchandises	48 079	53 123	59 368
70- S-s Total Recettes propres	297 455	372 645	415 605
74- Etat	225 000	225 000	225 000
74- Région	100 000	100 000	100 000
74- Département	80 000	80 000	80 000
74- Communautés d'Agglomérations ou CC	55 000	55 000	55 000
74- Communes et autres	5 000	5 000	5 000
74- S-total subventions publiques CCR	465 000	465 000	465 000
74- Région	30 000	30 000	30 000
74- Département	9 600	9 600	9 600
74- Autres	15 000	15 000	15 000
74- S-total subventions Publiques (Pplment Appel à prestations pour politiques publiques)	54 600	54 600	54 600
74- S-total subventions publiques	519 600	519 600	519 600
7541- Dons manuels	100 000	100 000	100 000
7542- Mécénat	72 000	72 000	72 000
7542- Mécénat à rechercher	363 527	509 050	558 737
756- Côtisations	3 200	3 200	3 200
75- S-total autres produits gestion courante	538 727	684 250	733 937
791 - Transfert de charges	24 992	13 000	10 000
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	1 380 775	1 589 495	1 679 142
S-total CHARGES D'EXPLOITATION	1 315 733	1 506 025	1 597 196
S-total PRODUITS D'EXPLOITATION	1 380 775	1 589 495	1 679 142
681- Dotations aux amortissements et provisions	467 180	493 783	596 907
789- Utilisations de fonds reportés et dédiés	134 719	141 722	165 144
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	1 782 912	1 999 808	2 194 103
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	1 515 494	1 731 217	1 844 286
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 267 419	- 268 591	- 349 817
661 -Charges d'interets	11 326	10 004	8 658
768 -Autres produits financiers	450	300	300
TOTAL CHARGES FINANCIERES	11 326	10 004	8 658
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	450	300	300
RESULTAT FINANCIERS	- 10 876	- 9 704	- 8 358
777 -Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	278 295	278 295	358 175
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	-	-
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	278 295	278 295	358 175
RESULTAT EXCEPTIONNEL	278 295,00	278 295,00	358 175,00
TOTAL DE TOUTES LES CHARGES	1 794 239	2 009 812	2 202 761
TOTAL DE TOUS LES PRODUITS	1 794 239	2 009 812	2 202 761
RESULTAT	-	-	-
86- Prestations	20 000	20 400	22 440
86 - Personnel bénévole	49 000	50 000	55 000
87 - Prestations en nature	20 000	20 400	22 440
87 - Bénévolat	49 000	50 000	55 000
TOTAL CHARGES AVEC CONTRIB. VOLONTAIRES	1 863 239	2 080 212	2 280 201
TOTAL PRODUITS AVEC CONTRIB. VOLONTAIRES	1 863 239	2 080 212	2 280 201
RESULTAT AVEC CONTRIB. VOLONTAIRES	-	-	-

Annexe 3 : programme prévisionnel des contributions financières des signataires

	2025	2026	2027
Etat /DRAC	225 000€	225 000€	225 000€
Région Hauts de France	100 000€	100 000€	100 000€
Département du Pas-de-Calais	80 000€	80 000€	80 000€
Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois	55 000€	55 000€	55 000€
Commune de Neuville-sous-Montreuil	5 000€	5 000€	5 000€
TOTAL	465 000€	465 000€	465 000€

Annexe 4 : indicateurs de suivi définis dans le cadre de la convention

OBJECTIF 1 - LA DIVERSITE CULTURELLE							
Année civile	Année de référence - 2023	2025		2026		2027	
		Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
Nombre de co-réalisations							
Nombre de co-productions							
Programmation en lien direct avec le sujet de l'imprimerie							
Programmation en lien direct avec le sujet de l'IA							
Programmation en lien direct avec le sujet de l'imprimerie et de l'IA							
Programmation interdisciplinaires							
Programmation en lien avec la voix							
Programmation en lien avec le silence							
Programmation directement inspirée des gestes, supports de l'imprimerie ou de l'IA							
Temps de débat							
Programmation extérieure accueillie							
Principaux domaines de la programmation in situ							
Cinéma							
Théâtre							
Danse							
Musique, concerts							
Cirque							
Marionnettes							
Exposition							
Spectacle pluridisciplinaire							
Rencontres, conférences							
Arts visuels							
Métiers d'art							
Interdisciplinaire							
Autres							
Résidence d'artistes							
Nombre de résidences							
Durée de la résidence							
Nombre d'artistes							
Domaine de la résidence							
Temps de restitution							
Temps de médiation							
Résidents ayant utilisé l'imprimerie des Chartreux							
Programmation participative							
Nombre de productions							
Nombre de participants							
Dont nombre d'habitants du montreuillois							
Dont nombre d'habitants hors montreuillois							
Nombre de professionnels impliqués							
Discipline							
Littérature							
Cinéma							
Théâtre							
Danse							
Musique, concerts							
Cirque							
Marionnettes							
Exposition							
Spectacle pluridisciplinaire							
Rencontres, conférences							
Arts visuels							
Métiers d'art							
Interdisciplinaire							
Autres							
Pratique amateur							
Nombre de productions							
Nombre de participants							
Nombre de professionnels impliqués							
Discipline							
Littérature							
Cinéma							
Théâtre							
Danse							
Musique, concerts							
Cirque							
Marionnettes							
Exposition							
Spectacle pluridisciplinaire							
Rencontres, conférences							
Arts visuels							
Métiers d'art							
Interdisciplinaire							
Autres							
Nombre d'écoles d'art impliqué dans la programmation							
Discipline							
Littérature							
Cinéma							
Théâtre							
Danse							
Musique, concerts							

Cirque							
Marionnettes							
Exposition							
Spectacle pluridisciplinaire							
Rencontres, conférences							
Arts visuels							
Métiers d'art							
Interdisciplinaire							
Autres							
Nombre de réunion du comité de pilotage dédié aux questions de programmation							
Nombre de personnes impliquées dans ce comité							
Diversité de ces personnes							
Catégorie socio-professionnelle							
Statut							

OBJECTIF 2 - ACCESSIBILITE DES PUBLICS ET EMANCIPATION CULTURELLE / Fréquentation						
Année civile	Année de référence - 2023	2025	2026	2027	2027	Réalisé
Nombre total d'entrées sur le site	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
Nombre de jours d'ouverture	VISITEURS DU SITE PATRIMONIAL					
Visite libre du monastère						
Visite libre du jardin						
Visite guidée du jardin						
Visite guidée du monastère						
Visite guidée du monastère et du jardin						
Visiteurs individuels						
Visiteurs en groupe						
dont 8 à 16 ans						
dont jeune public (moins de 8 ans)						
dont demandeurs d'emploi						
dont étudiants						
dont PMR						
Scolaires						
Primo-visitateur						
Déjà venu						
TOTAL VISITEURS DU SITE PATRIMONIAL						
	SPECTATEURS ET VISITEURS DE LA PROGRAMMATION PATRIMONIALE, CULTURELLE ET SOCIETALE					
Public des activités de programmation in situ						
Primo visiteur						
Déjà venu						
Artistes accueillis						
TOTAL PROGRAMMATION IN SITU						
	PARTICIPANTS AUX DISPOSITIFS DE FORMATION, D'INSERTION ET D'ACCOMPAGNEMENT					
Adultes en formation						
Jeunes en formation ou en service civique						
Personnes fragilisées, aidants et en insertion						
Entrepreneurs accompagnés dans le cadre du catalyseur (ex incubateur)						
TOTAL PERSONNES ACCOMPAGNEES						
	PARTICIPANTS A DES SEMINAIRE ET FORMATION					
Participants à des séminaires ou réunions organisés ou animés par la structure						
Participants à des formations organisées ou animés par la structure						
Participants à des séminaires ou réunions extérieurs						
Participants à des formations extérieures						
	EQUIPE SALARIEE ET BENEVOLE ET INTERNANTS DU CHANTIER					
Membres de l'équipe						
Administrateur						
Bénévoles						
Mécènes						
Intervenants et ouvriers du chantier						
TOTAL EQUIPE, BENEVOLES ET MECENES						
	INDICATEURS GEOGRAPHIQUES					
Pas-de-Calais						
Hauts-de-France						
France (hors Hdf)						
Belgique						
Angleterre						
Pays Bas						
Allemagne						
Autres pays d'Europe						
Reste du Monde						
	SEXE					
Sexe						

OBJECTIF 2 - ACCESSIBILITE DES PUBLICS ET EMANCIPATION CULTURELLE / Médiation						
Année civile	Année de référence - 2023	2025		2026		2027
		Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu
Visite guidée du bâtiment						
Visite guidée des jardins						
Visite guidée du bâtiment et des jardins						
Médiation du bâtiment (hors visites)						
Médiation des jardins (hors visites)						
Médiation du bâtiment et des jardins (hors visite)						
Médiation d'un spectacle vivant						
Médiation d'une exposition						
Programmation scolaire						
Programmation jeune public						
Programmation en lien avec les métiers d'art historiques						
Programmation en lien avec les professions contemporaines (Imprimerie et IA)						
Autre médiation						
Atelier pédagogique						
Pour enfants						
Temps scolaire						
Temps extra-scolaire						
Pour adulte						
Intergénérationnel						
Nombre de classes						
Nombre d'élèves concernés						
De maternelle						
D'école élémentaire						
De collège						
De lycée						
En apprentissage						
En enseignement supérieur						
Dont école d'art						
Dont école d'ingénierie						
Personnes fragilisées bénéficiant d'une médiation						
Visite en langue étrangère						
Anglais						
Autre						
Nombre de personnes ayant utilisé la structure comme terrain d'étude, d'apprentissage ou d'expérimentation						

OBJECTIF 3 - L'INCLUSION SOCIALE						
Année civile	Année de référence - 2023	2025		2026		2027
		Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu
		REPIT , HANDICAP ET BIEN VIEILLIR				
Nombre de séjours de répit						
1/2 journées d'activité de répit						
Evénements de sensibilisation et de prospective sur la notion de répit						
Activités de répit à destination de professionnels						
Nombre d'événements en lien avec la notion de vulnérabilité						
Nombre de professionnels participant						
Ateliers temps libre						
Nombre de participants à ces séjours, ateliers et activités						
Organisations partenaires impliquées						
Nombre de réunion du comité de pilotage dédié aux questions de répit						
Nombre de personnes impliquées dans ce comité						
INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE						
Parcours d'insertion						
Durée						
Nombre de participants						
Nombre de partenaires						
Agréments en lien avec l'insertion						
Nombre de professionnels impliqués dans toutes ces activités						
Organisations partenaires impliquées						
Nombre d'élumnis						
Nombre d'événements dédiés aux Alumnis						
Nombre de réunion du comité de pilotage dédié d'insertion et de formation socio-professionnelle						
Nombre de personnes impliquées dans ce comité						

OBJECTIF 4 - LE RAYONNEMENT DU SITE DU LOCAL A L'INTERNATIONAL						
Année civile	Année de référence - 2023	2025		2026		2027
		Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	
		INVITES ET INTERVENANTS				
Artistes						
Intellectuels						
Dirigeants						
Autres intervenants						
Invités						
Nombre total d'invités et intervenants						
		INDICATEURS GEOGRAPHIQUES des invités et intervenants				
Ca2bM						
Pas-de-Calais						
Hauts-de-France						
France (hors Hdf)						
Europe						
Reste du Monde						
		PARTENARIATS				
Nombre total de partenariats						
Dont partenaires du Pas-de-Calais						
Dont partenaires des Hauts-de-France						
Dont partenaires français (hors Hdf)						
Dont partenaires étrangers						
		PARTICIPATION ET PRESENCE DANS LES RESEAUX				
Présence dans les réseaux professionnels						
Dont réseaux locaux (CAZBM)						
Dont réseaux départementaux						
Dont réseaux régionaux						
Dont réseaux nationaux						
Interventions dans les événements professionnels						
Dont événements étrangers						

OBJECTIF 5 - COOPERATION TRANSDISCIPLINAIRE								
Année civile	Année de référence - 2023		2025		2026		2027	
			Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
Nombre d'instance de gouvernance transdisciplinaire								
Nombre de projets transdisciplinaires dans leur contenu								
Nombre de projets transdisciplinaires dans leur organisation								
Nombre de partenaires impliqués au sein de la structure provenant de la CAZBM								
Nombre de partenaires impliqués dans la structure au niveau départemental								
Nombre de partenaires impliqués dans la structure au niveau régional								
Nombre de partenaires impliqués dans la structure au niveau national								
Nombre de partenaires impliqués dans la structure au niveau européen								
Nombre de partenaires impliqués dans la structure au niveau international								
Nombre de disciplines représentées au sein de la programmation								
Nombre de champ professionnels représentés au sein des partenaires impliqués								

OBJECTIF 6 - EGALITE PROFESSIONNELLE HOMME/FEMME						
Année civile	Année de référence - 2023	2025		2026		2027
		Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu
Part des femmes sur le nombre total d'intervenants programmé(s) sur l'année civile						
Part des femmes au sein du conseil d'administration						
Part des femmes au sein de l'équipe permanente						
Part des femmes cadres au sein de l'équipe permanente						
Part des femmes s'impliquant bénévolement						
Part des femmes au sein des jeunes en formation et en insertion						
Part des femmes au sein des comités de pilotage de projets						
Nombre de femmes accompagnées par le catalyseur						

OBJECTIF 7 - TRANSITION ECOLOGIQUE							
Année civile	Année de référence - 2023	2025		2026		2027	
		Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
Nombre d'investissements favorisant l'optimisation la maîtrise des consommations d'énergie et de fluides							
Part de cocktails et d'ateliers culinaires incluant une alimentation responsable							
Nombre d'actions mises en place pour une gestion responsable des déchets							
Nombre d'actions concrètes permettant la préservation des sites naturels, des espaces verts de la biodiversité de la structure							
Nombre d'actions de sensibilisation et conservatoires de la biodiversité cultivée							

OBJECTIF 8 - Ratio des financements publics et privés							
Année civile	Année de référence - 2023	2025		2026		2027	
		Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
Budget en recettes, hors reprises sur investissements et fonds dédiés investissements ou d'exploitation sur années futures							
Répartition Subventions Publiques CCR							
Répartition Subventions Publiques (Appel à prestations pour politique publique)							
Fonds propres (Recettes Propres, Dons et Mécénats)							

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 24 FÉVRIER 2025

**ADOPTION DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2024-2027 DE
PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION PLAN-SÉQUENCE ET DE LA
CONVENTION PLURIANNUELLE 2025-2027 DE PARTENARIAT AVEC
L'ASSOCIATION DE PRÉFIGURATION DE LA FONDATION DE LA CHARTREUSE
DE NEUVILLE**

-

La culture est une compétence partagée, conformément à l'article L.1111-4 du Code général des Collectivités territoriales, entre les communes, les départements, les régions et les collectivités à statut particulier.

Comme le réaffirme le pacte des réussites citoyennes, le Département du Pas-de-Calais porte une ambition forte de coopération, de co-construction des politiques publiques et de complémentarité avec ses partenaires.

De par ses compétences, il accompagne chaque individu, entend favoriser l'épanouissement de chacun et créer les conditions d'une citoyenneté active. Rendre accessible la culture est ainsi au cœur des préoccupations du Département tant ces pratiques sont fondamentales pour découvrir des horizons qui peuvent parfois être éloignés du quotidien.

Chaque personne a ainsi le droit de participer à la vie culturelle, de vivre et d'exprimer sa culture et ses références, dans le respect des autres droits fondamentaux. C'est pourquoi le Département s'engage en faveur d'une politique culturelle populaire, qui reconnaît à chacun la volonté et la capacité de progresser et de s'émanciper, à tous les âges de la vie.

Il veille à enrichir les expériences de chacun tout en facilitant la mobilisation des citoyens autour de projets participatifs visant à faire « avec » et pas seulement « pour ». Bien au-delà du divertissement, la participation à la vie culturelle contribue pleinement à la construction des personnes et à leur émancipation.

Dès lors, il importe de faire en sorte que la culture ne soit pas simplement accessible à chacun, mais aussi un espace de partage.

Pour ce faire, le Département accorde son soutien à des projets culturels portés tant par des associations que par des collectivités œuvrant dans les domaines des enseignements artistiques, de la lecture publique, des arts de la scène, du cirque et de la rue, de la musique, de la danse, du cinéma, des arts visuels, du patrimoine et de la vie littéraire.

Ce soutien vise à favoriser la création et la diffusion d'œuvres dans le département, la sensibilisation artistique et l'élargissement des publics dans les territoires départementaux par la réalisation d'actions artistiques et culturelles en direction des publics du Pas-de-Calais.

Le Département du Pas-de-Calais apporte un soutien aux structures de rayonnement départemental ou territorial qui, par l'entremise de leur conventionnement avec de grandes collectivités, participent du rayonnement du Département du Pas-de-Calais tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des frontières administratives en poursuivant le double objectif :

- ✓ d'en faire des laboratoires culturels sur chacun des territoires du Département.
- ✓ de les sécuriser par un conventionnement triennal, permettant à l'excellence artistique de s'ancrer durablement sur le territoire et d'asseoir l'image de ce dernier sur le plan de la création nationale et européenne.

Adoption de la convention pluriannuelle 2024-2027 de partenariat avec l'association Plan-Séquence

Plan-Séquence et l'Arras Film Festival

Depuis plus de 30 ans, l'association Plan-Séquence mène des actions structurantes dans le domaine du cinéma qui ont conduit à la création en 2000 à Arras, dans la région des Hauts-de-France, d'un événement international qui constitue aujourd'hui la pièce centrale de ses interventions.

Ainsi chaque année en novembre pendant 10 jours, l'Arras Film Festival s'affirme comme un rendez-vous indispensable, apprécié du grand public et des professionnels. Avec plus de 48 000 entrées en 2023, cette manifestation est reconnue aujourd'hui pour le haut niveau de sa programmation, pour son action en faveur du cinéma européen et pour sa capacité à accueillir chaque année des artistes de renommée internationale. Une édition décentralisée se déroule également dans une trentaine de villes de la région Hauts-de-France durant les quatre semaines qui suivent le festival.

En parallèle, l'association propose des actions et des projections tout au long de l'année, dans plusieurs villes, en partenariat avec les salles de cinéma et divers acteurs culturels en France et à l'étranger. Favorisant la diffusion du cinéma dans sa diversité, Plan-Séquence contribue fortement à l'aménagement culturel des territoires et au renforcement de la filière cinéma en région Hauts-de-France tout en participant activement au rayonnement de sa région, de son département et de sa ville.

Objet et périmètre

La présente convention a pour objet d'établir le cadre contractuel entre l'association Plan-Séquence, la Région Hauts-de-France, le Département du Pas-de-Calais et la Ville d'Arras pour la mise en œuvre du projet artistique et culturel de la Structure et de définir les modalités de son évaluation au travers des objectifs concrets.

Cette convention, la Structure s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet artistique et culturel conforme à son objet

statutaire dans le cadre de son projet global d'intérêt général.

Elle est conclue pour une durée de quatre ans, couvrant les années 2024, 2025, 2026 et 2027. Elle est applicable rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2027.

S'agissant de l'exercice 2024, la subvention de 120 000 € a déjà été versée à l'association et a fait l'objet d'une délibération adoptée lors du Conseil départemental du 25 mars 2024.

Adoption de la convention pluriannuelle 2025-2027 de partenariat avec l'association de préfiguration de la fondation de la Chartreuse de Neuville

La Chartreuse, un centre culturel de rencontre

Le label du centre Culturel de rencontre (CCR) est créé en 1995 auprès de l'Institut National de la Propriété Intellectuelle par l'Etat (Ministère de la Culture) afin de réaliser une synthèse entre un site patrimonial d'exception et un projet intellectuel. Le CCR conjugue deux objectifs : sauvegarde et valorisation du patrimoine d'une part, et mise en œuvre d'un projet de création et de transmission d'un thème culturel d'autre part. Ce label a été attribué en 2016 à la Chartreuse de Neuville.

Le Centre culturel de rencontre a pour objet de restaurer et valoriser le site patrimonial de la Chartreuse de Neuville, de développer un projet artistique, culturel et sociétal, une politique d'éducation artistique et culturelle pour tous les publics, une action culturelle ancrée dans le territoire et l'Europe, pensée avec ses acteurs. Son projet se structure autour de la thématique de l'innovation sociétale et artistique.

Objet et périmètre

Ainsi, la présente convention a pour objectif de fixer le cadre général de partenariat entre le Département du Pas-de-Calais, l'association de préfiguration de la fondation de la Chartreuse de Neuville, l'Etat - Ministère de la culture, la Région, la Communauté d'agglomération des 2 Baies en Montreuillois et la commune de Neuville-sous-Montreuil pour une durée de trois ans. Elle succède à une deuxième convention triennale 2022-2024 et concerne les exercices 2025, 2026 et 2027. Elle est applicable à compter de sa date de signature et jusqu'au 31 décembre 2027. Elle peut être prolongée d'un an par voie d'avenant, dans l'attente de sa renégociation.

La présente convention fixe le cadre dans lequel s'inscrit le projet patrimonial, culturel et sociétal proposé par la direction de la Chartreuse de Neuville, validé par le Conseil d'administration, et a pour objectif d'approuver, pour une période de trois ans :

- ✓ les modalités de fonctionnement et de gestion du CCR,
- ✓ le projet patrimonial et culturel et les objectifs prioritaires poursuivis,
- ✓ les modalités de financement et les relations avec les partenaires publics,
- ✓ la mise en œuvre du projet par la direction de la Chartreuse de Neuville.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département:

- la convention pluriannuelle 2024-2027 de partenariat avec l'association Plan séquence, la Région Hauts-de-France et la Ville d'Arras, dans les termes du projet joint en annexe 1.
- la convention pluriannuelle 2025-2027 de partenariat avec l'association de préfiguration de la fondation de la Chartreuse de Neuville, l'Etat, la Région Hauts-de-France, la Communauté d'agglomération des 2 baies en Montreuillois et la commune de Neuville-sous-Montreuil, dans les termes du projet joint en annexe 2.

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 03/02/2025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY